pamiers Cœur d'Ariège

Portes Ariège Pyrénées Communauté de Communes

PRÉFET DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires



Contrat De Ville de Pamiers 2024-2030

Centre ancien – La Gloriette – Le Foulon



quartiers2030

Préambule

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre général de l'action en faveur de ces quartiers et des ménages les plus fragiles. *« La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. »*

L'élaboration du Contrat de Ville pour la période 2024 – 2030 s'est appuyée sur le plan Quartiers 2030 et la circulaire ministérielle du 30 août 2023, qui s'articulent autour des objectifs socles pour les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

1. Renforcer l'école et combattre les inégalités à la racine
2. Renforcer l'emploi et l'activité
3. Lutter contre l'insécurité et faire revenir le calme dans l'espace public
4. Améliorer l'accès au logement et penser l'habitat de demain
5. Lutter contre les discriminations
6. Renforcer la pratique sportive
7. Mieux associer les citoyens aux projets des quartiers et simplifier les démarches administratives des associations

La mobilisation du droit commun de l'Etat, des collectivités locales, de leur groupement et plus largement de l'ensemble des partenaires signataires du contrat demeure un objectif majeur. À cette fin, le présent contrat devra s'articuler avec les autres politiques nationales au premier rang desquelles le Pacte des Solidarités, le Plan National de Transition Ecologique ou encore la création de France Travail dans le cadre de la loi Plein Emploi. À titre d'exemple, depuis plusieurs années, une partie du BOP 147 est mobilisée sur le soutien à l'accompagnement de porteurs de projets, de création ou de reprise d'entreprise par les habitants de QPV ou dans les QPV, et ce dans les trois territoires QPV de l'Ariège. L'ADIE et BGE Sud-Ouest en sont les opérateurs, candidats des AAP, clairement identifiés par les partenaires et notamment France Travail. L'impulsion donnée par ce programme **Entrepreneuriat Quartiers 2030** viendra renforcer les actions existantes dans la détection et le soutien financier des porteurs de projets de créations d'entreprise. Dans le cadre de la nouvelle contractualisation de la Politique de la Ville Quartiers 2030, il conviendra de rechercher la pleine articulation des trois dispositifs proposés avec ceux existants localement et notamment avec l'association « initiative Ariège », issue de la plateforme nationale Initiative France. Pour cela, il conviendra de :

- Recenser le volume de bénéficiaires potentiels
- Construire des actions de promotion d'entrepreneuriat avec France Travail et les membres des comités locaux de l'Emploi
- Développer à l'échelle départementale les 3 dispositifs existants portés par BPI France et la Banque des Territoires.

Enfin, le nouveau contrat poursuivra la volonté d'associer les habitants aux travaux de la Politique de la Ville. Une attention particulière sera portée à la participation des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et les évaluations du Contrat de Ville 2024-2030 à l'appui des conclusions de la commission nationale « participation citoyenne des quartiers » présidée par Mohamed MECHMACHE.

Dans le cas Appaméen, le contrat de ville se déploie sur le même territoire que lors de la précédente contractualisation, car **la géographie prioritaire est inchangée**. Le QPV conserve le même zonage et touche trois quartiers de Pamiers : le centre-ville, la Gloriette et le Foulon.

Introduction au Contrat de Ville de Pamiers 2024-2030

Dans la première partie de ce document, un diagnostic territorial est établi sur différents points, tous impactés par les orientations et les actions inhérentes à la Politique de la Ville. Ce diagnostic se décompose en trois parties :

1. *La démographie et la situation spatiale du territoire*
2. *La situation économique du territoire*
3. *Le cadre de vie pour les Appaméennes et Appaméens, en particulier ceux résidant au sein du QPV.*

En complément de ce diagnostic, avant de passer au détail de la gouvernance du Contrat de Ville et de son plan d'actions, un point sur l'articulation avec les différentes politiques contractuelles en œuvre sur le territoire sera fait, afin qu'une cohérence s'opère entre les différentes opérations et qu'une dynamique positive soit à l'œuvre pour le territoire.

Le diagnostic qui suit a été réalisé et enrichi grâce à plusieurs sources de données :

- *Statistiques de l'INSEE, de la Caisse des Allocations Familiales (CAF), de France Travail et autres acteurs institutionnels*
- *Remarques et échanges auprès d'acteurs de terrain (associations, services de la Mairie, habitants, etc)*

Par ailleurs, ce diagnostic s'inscrit dans la continuité de l'évaluation du précédent Contrat de Ville et a pour objectif de faire figurer les progrès, ou les régressions, constatés sur le territoire.

La deuxième partie, consacrée au plan d'actions, comportera une explication de la stratégie globale de la ville, ainsi qu'un point thématique pour chacun des quatre axes qui compose l'orientation générale de ce Contrat de Ville. Cette partie aura également vocation à établir une prospective de la situation du QPV à mi-parcours (soit en 2027) et à la fin du contrat afin que des objectifs clairs et tangibles soient définis. Ceci facilitera les périodes d'évaluation et donnera la possibilité de recalibrer l'action en cas de besoins spécifiques.

Signataires du Contrat de Ville :

L'Etat, représenté par Monsieur Simon BERTOUX, préfet de l'Ariège, *délégué territorial ANRU et délégué départemental ANAH*

La Communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées, représentée par Monsieur Alain ROCHET, *président*

La Ville de Pamiers, représentée par Madame Frédérique THIENNOT, *maire*

Le Conseil régional Occitanie, représenté par Madame Carole DELGA, *présidente*

Le Conseil départemental de l'Ariège, représenté par Madame Christine TEQUI, *présidente*

Le ministère de la Justice, représenté par Monsieur Olivier MOUYSSET, *procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Foix*

Le ministère de l'Éducation nationale, représenté par Monsieur Mostafa FOURAR, *recteur d'Académie*

L'Agence régionale de santé Occitanie, représentée par Monsieur Didier JAFFRE, *directeur régional*

La Caisse des dépôts et consignations, représentée par Madame Annabelle VIOLLET, *directrice régionale*

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège, représentée par Madame Josiane GOUZE FAURE, *présidente*

La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège, représentée par Monsieur Joseph CALVI, *président*

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège, représentée par Monsieur LACUBE, *président*

France Travail, représenté par Madame Murielle HENRY, *directrice territoriale Aude – Ariège*

La Caisse d'allocations familiales de l'Ariège, représentée par Monsieur Richard CARRAT, *président*

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège, représentée par Madame Neïla TROTABAS, *directrice de la CPAM de l'Ariège*

L'Office public de l'habitat de l'Ariège, représenté par Madame Marie-France VILAPLANA, *présidente*

Alogéa, représenté par Monsieur Paul BONNAFOUX, *président*

La Mission Locale jeune de l'Ariège, représentée par Monsieur Olivier RATON, *président*

La Banque des Territoires, représentée par Monsieur Olivier LIVROZET, *directeur territorial*

La BPI France, représentée par Madame Anne-Cécile BRIGOT, *directrice régionale Occitanie*

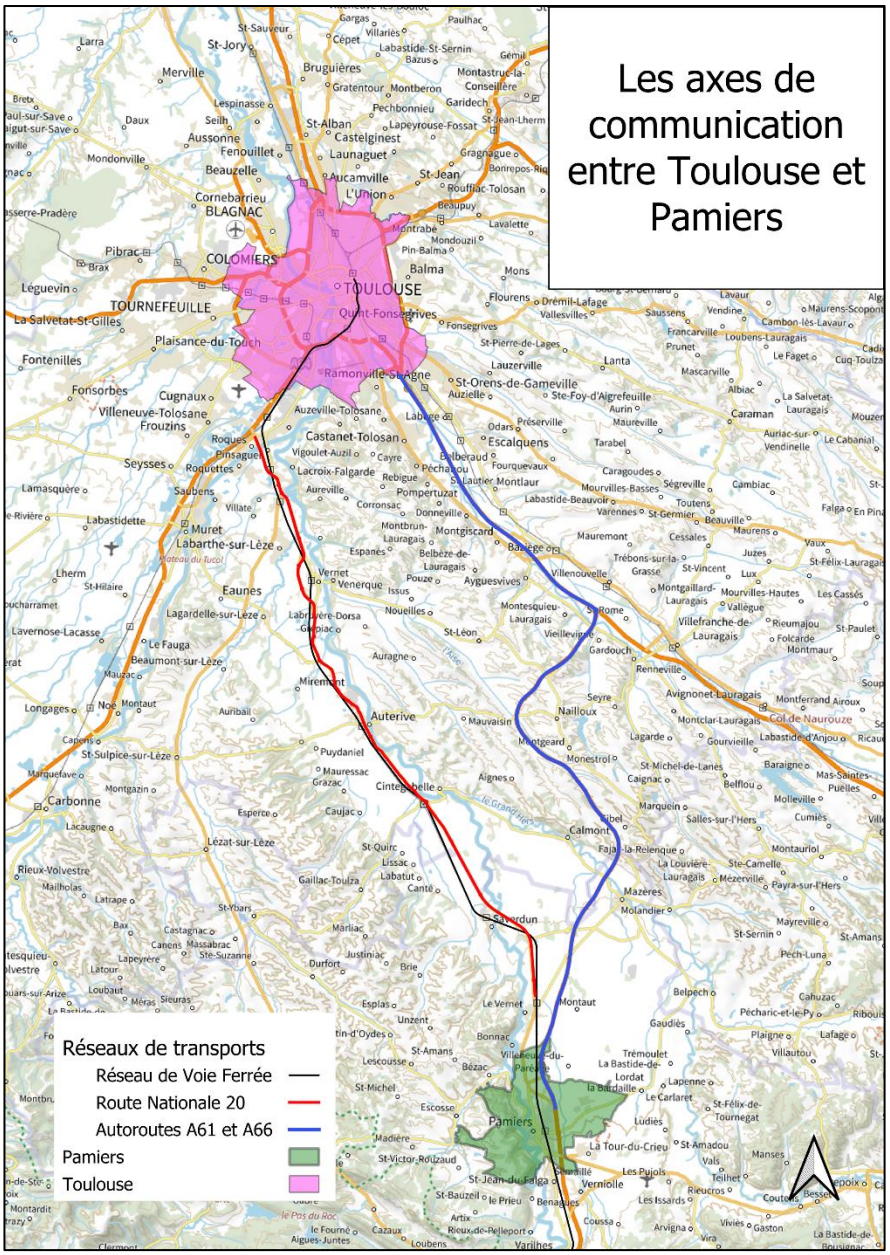
Sommaire

Préambule 2
Introduction au Contrat de Ville de Pamiers 2024-2030 3
Signataires du Contrat de Ville : 4
Une situation géographique idéale qui profite à la dynamique démographie Appaméenne 7
Le dynamisme économique, la grande force de Pamiers, qui ne profite pas à tout le monde 12
L'offre commerciale à destination des habitants 12
Les entreprises du territoire 14
La dynamique de l'emploi 15
Pamiers, une ville moyenne riche en aménités, dont le renouvellement urbain vise à améliorer les conditions de vie 18
Le logement 18
L'éducation et la jeunesse 21
Les sports 25
L'offre de santé 27
Les activités culturelles 30
Le patrimoine Appaméen 33
Les mobilités 35
L'engagement citoyen 37
La dynamique partenariale, un élément majeur mais marqueur d'un manque de coordination 39
Une pluralité de contractualisations et de partenaires avec un objectif commun : accompagner Pamiers et ses habitants dans sa rénovation et son avancée vers une ville plus moderne et agréable à vivre 41
Un renouvellement urbain porté dans le droit commun, qui vient se coordonner avec la Politique de la Ville 41
Le NPNRU : un dispositif multithématique spécifique aux QPV, une application ajustée au cas Appaméen 44
La Gouvernance du Contrat de Ville 48
La participation dans le Contrat de Ville 50
Les différents quartiers de la géographie prioritaire 52
Le centre ancien 52
Le Foulon et la Gloriette 55
Les axes et thématiques ciblés à travers le Contrat de Ville 59
Axe 1 : Jeunesse, parentalité et émancipation des publics 60
Axe 2 : Le cadre de vie, la tranquillité publique et la cohésion sociale 62
Axe 3 : Insertion professionnelle et développement économique 64
Axe 4 : Insertion sociale, santé et lutte contre les discriminations 66

Les orientations retenues par axe 68
Les groupes thématiques, le terreau fertile du Contrat de Ville 71
Le plan d'actions du Contrat de Ville 74
L'ensemble des actions et leur inscription dans les axes thématiques 74
Le suivi et l'évaluation des actions 75
L'engagement financier des partenaires 77
Conclusion 78
Signatures des différents partenaires 80
Annexes 83
Les fiches action 83
Contribution de la Région Occitanie aux contrats de ville 141

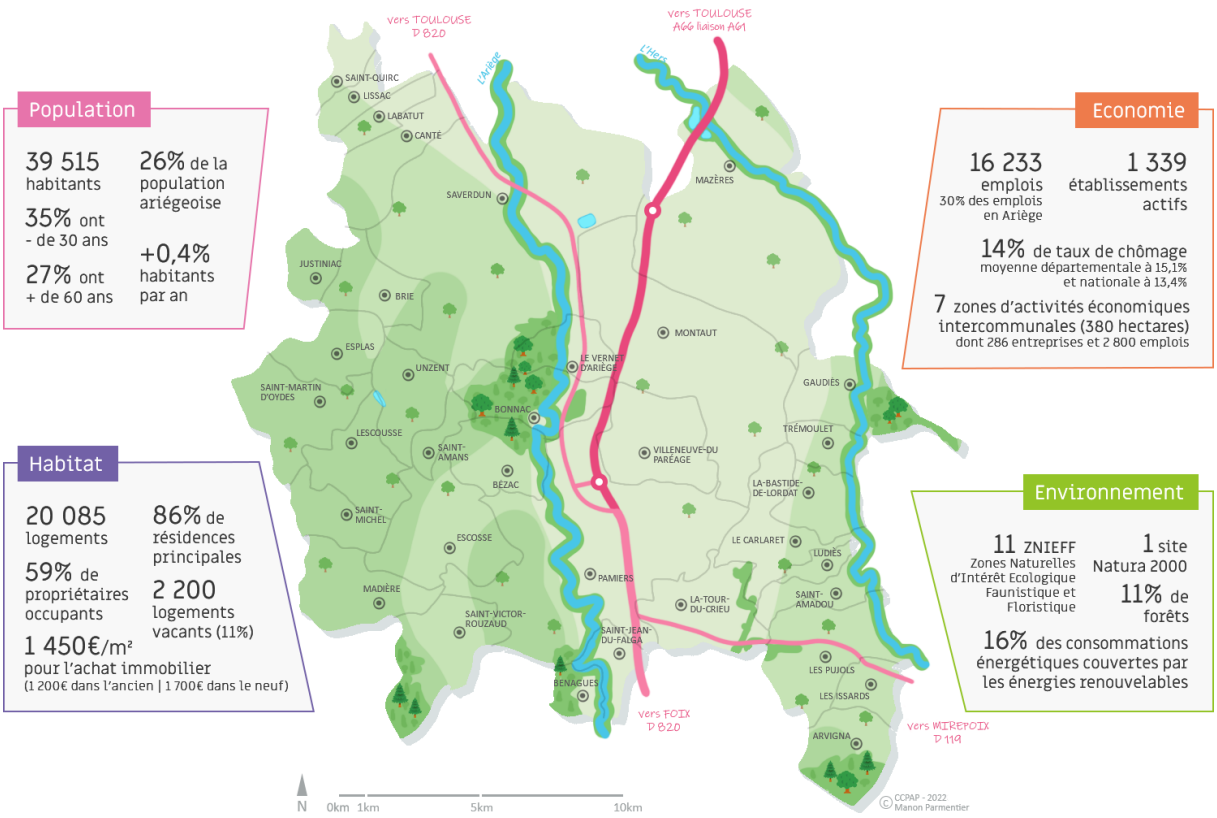
Une situation géographique idéale qui profite à la dynamique démographie Appaméenne

Sous-préfecture et ville la plus peuplée de l'Ariège avec près de 16000 habitants, la ville de Pamiers bénéficie d'une implantation géographique favorisée. Elle est au croisement des axes de circulation majeurs du territoire ariégeois (A66, RN20 et réseau ferroviaire) et bordée par diverses topologies d'environnements, présentant un fort potentiel environnemental (plaines agricoles au Nord et à l'Est, zones humides préservées le long de l'Ariège et montagnes avec les Pyrénées au Sud). Ce placement avantageux se matérialise dans la structure géographique du SCoT de la Vallée de l'Ariège. Ce dernier est construit autour de la RN20, et englobe trois des principales aires urbaines ariégeoises (Pamiers, Foix et Tarascon-sur-Ariège). Le long de ce corridor bordant la RN20 sont polarisés les services publics les plus importants, ainsi qu'une large palette d'activités et de services aux habitants (hôpitaux, préfecture, CAF, etc).



Les axes de communication majeurs font donc de Pamiers la porte d'entrée de l'Ariège, avec des connexions efficaces vers Toulouse, capitale de région, mais aussi vers le littoral méditerranéen, accessible via l'autoroute, et vers l'Espagne et l'Andorre en suivant la RN20. On observe également une convergence du réseau secondaire vers la commune, en raison de sa proximité avec la RN20, ce qui appuie le rôle de centralité territoriale de Pamiers.

Pamiers est également la ville-centre et chef-lieu de son EPCI : la **Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées**. Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est le fruit de la fusion entre les anciennes communautés du Canton de Saverdun et du Pays de Pamiers depuis 2017 et les directives de la Loi NOTRe, qui imposent aux intercommunalités des seuils de population de 15000 personnes au minimum.



Avec presque 16000 habitants, Pamiers est donc la commune la plus peuplée d'un département à dominante rurale et montagnarde, et concentre 40% des habitants de la CCPAP. On peut noter la stabilité de sa population communale, qui n'a pratiquement pas bougé en 70 ans : à peine plus de 1000 nouveaux habitants sont dénombrés sur la commune par rapport aux relevés de 1968. En revanche, les communes alentours ont bénéficié au fil du temps de l'attractivité Appaméenne et de l'étalement urbain qu'elle a permis, ce qui a entraîné une augmentation de la population communautaire.

	Pamiers	% CCPAP
1968	14564	Ø
2014	15518	Ø
2020	15938	39%

La population Appaméenne présente, jusqu'à 2020, une légère domination de la jeunesse, qui représentait 38% des habitants de la ville, contre 27% d'habitants âgés de 60 ou plus, dont 11% ont 75 ans ou plus. Pourtant, lorsqu'on observe en détail la structure de la population, on peut noter que, depuis 2020, une nouvelle tendance s'est amorcée et n'a pas encore été prise en compte dans les

statistiques : le nombre de décès est supérieur au nombre de naissances enregistrées sur la commune, faussant la dynamique annoncée pour la période 2014-2020. Si ce solde naturel, qui reflète l'évolution de la population en fonction des naissances et décès domiciliés sur la commune, était légèrement favorable entre 2014 et 2020, avec un taux de 0.11, la tendance actuelle pourrait amener à un retournement de cet indicateur lors du prochain recensement de population. Cette inquiétude met en lumière un enjeu important à moyen-terme : celui du **renouvellement de la population**. Deux hypothèses peuvent être avancées afin d'expliquer ce phénomène de retournement de la dynamique démographique sur la commune :

- Le passage du Covid en 2020, qui a touché en majorité les personnes les plus fragiles (où les plus pauvres et les plus âgés sont en tête de liste) et ainsi fait grimper le nombre de décès
- La baisse de la natalité, et donc du nombre d'enfants par femme, qui ne permet pas de compenser la part de décès dans la population, tendance nationale appuyée par la moyenne basse de la taille des ménages Appaméens

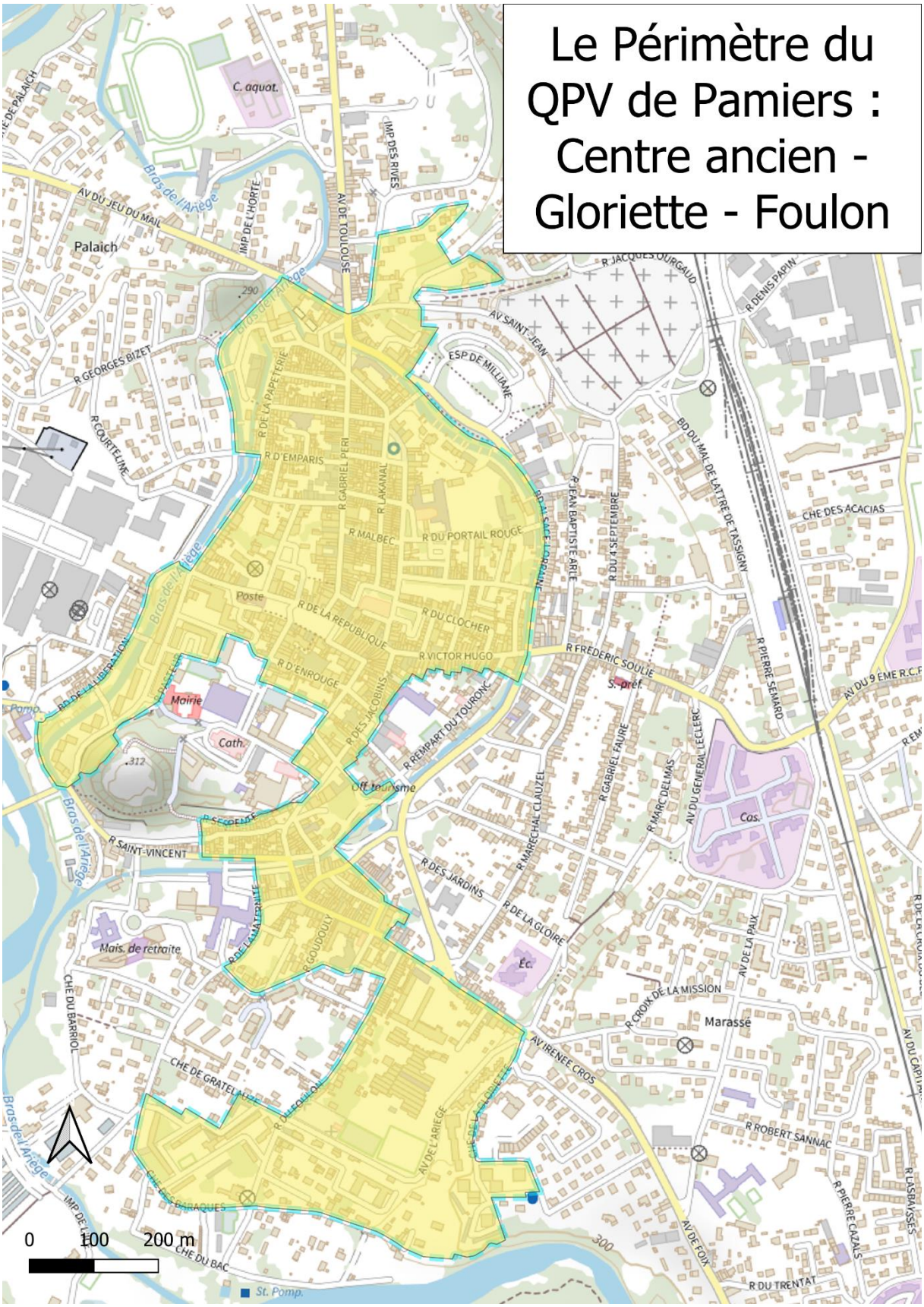
Néanmoins, cette inquiétude autour du renouvellement de la population reste à relativiser : les indicateurs de migration résidentielle indiquent qu'après un départ massif des jeunes Appaméens à leur majorité, que l'on peut supposer en lien avec la poursuite d'études, un retour massif s'effectue autour de leurs 21 ans, signe d'un ancrage de la jeunesse sur son territoire, qu'elle privilégie aux autres. Au-delà du retour des jeunes originaires du territoire, on peut lire une attractivité certaine du territoire pour d'autres jeunes, désireux de s'installer à Pamiers ou dans ses alentours. Ce constat est appuyé par une autre donnée : celle de la part des 20-29 ans, qui a augmenté de trois points sur la période 2014-2020, témoignant de la capacité du territoire à attirer cette jeune population.

Par ailleurs, le passage du Covid a modifié les aspirations de la population française, qui a souhaité se rapprocher de la nature et s'éloigner des villes, souhait qui a été facilité avec le développement et la généralisation du télétravail, pour les employés et les cadres notamment[1]. Pamiers a ici une carte à jouer grâce à son placement idéal comme on l'a dit plus haut, et paraît réussir à tirer son épingle du jeu. C'est grâce à leur cadre de vie et à la généralisation du télétravail que les petites communes et les communes rurales ont réussi à attirer des ménages relativement aisés, qui se sont dirigés vers l'achat de pavillons et de logements plus grands que ceux disponibles dans les villes.

Au point de vue de la composition sociale et socio-professionnelle, Pamiers est une ville dominée par les employés, qui pèsent pour 40% de la population active, suivi par les ouvriers (22%) et les professions intermédiaires (20%). Cette représentation plus que majoritaire des CSP intermédiaires et inférieures se reflète assez bien sur le revenu médian communal, qui culmine à 19410€, avec un 1er décile très faible, de l'ordre de 10710€[2]. Ceci met en avant que, malgré le très fort dynamisme économique de Pamiers, des poches de pauvreté importantes subsistent et touchent un éventail assez large de la population, avec les habitants du QPV en tête des habitants concernés. Sur le QPV, où les personnes âgées sont les plus représentées, 18% des ménages dont le référent fiscal a entre 60 et 74 ans sont considérées comme pauvres ; ce critère de fragilité qu'est la pauvreté est moins prononcé chez les personnes âgées que chez les plus jeunes : les moins de 30 ans sont 29% à vivre sous le seuil de pauvreté.

[1] Ce constat s'appuie sur un travail universitaire réalisé par des étudiants en master d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire en 2022.

[2] Equivaut à 892,5€ par mois, bien loin du seuil de pauvreté à 60% qui est de 1102€ par mois.


Le Périmètre du QPV de Pamiers : Centre ancien - Gloriette - Foulon
Palaich
Mairie
Poste
Coth.
Off. tourisme
St. Pomp.
Mais. de retraite
Cos.
Éc.
Marassé
0
100
200 m

Si on effectue un zoom sur le QPV, on observe qu'il a une forme atypique, avec deux zones bien définies, reliées par une petite bande au milieu. Il est surtout implantée dans une zone de centralité communale, ce qui renforce son caractère divergent de la majorité des QPV français, généralement éloignés des centre-ville et concentrés sur des zones périphériques. D'après les données du SIG de la Politique de la Ville, en 2018, il regroupait 3853 habitants, soit un peu moins d'un quart de la population communale. En son sein, une tendance détonne par rapport aux QPV de France métropolitaine, c'est la proportion de jeunes et de personnes âgées. En général, on voit dans les QPV une surreprésentation de la jeunesse, qui est vectrice de difficultés sociales (peu d'insertion professionnelle, surpopulation des logements, délinquance, etc), or, à Pamiers, ce sont bien les personnes âgées qui sont plus nombreuses, elles qui représentent 28% des habitants domiciliés dans le QPV, ce qui est bien éloigné de la moyenne nationale des quartiers prioritaires (8%). Cela se vérifie dans la taille des ménages, qui est constituée à 65% de ménages isolés, donc d'une seule personne, avec une concentration visible de ces petits ménages dans le centre ancien pour diverses raisons (peu de mobilité résidentielle chez les séniors, nécessité d'être à proximité des aménités, taille des logements plus adaptée). On retrouve aussi une part non négligeable de ménages de deux personnes, que l'on peut facilement lier aux familles monoparentales, qui représentent 31% des ménages. Pour ce qui est des ménages familiaux classiques (4 personnes ou plus), ils représentent une part minime, avec 8%, là où la moyenne des QPV est aux alentours de 25%. Autre point démographique important, c'est la part d'étrangers résidant au sein du QPV : elle est de 16%, soit 2 fois plus importante que pour Pamiers et 3 fois plus que dans le reste de la CCPAP ; pour autant cela reste en dessous de la moyenne nationale des QPV, qui est de 21%.

	QPV Centre - Gloriette - Foulon	Pamiers	Moyenne QPV
Part des + de 60 ans	28	27,3	8
Part des - de 15 ans	15	16,4	23,3
Part d'étrangers	16	8	21
Familles monoparentales	20	19,3	11

Données en pourcentages. Lecture : Dans le QPV, la part des + de 60 ans dans la population est de 28%.

Sur le territoire de la géographie prioritaire Appaméenne, on va avoir l'occasion de voir que l'on retrouve les problématiques récurrentes de la Politique de la Ville (délinquance, habitat indigne, concentration de la pauvreté, etc), mais on peut d'ores et déjà constater que, au point de vue de la composition de sa population, il est un cas atypique, où la jeunesse n'est pas le groupe dominant. Cette composition différente va, de fait, impacter les situations que l'on peut retrouver dans le QPV de Pamiers, mais pas dans la majorité des autres QPV de France.

Enjeux à court et moyen terme :

- L'isolement des ménages, notamment des plus âgés
- Le renouvellement de la population
- La pauvreté à l'échelle communale

Le dynamisme économique, la grande force de Pamiers, qui ne profite pas à tout le monde

L'offre commerciale à destination des habitants

On va ici distinguer deux types d'offres différentes : l'offre de proximité, avec des petits commerces spécialisés dans un domaine et installés dans de petites surfaces, proches des zones d'habitations, et une offre à grande échelle, englobant les grandes surfaces et les zones commerciales, où se concentrent presque toutes les typologies de commerces dans un espace resserré.

Malgré un nombre encore important de commerces vacants (36% en 2022) dans le centre-ville, notamment dans la rue Gabriel Péri, une offre de proximité subsiste néanmoins, avec une concentration autour de la place de la République, centralité d'usage de la ville. On retrouve des commerces globalement axés sur la restauration et l'équipement des personnes (vêtements, opticiens, instituts de beauté). Ces commerces de proximité constituent un atout indéniable du centre-ville et apparaissent comme les plus ancrés et les mieux calibrés aux besoins actuels du territoire. Ils bénéficient en outre de la présence des différents établissements scolaires en centre-ville (collège Rambaud, lycée Pyrène, lycée privé Notre-Dame), des marchés qui ont lieu plusieurs fois par semaine, mais aussi des modalités d'accès facilitées, avec des parkings gratuits à proximité, qui permettent à ceux qui possèdent une voiture de venir faire leurs achats de façon aisée. Ils profitent aussi des dispositions prises par la Mairie pour faciliter leur activité :

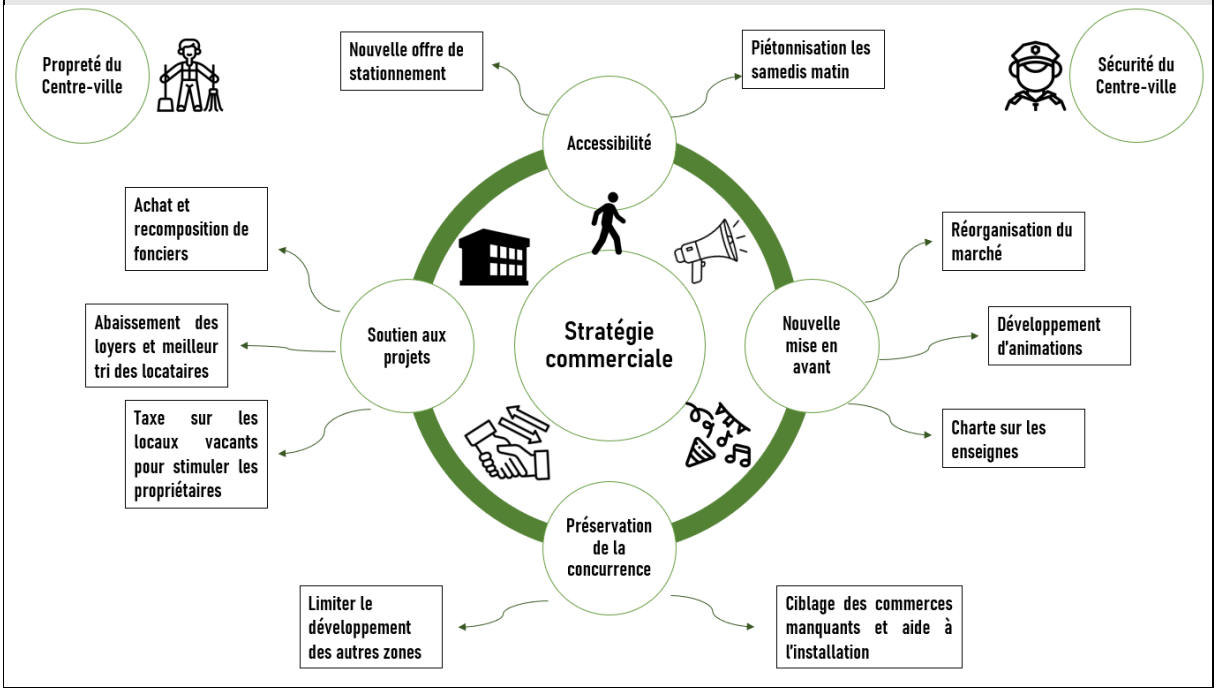
- Piétonnisation du centre-ville le samedi matin
- Aide à la rénovation et à la modernisation des commerces, allant jusqu'à 70% du montant total des travaux dans le cadre de l'opération « Commerces Relais »
- Mise en avant de l'offre commerciale grâce au site des commerçants de Pamiers
- Accompagnement au montage des dossiers pour les nouveaux porteurs de projets

En ce qui concerne les marchés, ils se déroulent trois fois par semaine sur la Place de la République, et s'étendent à l'Îlot des trois pigeons le samedi. On y retrouve, en semaine, une offre assez restreinte, composée de quelques exposants, mais très large le week-end, avec jusqu'à 80 exposants. De nombreux agriculteurs et maraîchers des alentours y sont installés, et permettent ainsi aux habitants de se fournir en fruits et légumes en circuit court, avec des produits parfois **issus de l'agriculture biologique**. Un manque qui peut être relevé, le règlement du marché **n'impose ou n'avantage aucune provenance ou norme** à respecter (agriculture biologique par exemple). Cette absence de contraintes peut représenter un frein au développement des circuits courts, mais surtout aux habitants du QPV de consommer régulièrement des produits locaux, de qualité et à bon prix. Autre offre de marché, le marché aux puces a aussi lieu le dimanche sur cette même place de la République, offrant ainsi un autre type de consommation, ouvert à tous les publics. Au-delà d'une offre différente, ce marché constitue un lieu de convivialité où les habitants du centre-ville comme des autres quartiers se retrouvent pour passer un moment ensemble.

Actuellement, dans le cadre de l'**Opération de Revitalisation du Territoire** et en cohérence avec les objectifs de la Politique de la Ville en termes de développement économique, qui œuvrent pour la présence de commerces de proximité au sein des QPV, une stratégie foncière est actuellement portée par la Mairie. Cette stratégie, qui comprend plusieurs phases, a débuté par l'acquisition de fonciers vacants et laissés à l'abandon par leurs propriétaires, faute de clientèle ou en raison de travaux

trop importants à réaliser. Ces rachats offrent ainsi une liberté à la Mairie pour démarcher de nouveaux commerçants et leur proposer des locaux à des conditions attractives : un loyer bas et la possibilité de remodeler les locaux en fonction des besoins des futurs locataires. Cette stratégie doit permettre à moyen-terme, de relancer l'offre commerciale de proximité, d'élargir l'offre afin de satisfaire plus de besoins, tout en pérennisant la présence des commerçants déjà présents, en ne créant pas de trop forte concurrence entre eux. Ce plan d'actions va de pair avec la volonté de la Mairie d'attirer de nouveaux ménages dans le cœur du centre-ville, qui va inévitablement entraîner une augmentation de la demande, qu'il conviendra de satisfaire pour fixer ces nouvelles populations et faire revivre le centre ancien.

Le management de centre-ville de Pamiers, porté vers l'amélioration de la satisfaction client



Hors du QPV, deux aires à vocation commerciale existent aux extrémités de la ville :

- Au Sud de Pamiers on retrouve une concentration de plusieurs zones (Chandelet, la Bouriette, Pyresud et Sud), toutes situées le long de la RN20, qui constituent un ensemble de grandes surfaces et de commerces dédiés à l'équipement des personnes et de la maison. Ces zones sont plutôt ouvertes sur les communes du sud et l'est de l'intercommunalité.
- Au Nord, la zone de la Cavalerie, sur la route de Toulouse, où se retrouvent des commerces différents des zones du Sud, avec une hybridation entre zone d'activités et zone commerciale. On retrouve ainsi des commerces de grandes enseignes, artisanaux, mais aussi des entreprises de services (garages, magasins de bricolages entre autres).

Dans le PLU, il est prévu de freiner leur développement afin d'orienter les Appaméens vers leur centre-ville et en renforcer l'attractivité. À travers cet acte réglementaire, la commune s'investit pleinement dans son centre d'usage, un quartier de la géographie prioritaire, qui a besoin d'une maximisation de l'appui de la collectivité pour se relancer et monter en puissance, en cohérence avec les objectifs de la Politique de la Ville.

En comparaison au précédent Contrat de Ville, l'évolution des commerces au centre-ville s'est considérablement améliorée[3]. Avant 2015, l'OCDE enregistrait 10 fermetures de commerces de plus que d'ouvertures entre 2012 et 2015, avec un pic de 29 fermetures en 2010. L'entrée en vigueur d'un certain nombre de mesures dans le cadre du Contrat de Ville ont permis de rééquilibrer les deux courbes et entraîné des réouvertures de commerces dans le centre ancien. Néanmoins, le passage de la crise Covid s'est fait ressentir avec une hausse des fermetures et de la vacance sur le centre ancien, qui est passée de 18% en 2018 à près de 36% en 2022, soit un doublement en près de 4 ans. Malgré le passage de la crise Covid, on observe tout de même un regain d'activité dans le centre-ville, qui va se poursuivre avec les multiples opérations prévus dans le cadre du renouvellement urbain, et dont les effets sont à observer tout au long de la prochaine contractualisation. En ce qui concerne la typologie du commerce, peu de statistiques ne nous permettent de tirer de conclusions quant à la diversification de l'offre commerciale.

Enjeu à court et moyen termes :

- Entreprendre une communication plus active pour le marché, où des producteurs locaux sont présents
- Travailler sur la satisfaction de l'expérience pour les clients

Les entreprises du territoire

Après les commerces, qui constituent une source pérenne d'emplois, viennent les entreprises, industrielles notamment, très importantes pour le rayonnement et la stabilité de l'activité de la ville.

Trois acteurs majeurs à l'échelle de Pamiers sont à citer :

- Aubert et Duval, spécialisée dans la métallurgie, en particulier aéronautique, et la réalisation de pièces à partir d'alliages de différents matériaux. Située à proximité immédiate du centre-ville, elle fait partie du paysage, mais aussi de l'ambiance de Pamiers, avec sa presse et son pilon qui est entendu par toute la ville lorsqu'il est utilisé. Premier employeur de la commune, avec plus de 1000 emplois, Aubert et Duval est un acteur économique majeur du territoire, avec un de nombreux sous-traitants, qui représentent un nombre d'emplois important.
- Maestria Peintures, entreprise internationale de productions de peintures haut de gamme. Basée dans la zone industrielle de Pic, elle emploie plus de 500 personnes avec un secteur de pointe en « recherche et développement ».
- Le 1er Régiment des Corps Parachutistes (1er RCP), régiment de l'armée de terre qui compte plus de 1000 militaires et civils dans ses rangs, accompagnés souvent de leurs familles
    - Le 1er RCP ne peut pas être qualifié comme entreprise en tant que telle, mais il exerce une importance particulière sur le volet de l'emploi, de façon directe et indirecte.

Sur le périmètre de la géographie prioritaire, les tendances au niveau entrepreneurial sont dans la lignée de ce que l'on peut observer dans les autres QPV de France, à savoir une nette domination de l'auto-entreprenariat : en 2020, 75% des établissements du QPV ne comptaient aucun salarié selon la base SIRENE. Ce point précis est à suivre car ce nombre très élevé est difficile à observer dans l'activité

[3] Les chiffres utilisés ici proviennent de la note d'évaluation des commerces du centre-ville, réalisée par la direction du développement économique en 2022.

entrepreneuriale de la ville : ces autoentreprises sont-elles actives ? quels services proposent-elles ? Une réflexion en commun entre l'ADIE, BGE et l'OCDE pourrait permettre de mieux cartographier les autoentrepreneurs du territoire et observer leur état de santé.

La dynamique de l'emploi

En cohérence avec les entreprises importantes du territoire, on retrouve, au sein de la population active, deux CSP qui capitalisent plus de la majorité des travailleurs : les employés, avec 37% des actifs, et les ouvriers, avec 22% des actifs. On retrouve majoritairement les employés dans les services publics et dans les commerces ; les ouvriers, quant à eux, sont dans les entreprises industrielles importantes à l'échelle Appaméenne.

Cependant, si on considère l'ensemble de la population communale, c'est une autre CSP qui devient majoritaire : celle des retraités, qui représentent 27% des Appaméens, faisant passer la part des employés à 23%.

La part des élèves et étudiants quant à elle, ne représente que 8,5%, mettant en avant l'âge assez avancé de la population Appaméenne, ainsi que la faible propension qu'ont les jeunes à poursuivre leurs études au-delà du Baccalauréat. À propos de ce phénomène, deux indicateurs sont assez évocateurs de la situation décrite :

- Seulement 27% des 18-24 ans sont scolarisés, en-dessous des 33% au niveau du Département
- Environ 22,7% de la population Appaméenne possède un diplôme du supérieur

Une fois ces données posées, plusieurs hypothèses s'offrent à nous pour comprendre ces faibles taux de poursuites d'études :

- Hormis l'IFSI et l'école Régionale du Numérique, il n'existe pas d'établissement pour les **études supérieures générales** à Pamiers, le seul campus universitaire d'Ariège étant situé à Foix
    - Une offre de BTS existe au lycée Pyrène, mais ce sont des diplômes techniques et non généraux, avec plusieurs parcours existants (Electrotechnique et Management Commercial Opérationnel)
- Les formations étant peu nombreuses sur le département, le déplacement vers la métropole toulousaine est souvent nécessaire, avec les contraintes que cela implique :
    - Réticence pour la vie dans une métropole
    - Nécessité de démarches loin de la cellule familiale protectrice
    - Coût du logement
    - Alimentation et autres dépenses afférentes au logement (mobilier, ustensiles de cuisine, etc)
    - Transports pour revenir sur Pamiers
    - Eloignement, facteur humain qui n'a pas de graduation chiffrable, mais qui peut avoir un grand impact, notamment pour des étudiants qui n'ont jamais quitté leur lieu de résidence

Lorsqu'on relie la **faible propension des jeunes bacheliers à poursuivre leurs études** dans le supérieur et que l'on observe leur situation, une fois sortis du monde scolaire, on s'aperçoit qu'ils sont **les plus touchés par le chômage** : malgré une nette amélioration entre 2014 et 2020, où le taux de chômage est passé de 33% à 19% chez les 15-24 ans, ils restent la tranche d'âge la plus touchée.

Dans le QPV, la proportion reste équivalente à celle de Pamiers, puisque 20% des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sont âgés de moins de 26 ans. Pour ceux qui décident de poursuivre leurs études, on peut envisager qu'elles se limitent à des diplômes de 2 ou 3 ans car une forte mobilité des jeunes est observée à 18 et 21 ans, dans deux sens opposés : sortie du territoire à 18 ans, âge où se conclut la scolarité au lycée, et retour à 21 ans, après 3 ans de formation, dans une commune autre que Pamiers. Pour ce qui est de leur insertion sur le marché de l'emploi, que ce soit directement après le bac ou après leurs études, les jeunes Appaméens connaissent une **situation plutôt favorable** : 28% d'entre eux sont titulaires de la fonction publique ou embauchés dans le cadre d'un CDI, seulement 10% sont à temps partiels, ce qui est 3 fois moins que la moyenne régionale.

Sur le volet des formations et dispositifs déployés à Pamiers pour l'accompagnement vers l'emploi, plusieurs acteurs sont impliqués :

- **L'Etat** et **France Travail** avec le PEC, pour Parcours Emploi Compétences, qui remplace le dispositif des emplois aidés, et qui a pour but d'accompagner les chômeurs les plus éloignés d'un emploi vers une formation qui doit leur permettre, à terme, de s'insérer à un nouveau poste.
    - Concernant le public jeune, la **Mission Locale** est elle aussi mobilisée
- **La Région** s'investit avec **l'Ecole Régionale du Numérique**, qu'elle finance intégralement, et permet à ceux qui le désirent de suivre des formations en distanciel.
- La Mairie, grâce à ses partenariats avec les entreprises locales, permet aux jeunes Appaméens d'y effectuer des immersions, au cours desquelles ils peuvent observer et s'informer sur des métiers qu'ils connaissaient, ou non, et ainsi permettre le déclenchement d'une vocation.
- Des associations telles **BGE** et **l'ADIE** tentent de soutenir les porteurs de projets originaires ou souhaitant s'implanter dans le QPV avec de multiples propositions d'accompagnement.

Autre action majeure, c'est celle des **clauses d'insertion**, qui est une pratique répandue dans la déclinaison de la Politique de la Ville. Ces clauses imposent des recrutements ciblés aux entreprises se manifestant dans le cadre de marchés publics, et permettent aux chômeurs les plus fragiles de retrouver un emploi de façon plus aisée et de se relancer sur le marché du travail.

En ce qui concerne le chômage, malgré tous les dispositifs existants qu'on a pu présenter ci-dessus, une donnée est surprenante : sur un territoire comportant 10660 emplois, soit plus que le nombre d'actifs (7663 selon l'INSEE en 2020), 17.6% de la population est au chômage. Cette situation paradoxale illustre plusieurs phénomènes, dont certains en lien assez fort avec la Politique de la Ville, tels que l'éloignement du marché de l'emploi, le manque d'informations sur les formations professionnelles existantes et les emplois qui en découlent, le manque de qualification chez les chômeurs, qui n'arrivent pas à sortir de leur situation d'éloignement du travail, le manque de mobilité, etc. Pour la jeunesse en particulier, plusieurs dispositifs existent, dans le cadre scolaire pour tenter de pallier ce manque d'informations, que ce soit sur les poursuites d'études ou les formations professionnelles. Ces actions sont plutôt efficaces car les jeunes de 15 à 29 ne sont pas exposés plus au chômage en comparaison à leurs aînés.

Pour tous les publics en général, un point est particulièrement traité par la Mairie, c'est celui de **l'illectronisme**. Le ***Cyberbase***, qui va devenir la Maison du Numérique est le lieu où toutes les personnes nécessitant une aide informatique peuvent se rendre pour accomplir leurs démarches en étant accompagnées par un personnel formé, qui va les aider à comprendre la méthode à suivre et leur permettre de s'émanciper de cette aide avec le temps. On pourrait penser que cela ne concerne qu'un public âgé, mais **les plus jeunes**, notamment issus du QPV, sont atteints par ce problème : ils **maîtrisent l'usage des smartphones**, mais absolument **pas celui d'un ordinateur**, qu'ils ne possèdent pas

toujours. Résultat, ils éprouvent des difficultés à réclamer leurs droits, à réaliser des CV et envoyer des lettres de motivation.

La typologie des chômeurs sur la commune, et plus fortement sur le QPV laisse apparaître des récurrences :

- 74% n'ont aucun diplôme du supérieur, créant un lien évident entre niveau de diplôme et chômage sur la ville de Pamiers. Ainsi, sur les 1303 chômeurs recensés sur la commune en 2020, 913 n'avaient pas de diplôme du supérieur.
- Les jeunes subissent aussi le marché du travail : ils sont plus au chômage que les autres catégories de la population, même si les différences entre les catégories d'âge ne sont pas immenses.
- Au sein des jeunes, ce sont les jeunes femmes qui connaissent un peu plus le chômage.
- En ce qui concerne la **qualité des emplois**[4], les habitants du QPV occupent les moins bons emplois, car ils sont 21% à occuper un poste à temps partiel, contre 12% pour les Appaméens.



Enjeux à court et moyen termes :

- La lutte contre l'illectronisme, qui touche toutes les catégories d'âge
- L'accompagnement des jeunes vers une meilleure orientation et éviter l'arrêt de l'école sans diplôme du supérieur
- Poursuivre l'aide à l'insertion pour les jeunes, qui a connu d'excellents résultats sur le précédent Contrat

[4] La qualité des emplois se juge sur le caractère précaire du contrat (temps partiel, CDD de moins de 3 mois, intérim, rémunération au niveau du SMIC)

Pamiers, une ville moyenne riche en aménités, dont le renouvellement urbain vise à améliorer les conditions de vie

Le logement

Thématique majeure de la Politique de la Ville et révélateur de la dynamique et de la qualité de vie des territoires, le logement, et l'habitat en général, sont une priorité sur le QPV Appaméen. Thématique traitée à tous les niveaux de l'Etat, l'objectif est de faire un état des lieux sur les logements dans la commune et le QPV. Ce sera aussi l'occasion d'évoquer les mesures prises par la collectivité ainsi que la stratégie intercommunale pour stimuler la création de logements et favoriser la mobilité résidentielle.

Sur le territoire du QPV, partagé entre une zone de centralité et deux quartiers d'habitat social, ce sont les petits logements collectifs qui dominent clairement, avec 78% de logements collectifs, dont 38% de logements de taille T1 ou T2. Cette domination des petits logements est cohérente avec le nombre moyen de personnes par foyer, qui est de 1,6 en 2018, soit moins que sur le reste de la commune, où le pavillonnaire est plus développé. Ces petits logements appartiennent dans 6 cas sur 10 à des propriétaires occupants, 30% font partie du parc locatif privé et 8% seulement sont des HLM, part très faible qui reflète la situation spéciale du QPV de Pamiers, là où la moyenne nationale est autour des 34% de logements locatifs sociaux. Malgré une domination des petits logements, la suroccupation des logements est moindre, tendance qui dénote avec les QPV de France. Pour autant, on observe une sous-occupation importante des logements de 6 pièces ou plus, souvent occupées par des couples âgés, qui y résident depuis plus de 15 ans. Cette sous-occupation met en lumière l'enjeu autour de la **mobilité résidentielle** et de la nécessité de guider ces personnes âgées vers des logements plus adaptés à leurs besoins, de plus petite taille et proche des aménités, afin de libérer de grands logements, susceptibles d'accueillir des ménages familiaux, public clairement visé par la CCPAP et la Mairie, dans l'objectif de revitaliser le centre-ville, et plus globalement la commune[5].

Deux typologies de logements sont à distinguer, liées aux quartiers dans lesquels ces derniers sont implantés :

- Les petits logements collectifs, anciens, et parfois indignes, adaptés aux personnes seules et à faibles revenus, avec des problèmes d'accessibilité, loués par des propriétaires non occupants, **implantés dans le centre-ville**
- Les logements collectifs de taille différentes, anciens, plus ou moins rénovés, accueillant des ménages de tailles différentes, globalement pauvres et loués par des bailleurs sociaux, **implantés dans les quartiers de la Gloriette et du Foulon**

Dans le centre-ville, comme on l'a indiqué ci-dessus la typologie des logements se concentre autour de petits appartements, loués par des personnes seules et pauvres. Ces appartements connaissent une **dégradation** parfois **avancée**, en raison du bâti en décrépitude dans le centre ancien, à l'image de nombreux immeubles de la rue Gabriel Péri, où des **bâtiments entiers** sont **condamnés et inhabitables**, avec des planchers qui menacent de s'effondrer, des toitures trouées, un manque de sécurisation des réseaux (conduites de gaz, câbles électriques) ou encore des murs instables. Ceci entraîne une vacance des logements assez élevée sur l'Iris du centre-ville, avec 23% de logements inoccupés, creusant encore la problématique de la mobilité résidentielle qui ne peut pas se faire sur

[5] Cette stratégie est détaillée dans le cadre de la convention ANRU

la commune, faute de logements disponibles. C'est donc dans le centre-ville que les actions les plus importantes sur le logement sont menées, avec des achats de fonciers réalisés par la Mairie et la CCPAP, en partenariat avec l'EPF, pour **réhabiliter** des **îlots désaffectés** par leurs propriétaires. Deux exemples concrets de cette stratégie sont à retenir : ceux de *la villa Major* et de *l'Îlot Sainte-Claire*, où une acquisition des bâtiments a été faite afin de procéder à une revalorisation du patrimoine et à proposer une typologie de logements qui n'existe pas dans le quartier, à savoir de grands appartements type T5. D'autres stratégies sont aussi à l'œuvre, à l'échelle intercommunautaire notamment, avec le déploiement du **PLH**, qui vise à harmoniser la politique du logement sur le territoire de la CCPAP et ainsi favoriser la mobilité résidentielle des habitants du territoire, ainsi qu'à être apte à accueillir de nouvelles populations.

Dans le cas de la Gloriette et du Foulon, si l'offre de logements paraît similaire, des problématiques supplémentaires s'ajoutent à la dégradation des logements. Dans ces deux quartiers, constitués de logements locatifs sociaux, le public est similaire. Les ménages y résidant sont également pauvres, mais ce sont plus souvent des ménages familiaux, avec un taux important de familles monoparentales, qui représentent un quart des ménages. Les logements connaissent aussi une problématique au niveau de la dégradation, mais la réactivité des bailleurs permet de solutionner rapidement ces problèmes, puisqu'ils ont l'obligation d'intervenir sur leur patrimoine dans des délais restreints. Entre la Gloriette et le Foulon, les enjeux ne sont pas les mêmes :

- Sur le quartier du Foulon, les logements ont été rénovés il y a peu, ce qui n'a pas solutionné toutes les problématiques liées à l'habitat, excluant de fait cette résidence des projets de l'ANRU, qui estime que les problèmes concernent les espaces publics et non le bâti. C'est donc la question de l'occupation, positive comme négative, de l'espace public qui est centre des problèmes sur cette résidence.
- Sur le quartier de la Gloriette en revanche, les logements vont être prochainement rénovés, occasionnant des nuisances à moyen-terme pour tous les habitants (bruit, poussière, parking). De plus, des projets de réaménagement des espaces publics sont prévus à deux endroits :
    - La Gloriette du haut, avec la destruction des garages pour réaliser un ensemble paysager, perméable et qui apportera une touche de verdure dans un espace quasi-intégralement minéralisé. Cet aménagement va également permettre de résidentialiser le parc de logement, en créant une impasse, qui va réguler la circulation des voitures et offrir plus d'espaces aux piétons et habitants.
    - La Gloriette du bas, où plusieurs projets sont envisagés, autour des sports, des loisirs et du cadre paysager, en complément du projet de centralisation des mobilités liées aux transports scolaires.
- Par ailleurs, toujours pour le quartier de la Gloriette, une réflexion a été menée sur la recomposition de l'offre de logement autour de la gare, suite à la démolition du bâtiment H et de ses 79 logements. La Gloriette est aussi un véritable cas d'école, où s'illustre le partage de compétences et la complémentarité de l'action : les travaux concernant les logements seront réalisés par l'OPH, avec une partie récupérée sur la TFPB pour financer l'extension de la salle commune, et les différents aménagements seront réalisés par la ville et la CCPAP

Si la thématique du logement est, dans ces deux quartiers, une question importante, avec les enjeux de lutte contre l'habitat indigne, d'intégration de la transition écologique, avec la question de la performance énergétique des bâtiments, la question des espaces publics reste omniprésente. En effet, des problématiques liées au trafic de drogue ont été pointées du doigt sur la résidence du Foulon et l'aire de jeux de la Gloriette du haut a été retirée pour au moins la durée des travaux (fin prévue mi-2025). La question de l'appropriation de l'espace public doit donc être traitée pour éviter le

développement des conduites déviantes sur le territoire, mais aussi pour ouvrir ces quartiers au reste de la ville, eux qui sont en claire rupture avec le centre-ville, pourtant à moins de 15 minutes de marche. Cette rupture se ressent lorsqu'on se rend sur ces deux quartiers :

- Pour se rendre au Foulon à pied, certaines rues ne possèdent pas de trottoir ou d'aménagements visant à sécuriser les mobilités, ce qui sacralise l'usage de la voiture et renforce l'impression d'éloignement. La structure des différents immeubles, qui renferment l'espace de vie au milieu des bâtiments est un autre élément dissuasif pour les personnes qui ne connaissent pas le quartier qui peut les dissuader.
- Pour la Gloriette, l'aspect extérieur des bâtiments qui est fortement dégradé peut être un repoussoir. De plus, aucun lieu de convivialité permanente (city-stade, jardin public) n'existe, et la proximité des habitations avec les rares espaces publics renforcent la fonction résidentielle du quartier, inhibant toute chance de développer une fonction de loisirs sur le quartier.

Le permis de louer : un outil majeur pour l'action en faveur du logement

Depuis l'instauration du **permis de louer** par la CCPAP en 2021, la lutte contre l'habitat indigne est érigée comme priorité absolue dans la stratégie dédiée aux enjeux de l'habitat, en raison d'une omniprésence de cette problématique dans les quartiers de la géographie prioritaire. Ce permis offre à l'intercommunalité la possibilité de s'attaquer au problème de la dégradation importante du logement, en imposant aux propriétaires non occupants de louer leur logement dans des conditions dignes.

En deux ans, le permis de louer a imposé des travaux pour 443 logements locatifs, dont 22 avec obligation de les réaliser avant de procéder à quelconque location. Au total, ce sont 55% des logements à louer qui ont reçu des réserves de la CCPAP, concernant la qualité du bien locatif.

Cette chasse aux logements insalubres se fait en réponse aux constats relevés pour le diagnostic du précédent Contrat de Ville, qui dénonçaient la situation préoccupante du centre-ville, avec une problématique importante de la dégradation du bâti et du logement, qui impactaient toutes les autres sphères du développement de ce quartier. Dans la lignée de ces conclusions, plusieurs programmes majeurs, portés par des collectivités et des agences de l'Etat, ont été mis à l'œuvre sur le territoire de la géographie prioritaire, avec pour objectif de relancer l'offre de logements et ainsi attirer de nouveaux publics :

- L'OPAH-RU
- Le programme Action Cœur de Ville
- Le programme Bourg-centre
- Le NPNRU

Enjeux à court et moyen termes :

- La construction d'une stratégie d'occupation positive de l'espace public
- Réfléchir au problème de la vacance de logement, notamment dans le centre ancien, en raison de la qualité des biens immobiliers

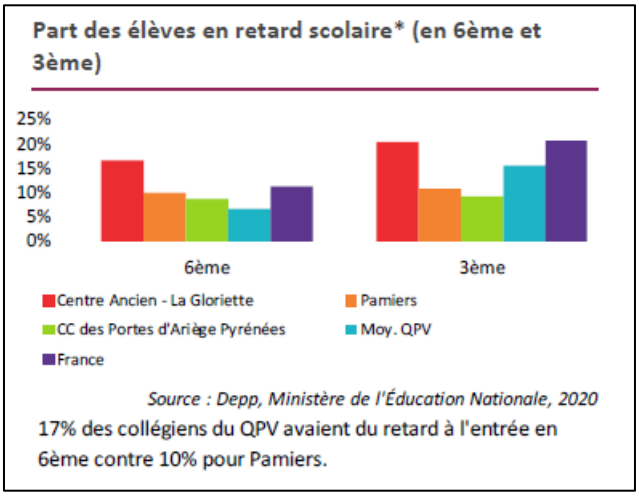
L'éducation et la jeunesse

Avec ses 19 établissements scolaires, privés et publics, Pamiers a accueilli, lors de l'année scolaire 2022/2023, 4176 élèves, dont 56% résident dans la commune. Le reste des élèves accueillis est équitablement composé d'élèves résidant dans les villages de la CCPAP et des territoires alentours de cette dernière. Ainsi, près de la moitié des élèves ne résident pas sur Pamiers, ce qui démontre une nouvelle fois le rôle de locomotive qu'exerce la commune pour le territoire. Cette affirmation est particulièrement vraie pour les collèges et le lycée, peu nombreux sur le territoire de la basse Ariège.

En ce qui concerne les écoles maternelles, on peut noter l'ouverture de la nouvelle école Marcel Pagnol en février 2024, dans le quartier du Centre-Ville, le long du canal. Cette école a été construite de façon à mieux s'adapter aux changements climatiques, avec une utilisation massive du bois, une architecture et un aménagement intérieur pensé pour mettre les enfants dans de bonnes conditions, et une cour végétalisée, largement perméable, laissant l'eau s'infiltrer dans les sols, et limitant ainsi les risques de voir se développer un Îlot de Chaleur Urbaine (ICU). Cette réalisation permet d'éveiller les enfants au contact avec la nature grâce à la végétalisation de la cour et l'aménagement d'un parc paysager attenant, de créer un rapprochement avec celle-ci et un développement de comportements éco-responsables dès le plus jeune âge. Vu sous ce prisme, le projet de cette école s'inscrit dans l'axe thématique de la transition écologique des nouveaux Contrats de Ville, qui visent à améliorer la performance énergétique des équipements et logements publics. De plus, ce projet s'insère dans le projet de renouvellement urbain de la commune, visant à attirer de nouveaux ménages grâce à une meilleure qualité de vie.

Si on observe dans le détail la ville de Pamiers, on s'aperçoit que c'est au sein des ensembles d'habitat de la Gloriette et du Foulon, deux résidences du QPV, que se concentre **25%** des **enfants Appaméens âgés de 0 à 18 ans**. Cette tendance à la concentration d'un public jeune dans les QPV en France se retrouve sur le territoire Appaméen, faisant de la jeunesse et de toutes les thématiques qu'elle polarise (réussite éducative, ouverture culturelle, prévention de la délinquance, citoyenneté, etc), un **enjeu majeur** dans l'élaboration et l'application du Contrat de Ville.

Pour les enfants issus du QPV, le taux de retard scolaire est assez important, et deux tendances sont plutôt inquiétantes quant au passage au collège : au fil des années, le retard relevé à chaque classe augmente, et ce retard s'accumule tout au long du collège. À l'entrée en sixième, en 2018, 17% des élèves issus du QPV étaient en retard, à la sortie en troisième, ce chiffre monte à 20%. Ces chiffres sont très largement au-delà de la moyenne des QPV, notamment à l'entrée en sixième où seulement 6% des élèves sont considérés comme en retard scolaire. Cette tendance peut s'expliquer par **l'Indice de Position Sociale**[6] des écoliers Appaméens (pas de statistique à l'échelle du QPV) qui est très faible en comparaison de toutes les autres échelles : 96 pour Pamiers, 101 pour la CCPAP et 107 pour la moyenne nationale. Cet indicateur démontre que la réussite scolaire dans les



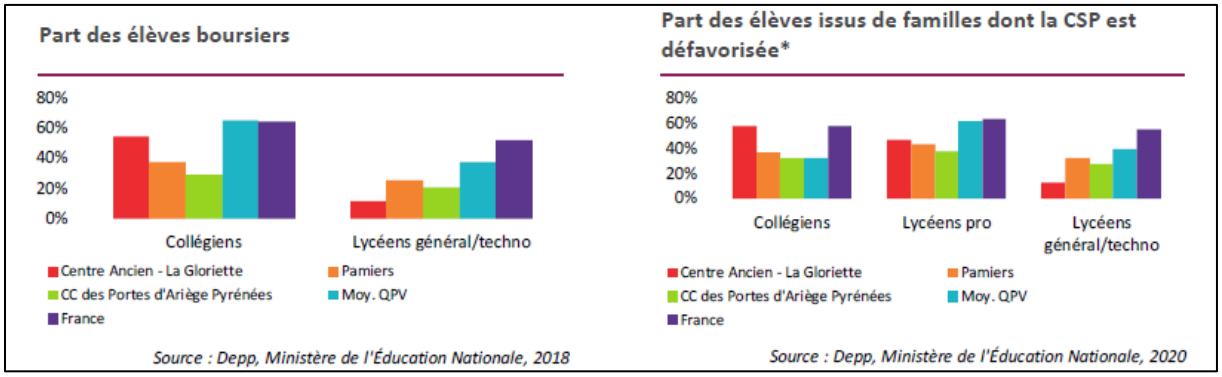
Source : Depp, Ministère de l'Éducation Nationale, 2020

17% des collégiens du QPV avaient du retard à l'entrée en 6ème contre 10% pour Pamiers.

[6] Cet indicateur reflète les origines socio-économiques et culturelles des élèves afin de déterminer les conditions de réussite scolaire dans un établissement. Plus il est élevé, plus l'établissement est considéré comme favorisé.

établissements Appaméens apparaît comme moins aisée que dans d'autres établissements de QPV ailleurs en France, en raison de l'origine sociale des élèves, dont les parents appartiennent à des CSP dites inférieures.

En parallèle, le **nombre de boursiers** recensés sur la commune entre 2015 et 2018 a connu une augmentation de 3% pour les collégiens, confirmant la lecture de l'IPS. Cette augmentation permet d'illustrer de façon plus claire la tendance à la non-poursuite d'études : au lycée général, la part des élèves boursiers n'était que de 11% en 2018. Malgré une dilution des élèves boursiers au sein d'un effectif plus important qu'est celui du lycée, c'est une chute de plus de 40 points qui est constatée et qui ne peut pas être ignorée. Cette hypothèse se confirme aussi lorsqu'on observe l'origine sociale des élèves : au collège, 59% des élèves proviennent d'une famille dont la CSP est défavorisée et résident au sein du QPV, quand ce chiffre ne s'élève qu'à 16% des élèves au lycée général.



Au regard des différentes statistiques qu'on a pu aborder, il existe donc un enjeu majeur sur le thème de la réussite éducative au collège : si les inégalités sociales sont inhérentes au système scolaire et touchent plus particulièrement les enfants originaires des QPV, les écarts sont ici particulièrement creusés en termes de réussite, d'orientation post-brevet, voire même de poursuite d'études au-delà du brevet, puisque seulement 48% des 16-24 ans sont scolarisés, mettant en avant l'enjeu de la déscolarisation si le suivi éducatif au collège n'est pas assez bien réalisé.

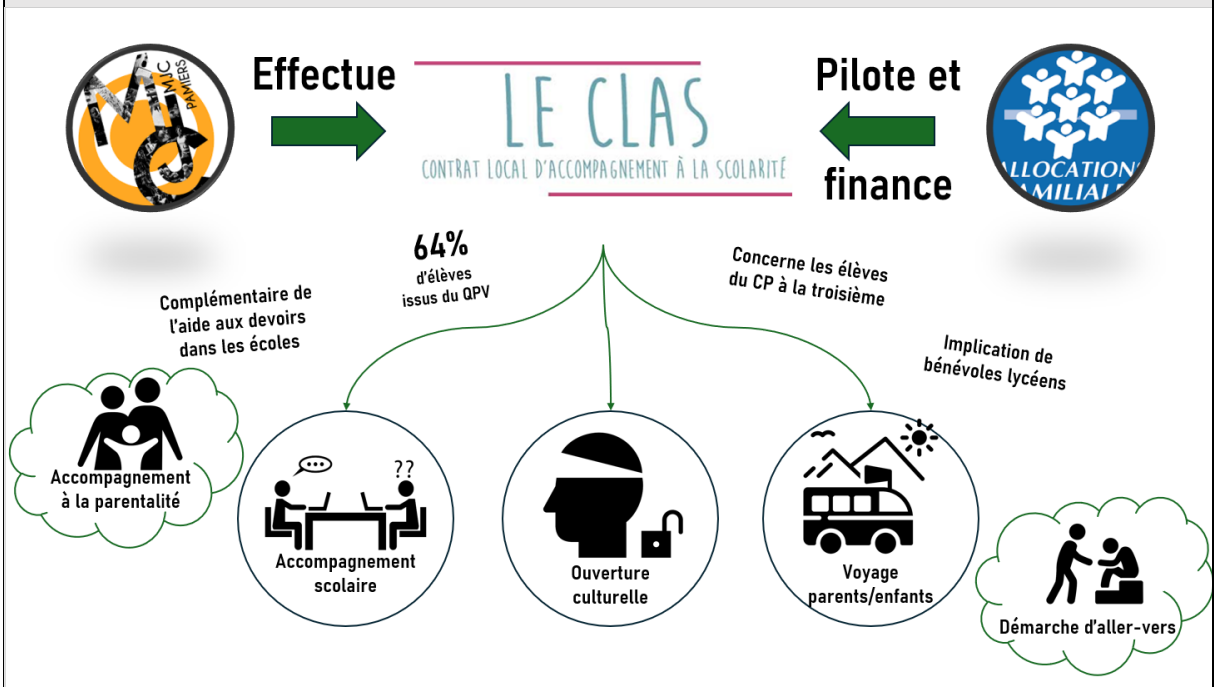
Pour combler les problèmes de réussite éducative, l'action passe aussi par le cadre périscolaire. Pour cela, de nombreux projets axés sur l'ouverture culturelle sont développés par les équipes d'ALAE et les services de la ville : le projet *Orchestre à l'école* se déroule chaque année, et d'autres pratiques artistiques sont développées, telles que la danse et le théâtre. Dans ces actions, les enfants du QPV sont un **public ciblé**, car **l'ouverture culturelle** et **l'émancipation par l'éducation** sont des objectifs clairement définis dans les attendus de la Politique de la Ville. Lors de l'année scolaire 2021-2022, ce sont 52 enfants du QPV qui ont participé au projet d'orchestre, soit 1 enfant sur 3 inscrit à l'orchestre. Ce travail peut servir de première pierre à l'éveil d'un talent ou d'une envie[7], qui peut inciter ceux qui le souhaitent à rejoindre le nouveau conservatoire à rayonnement communal dans l'instrument qu'ils ont pu découvrir au cours de ce projet. Si l'ouverture culturelle a des vertus non négligeables, elle n'est parfois pas suffisante, et la prévention joue un rôle important dans la formation et le développement de comportements potentiellement dangereux pour les jeunes. C'est dans cet objectif que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) intervient avec régularité au sein des établissements scolaires, en particulier au collège, où se joue la formation des conduites addictives, du harcèlement (physique, moral, sexuel) et des attitudes poussant à la déscolarisation. Ceci passe par une implication des élèves eux-mêmes dans des activités créatrices de lien social et de

[7] « Le choc esthétique », concept d'André Malraux, selon lequel le goût à l'art se manifesterait par la confrontation à la pratique et à l'observation d'une œuvre.

responsabilisation des individus, de prise de confiance, notamment avec le sport, mais aussi des actions coercitives, comme les TIG, pour les élèves commettant des infractions. Les résultats de ces actions de sensibilisations sont très encourageants. Elles doivent être poursuivies et intensifiées, par exemple en mettant en avant les **pratiques artistiques** comme levier de prévention contre la délinquance ou en abordant la question de la **citoyenneté**, thématique assez peu traitée dans les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville.

Au-delà du cadre scolaire, de nombreuses activités et opérations à destination de la jeunesse existent sur la commune, que ce soit dans le droit commun, avec le réseau lecture qui est en piloté par la CCPAP, et une déclinaison dans la politique dérogatoire, menée par une association au sein de la salle Foultitude, où sont organisées des séances lectures. C'est principalement dans le domaine de l'ouverture culturelle que sont faits des ponts entre les projets portés par les écoles et ceux des associations, ou qu'une continuité est trouvée. Par exemple, le cas de la MJC est un exemple concret de ces passerelles existantes entre activités associatives du cadre extra-scolaire et projets des écoles, avec des activités orientées sur la pratique du chant, du théâtre, d'un instrument de musique, de dessins sous toutes ses formes, etc. On a ici l'exemple d'une **synergie**, réfléchie ou non, entre différents acteurs territoriaux qui mettent en commun leurs objectifs et leur façon d'agir pour répondre aux problématiques propres à la jeunesse, chacun de leur manière.

Le CLAS, action de droit commun maximisée dans le cadre de la Politique de la Ville



Le Service Enfance Jeunesse Education (SEJE) propose de nombreuses activités sur le temps péri et extrascolaire, dans les différentes structures d'Accueil Collectif de mineurs (ALSH de las Parets, Accueil jeunes) financées en partie par la CAF. Le projet éducatif tourne autour de quatre orientations :

1. Mobiliser et encourager les adultes de demain à un respect social, environnemental et économique,
2. Fédérer les enfants et les jeunes à l'intelligence collective et à l'exemplarité,
3. Rendre les enfants et les jeunes autonomes et acteurs,

4. Favoriser un accueil familles de qualité.

La politique jeunesse intégrée menée depuis trois ans permet de faire travailler ensemble tous les acteurs éducatifs concernés par les jeunesses. À travers des rencontres régulières menées en intelligence collective, et soutenue par la plateforme départementale Territoires Educatifs, une charte est en cours de signature, un annuaire partagé et un agenda participatif sont en cours de finalisation. Cette charte permet de formaliser les engagements des différents acteurs de la jeunesse et de fixer les grandes orientations de l'action. Un exemple d'un enjeu majeur porté par les acteurs est celui de **l'accompagnent à la parentalité**. De nombreux acteurs accompagnent les familles dans leur rôle de parents, à travers notamment le dispositif REEAP : PAEJ, MJC, VFA, APECOCA…. Il est nécessaire de coordonner ces actions pour les rendre plus lisibles et complémentaires.

Enjeux à court et moyen termes :

- Concentrer l'accompagnement scolaire sur les jeunes issus du QPV pour réduire leur retard, particulièrement au collège
- Coordonner, encourager et financer les projets périscolaires et extrascolaires pour assurer une continuité dans les pratiques des enfants, notamment les projets culturels

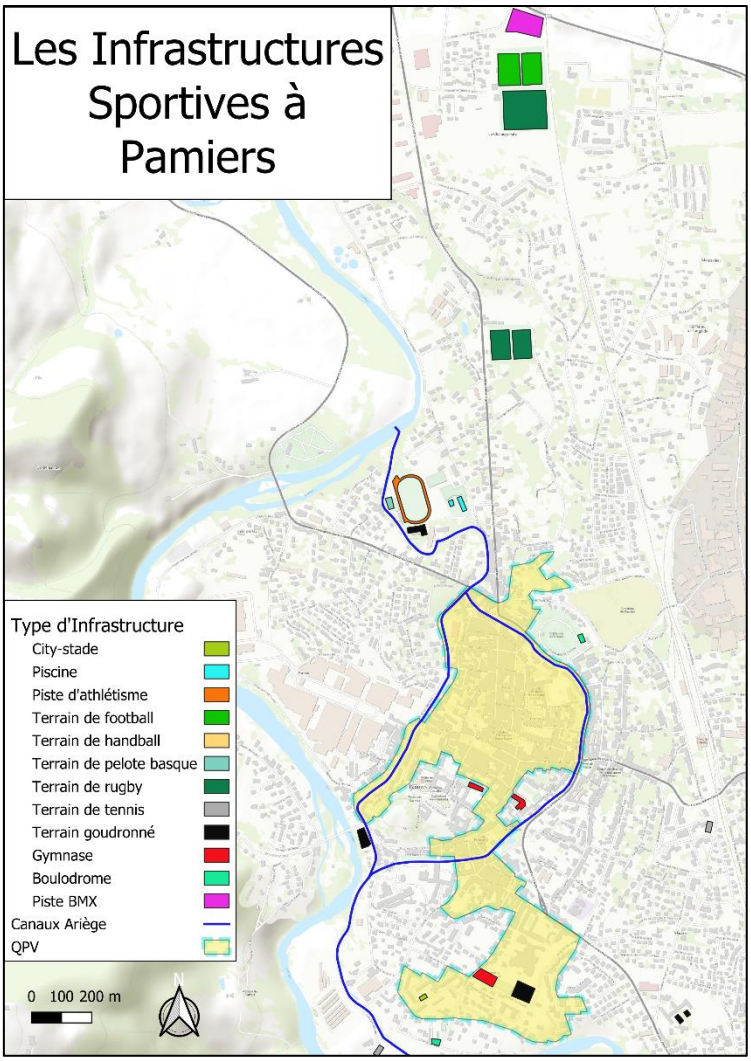
Les sports

À Pamiers, la liste des associations sportives est largement fournie et diversifiée, couvrant ainsi une large demande, en sports collectifs comme sports individuels. Le réseau des clubs sportifs, très impliqué sur la Ville, grâce aux différents partenariats et projets sur la commune, s'appuie sur des infrastructures nombreuses et de qualité. Au-delà des infrastructures habituelles pour des villes (terrains de football, rugby, tennis, une piscine et des gymnases), Pamiers peut aussi se vanter d'avoir sur son territoire une piste d'athlétisme connectée, un aérodrome, utilisé par une association très active, et une piste de BMX de niveau national. Ces infrastructures offrent la possibilité aux habitants des pratiques plutôt rares (modélisme, parapente, BMX en compétition) et viennent compléter un catalogue sportif fourni.

Par ailleurs, les clubs sportifs sont engagés dans la Politique de la Ville, à l'image de la boxe et du rugby, qui axent certaines de leurs actions sur le public issu du quartier prioritaire, en cohérence avec les objectifs de la Politique de la Ville : prise de confiance pour les individus, pour les jeunes notamment, véhiculer des comportements positifs liés au sport (respect d'autrui, solidarité, plaisir, dépassement), **aide à la mobilité**, **découverte de nouvelles pratiques**. L'entrée sportive est pratiquée dans les écoles, en particulier pour l'aide à la mobilité et la découverte de nouvelles pratiques, grâce à des Educateurs Territoriaux d'Activités Physiques et Sportives (ETAPS), mis à disposition par la Mairie. Grâce à eux, des cycles natation, escalade ou ski de fond, entre autres, sont développés, et un diplôme de la pratique du vélo est décerné aux élèves qui apprennent la conduite et la posture à tenir en vélo.

Seul manquement relevé, c'est la difficulté des clubs sportifs à réussir à capter un public hésitant, majoritairement féminin, qui n'ose pas sortir de son environnement proche, ce qui est encore plus valable pour les sports collectifs, dont les terrains ne sont pas toujours à proximité du QPV (que ce soit le rugby ou le foot, les terrains sont situés au nord de Pamiers, à 2,5km, soit près de 40 minutes de marche). Néanmoins, des contre-exemples existent, avec des infrastructures dans le QPV qui permettent la pratique de différents sports :

- La Foultitude, utilisée par *Regards de femmes* pour ses cours de danse,
- Le city-stade au cœur du Foulon, permettant une pratique libre ou encadrée,
- Le gymnase Irénée Cros, où s'entraîne l'équipe de handball,
- Le gymnase Rambaud, même si celui-ci est surtout utilisé par le collège,
- La MJC, qui propose elle aussi des activités sportives.



On peut relever sur cette carte que les équipements sportifs sont plutôt rares dans le QPV, certains en sont même très éloignés, comme ceux du complexe de la Châtaigneraie, au nord de la commune.

Enjeux à court et moyen terme :

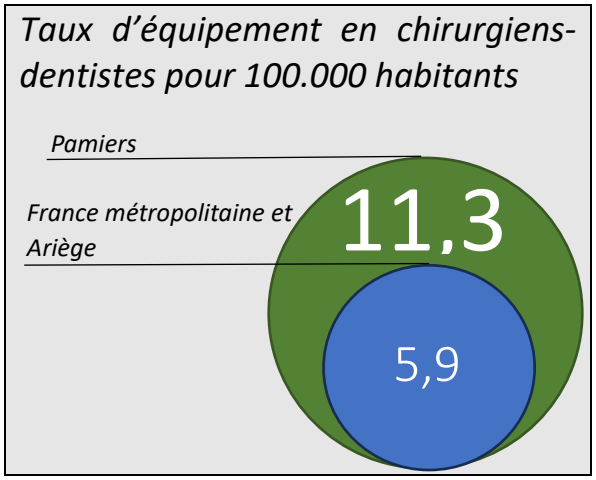
- Aller vers, pour contrer les faiblesses en termes de mobilité et de prise d'initiative pour les habitants du QPV
- Développer les partenariats avec d'autres associations sportives que les classiques sports collectifs et la boxe et faire découvrir de nouvelles pratiques
    - S'appuyer sur le *Jumelage Sportif de Pamiers*

L'offre de santé

Avec un Contrat Local de Santé en cours de réalisation (dont le diagnostic est en cours de finalisation pour permettre l'élaboration d'un plan d'actions), la commune de Pamiers, et plus largement la CCPAP sont investies sur la question de l'accès aux soins, de l'amélioration de la prise en charge et souhaitent se placer sur les problématiques liées à la santé mentale. La ville et l'intercommunalité disposent d'une offre de santé assez conséquente, malgré un point de vigilance à avoir sur l'âge des médecins traitants actifs, afin d'anticiper leur futur départ à la retraite.

L'offre de santé se compose d'un écosystème très riche d'organismes de prévention, d'éducation et d'accompagnement à la santé (plus de 20 acteurs) et d'une offre de soin, notamment de médecine générale, qui doit être étoffée. Cette offre de soin est composée de :

- 10 médecins généralistes[8],
- 15 chirurgiens-dentistes[9],
- 68 infirmiers et infirmières[10],
- Au moins 5 pharmaciens, soit 1 par pharmacie.



En matière de soins bucco-dentaires, il convient de souligner que Pamiers dispose d'une offre importante de chirurgiens-dentistes (voir le graphique ci-dessus), bien supérieure aux moyennes nationales, régionales et départementales.

L'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes, soit le nombre moyen de consultations auxquelles ont accès les Appaméens chaque année est de 4,38 en 2022 selon la DREES[11] ; à l'échelle nationale, ce chiffre est de 3,2.

En parallèle des praticiens de santé, 70 infirmiers libéraux sont en activité sur la commune, soit un infirmier pour 234 habitants[12], nombre raisonnable pour des soins qui ne concernent pas l'intégralité de la population communale, et parfois ponctuels.

La question de l'accessibilité à l'offre de soins doit également être posée. Selon l'Observatoire des Fragilités en 2022, 9% des Appaméens n'avaient pas de médecins traitants, et 44% ne sont pas allés voir un dentiste depuis plus de 2 ans. Grâce aux chiffres annoncés plus haut, le manque d'offre ou de disponibilité de la part des praticiens n'apparaissent pas comme étant le fruit de cette situation ; la méconnaissance des droits, l'incapacité à prendre un rendez-vous, ou encore le manque de mobilité et de temps pour trouver une plage horaire convenable sont autant d'explications plausibles. La CPTS Ariège Pyrénées et la CPAM, dont la mission est notamment de trouver un médecin traitant aux patients qui n'en ont pas, s'accordent à dire que Pamiers constitue la plus grande difficulté du territoire. L'accès aux droits sociaux peut constituer un motif de non-recours aux soins. Plusieurs services existent

[8] Extraction de données CPAM de l'Ariège, 2024
[9] Extraction de données CPAM de l'Ariège, 2024
[10] Extraction de données CPAM de l'Ariège, 2024
[11] DRESS, *Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux ou exerçant en centre de santé en 2022*
[12] Chiffres calculés selon les données de 2021

pour accompagner les personnes sans droits ouverts : une médiatrice du CCAS, la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (la PASS) et la maison France Services.

Les infrastructures et commerces en rapport avec la santé sont bien représentées sur le territoire communal. La commune de Pamiers est dotée de 5 pharmacies, dont une est implantée dans le QPV, dans le quartier du centre-ville, et fait partie du réseau des pharmacies de garde (Pharmacie Lagreu), rôle qu'elle exerce en rotation avec d'autres pharmacies de la commune et des alentours.

Concernant l'offre hospitalière, la ville accueille une unité de santé publique de l'hôpital intercommunal, avec plusieurs services à disposition :

- Le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD), où est évoquée la santé sexuelle dans sa globalité (contraception, grossesse, éducation à la vie affective et sexuelle, prévention et détection des violences sexuelles, dépistage et prévention des IST et MST),
- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé, qui offre des soins, une demi-journée par semaine, aux personnes sans droits ouverts et les accompagne dans le rétablissement de leur accès aux soins. Des assistants sociaux y sont aussi présents pour orienter et assurer un suivi des patients auprès des différents partenaires,
- Le Centre de Vaccination non-Covid, qui est une **antenne** portée par **l'hôpital Joseph Ducuing**, en partenariat avec le Centre Hospitalier Intercommunal de la Vallée de l'Ariège (CHIVA). Il propose gratuitement des informations et des mises à jour de vaccination, et donne des avis aux autres professionnels de santé en cas de situation clinique complexe. Le Centre de Vaccination réalise des campagnes vaccinales au plus près de la population de l'Ariège : dans les établissements de santé, les collectivités, les lieux de vie, les marchés de plein vent, etc. **Il semblerait cependant que ce service soit trop peu connu de la population locale, des acteurs de la santé et même des autres services du CHIVA**.
- Le Centre de Lutte AntiTuberculeuse, de compétence départementale, complète l'offre de prévention, de dépistage, de traitement et suivi des sujets contacts et de la vaccination BCG,
- L'Unité d'Accueil des Victimes, service spécialisé dans la prise en charge des victimes de violence avec prise en charge post-traumatique.

Le service d'urgence du CHIVA ne se trouve pas sur la commune mais à l'hôpital intercommunal, situé à Saint-Jean-de-Verges, à 15 minutes du centre-ville de Pamiers. Les personnes ne disposant pas de véhicule ou de permis de conduire sont contraintes de faire appel à leur entourage, aux taxis, ou aux transports publics dans les pôles urbains. Or, le faible taux d'équipement automobile est très clairement pointé dans l'ABS réalisé en 2022, mettant en lumière les manques de mobilités réelles des habitants du QPV, notamment pour les plus jeunes. De plus, l'offre de transport public à Pamiers ne permet pas d'accéder facilement aux soins en médecine de ville ou hospitaliers, et tout particulièrement pour les personnes à mobilité réduite :

- **La ligne 5 de la navette urbaine de Pamiers** s'arrête à proximité de la MSP Saint Antonin à 5 reprises.
- **La ligne de bus LiO L453** effectue le trajet Pamiers – CHIVA 4 fois par jours mais seulement 3 A/R sont utilisables pour des consultations ou visite de malades : arrivée à l'hôpital depuis Pamiers à **8h35, 12h, 15h**, et **18h**. Retour du CHIVA vers Pamiers à **7h25**, **10h50, 13h30 et 16h40.**
- **La ligne TER Toulouse – Latour de Carol** dessert les gares de Pamiers et Varilhes. Il est alors possible d'emprunter la ligne 1 de l'agglo-bus de Foix-Varilhes pour rejoindre le CHIVA en 4 minutes. L'agglo-bus circule environ toutes les 35 min entre 6h et 19h à l'aller, jusqu'à 21h20 au retour.

- **Accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite** (PMR) : la navette urbaine de Pamiers n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite**.** Seuls les arrêts « Leclerc » et « Chiva » de la ligne de bus LiO 453 sont configurés pour être accessibles aux fauteuils roulants. Les personnes à mobilité réduite qui souhaitent emprunter le TER peuvent monter à Pamiers, à condition de réserver au moins 48h à l'avance pour qu'une assistance en gare soit mise à leur disposition. Elles ne pourront pas descendre à Varilhes car ce service n'y est pas disponible. Elles devront donc aller jusqu'à Foix pour descendre du train avec l'assistance puis prendre l'agglo-bus, qui est accessible aux PMR vers le CHIVA.

Les services présents sur le pôle santé présentés ci-dessus servent notamment de relais d'information et de lieu de consultation, et non de prise en charge urgente**.** Rappelons que, au-delà de l'accès aux soins, **la mobilité est un des déterminants favorables à la santé, mentale** notamment, car elle permet de travailler, d'accéder aux loisirs, au sport, et aux relations sociales. Il s'agit donc d'une problématique majeure et transversale pour contribuer à la **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**.

Pour les prochaines années, le territoire compte largement s'impliquer sur la question de la santé mentale, réflexion portée par l'intercommunalité et le CLS en cours de réalisation, mais aussi par le Service Enfance Jeunesse Education et le CLSPD de la mairie de Pamiers, qui y voient une opportunité pour étayer encore plus leur action autour de la déscolarisation, du traitement du harcèlement et de leurs conséquences.

Enjeux à court et moyen termes :

- Mieux communiquer auprès des habitants en ce qui concerne l'accès aux droits
- Inégalité constatée en termes d'accès aux soins d'urgence pour les publics fragiles
- Développer et diversifier l'offre de soins, dans le QPV notamment

Les activités culturelles

Lors du diagnostic du précédent Contrat de Ville, la situation de l'offre culturelle était décrite comme riche mais assez largement méconnue par les habitants, en raison du manque de communication, et restreinte, en raison du manque d'un équipement d'accueil du public plus grand. Ces dernières années, la communication de la Mairie a été revue afin de mieux s'adresser aux Appaméens :

- Refonte du site internet,
- Développement des réseaux sociaux de la ville,
- Nouveau journal municipal,
- Mise en service de l'application *PanneauPocket*, permettant d'informer en temps réel les habitants sur tous les évènements en cours sur la commune.

Actuellement service communal, la médiathèque va être transférée à la CCPAP, autorité compétente en matière de **lecture publique**. Ce transfert fera ainsi de la médiathèque de Pamiers la tête de gondole du réseau lecture en place sur le territoire intercommunal. Elle est actuellement fréquentée par tous les établissements scolaires communaux, privés comme publics, et son passage à l'intercommunalité devrait permettre de l'ouvrir à un nombre plus important d'établissements scolaires. Toujours du côté des infrastructures, la commune est dotée de nombreux lieux culturels, dont certains font partie du patrimoine historique, à l'image du Carmel, qui a été rénové, et qui est aujourd'hui un lieu fréquent d'expositions. D'autres lieux et équipements privilégiés par les services de la ville et/ou les associations pour la réalisation d'activités culturelles et les représentations sont à citer : la Foultitude, la MJC, implantée au plein cœur du centre-ville, ainsi que le Pôle d'Enseignement Artistique, qui héberge le conservatoire à rayonnement communal, partenaire du collège Rambaud dans le cadre du dispositif CHAM[13].

En ce qui concerne la politique culturelle communale, on a déjà pu voir qu'elle donnait naissance à de nombreux partenariats et projets avec les écoles de la ville (projets d'orchestre, de danse, de théâtre) que l'on a pu évoquer plus haut. Ces projets développés au sein des écoles jouent un véritable rôle **d'ouverture** et de **découverte culturelle**, permettant à ceux qui n'en ont ni l'habitude, ni les moyens, ni même parfois la connaissance, d'appréhender de nouvelles pratiques susceptibles de leur plaire[14]. Autre exemple de partenariats fructueux, 200 élèves résidant du QPV, issus du lycée et des collèges ont pu bénéficier d'un temps d'échange avec le photographe Denis Darzack, qui était mis à l'honneur le temps de sa résidence culturelle au Carmel.

Hors des temps scolaires, l'offre culturelle à destination de la jeunesse est très dense et diversifiée ; l'année 2021 est à prendre comme exemple, avec l'organisation de deux évènements de grande envergure que sont ***Pamiers Magique*** et le ***Livrodrome***, deux actions qui ciblaient prioritairement la jeunesse du QPV. Si *Pamiers Magique* avait un caractère beaucoup plus ludique et léger, avec des représentations et des ateliers destinés à faire connaître la magie et à mettre en avant des artistes, le Livrodrome représente un évènement de plus grande envergure avec un accompagnement financier visant à aider les enfants participants à se lancer dans la lecture. En effet, en marge des activités organisées, orientées prioritairement vers les publics les plus éloignés du livre, des chèques pour l'achat de livres ont été distribués aux participants, afin qu'ils puissent acquérir leurs premiers bouquins.

[13] Classe à Horaire Aménagée de Musique

[14] Théorie du ministre André Malraux, qui expliquait que l'appropriation de la culture passait par le « choc esthétique »

En somme, ces actions d'ouverture culturelle ont été accompagnées de retombées économiques tangibles pour le territoire, mettant en avant la transversalité des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville : la visibilité du Musée de la Magie, situé dans le QPV, est ressortie gonflée de ces animations, et les librairies de la ville ont pu bénéficier de l'afflux de jeunes Appaméens ayant reçu des chèques livres. Ce cercle vertueux entre secteurs économique, culturel et social a eu un effet incitatif auprès d'autres acteurs économiques du territoire, tel que Aubert et Duval, qui a souhaité, en 2022, participer au financement de l'action ***Pamiers dans l'Espace***, où des ateliers de vulgarisation scientifique étaient organisés.

En termes d'ouverture culturelle, le travail de la MJC est à souligner par son action au quotidien, dans le cadre de projets organisés. Avec ses activités organisées dans le cadre du projet « La Fabrique », les enfants sont incités à découvrir et à toucher à d'autres pratiques culturelles que celles qu'ils connaissent déjà. La danse, le théâtre et la musique, parfois déjà pratiqués au sein de l'école, sont, ici pratiqués dans un format plus à la carte, mettant les jeunes dans un rôle de producteur de l'activité et non de consommateur.

Dans cette lignée, on peut citer la **radio**, gérée intégralement par la MJC, avec des programmes en direct et différés, où les participants utilisent du matériel professionnel, sont accompagnés par un technicien du son et préparent de façon encadrée leurs contenus diffusés. Cet outil qu'est ***Radio Oxygène*** présente un fort potentiel et peut servir de vecteur à la mobilisation des publics QPV afin de mobiliser l'intelligence collective. Le recours à la co-construction de l'action publique étant un des piliers de la Politique de la Ville, réfléchir à l'utilisation de cet outil, pour faire rayonner les actions en place sur le QPV ou tenter de développer les initiatives citoyennes paraît adapté.

La MJC, de par la pluralité de ses actions et son engagement sur le territoire depuis de nombreuses années, est un acteur incontournable dans la conduite de la Politique de la Ville sur Pamiers. Ouverture culturelle, accompagnement à la scolarité et à la parentalité, programmation évènementielle, formation à la citoyenneté ou encore émancipation de la jeunesse sont des thématiques maîtrisées et bien travaillées, grâce au soutien financier et humain de la Mairie. Par ailleurs, la dynamique partenariale de la MJC reflète son implication du quotidien sur le territoire, et la nécessité de conserver de bonnes relations avec elle.

D'autres activités telles que les débats et l'éducation à la citoyenneté servent d'accompagnement vers des thématiques parfois peu traitées et où les jeunes sont amenés à s'exprimer et à ouvrir leurs horizons. En parallèle des activités organisées, la MJC ouvre un espace de façon quasi-quotidienne à ceux qui le souhaitent pour être accompagnés dans leur projet de carrière en lien avec le domaine culturel (musique, danse, production graphique). Avec l'appui des intervenants des différents ateliers et des animateurs, les jeunes peuvent bénéficier de conseils de professionnels, d'une mise à disposition de matériels pour s'exercer, voire même produire leur contenu.

Autre acteur qu'il convient d'évoquer sur le plan culturel, c'est le **cinéma *Le Rex***. Longtemps victime d'un désamour entre les Appaméens et l'ancien gérant, le cinéma renaît ces dernières années, grâce à son parti pris de ne pas axer sa programmation sur la diffusion de grosses productions, en proposant une grille variée, pouvant plaire à tous les publics. La réussite de cette prise de position est totale, puisque les Appaméens y affluent, de tous âges, pour profiter de cet équipement. Ici encore, l'ouverture culturelle est permise, grâce à la diffusion de films moins médiatisés et d'une politique tarifaire attractive, offrant à tous les foyers la possibilité de profiter d'un cinéma à moindre coût. La **rareté** de cet équipement, à l'échelle départementale, pourrait faire l'objet d'un **marketing territorial particulier**, mais aussi d'une réflexion plus large sur les partenariats possibles à engager.

Au-delà de la jeunesse, la politique culturelle de la ville se vérifie aussi dans la gamme variée d'évènements proposés. On a pu évoquer les expositions menées au Carmel rénové, le spectacle vivant n'est lui aussi pas en manque, avec une offre régulière pour tous les publics. Pour ce qui est des représentations théâtrales et musicales, elles ont quasi-exclusivement lieu à la Salle du Jeu du Mail, qui peut accueillir 400 personnes, une capacité qui n'est pas toujours adéquate, car la modulation de l'espace restreint les possibilités d'accueillir plus de monde, dans le cadre d'un évènement de grande ampleur. Autre lieu utilisé cette saison, c'est la **cathédrale Saint-Antonin**, pour un spectacle musical, qui offre un cadre acoustique plus intéressant et plus imposant qu'une salle classique. Un évènement de ce type participe, en outre, à faire rayonner le patrimoine historique de la commune et se distingue par le caractère exceptionnel de la représentation.

Enjeux à court et moyen termes :

- Capitaliser sur les deux partenaires que sont la MJC et le Rex qui sont des acteurs importants et rares à l'échelle du département
- Rendre les jeunes acteurs de la production d'évènements culturels et moins consommateurs, afin de les impliquer et de leur permettre de prendre en main les projets qui les concernent

Le patrimoine Appaméen

Riche par son histoire et son territoire, sa diversité et sa biodiversité étoffée, la ville de Pamiers est depuis 2023 suite au diagnostic réalisé par le cabinet d'architecture Kargo et le bureau d'études Even sous la protection d'une AVAP, une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Cette AVAP confère à la Mairie le pouvoir d'agir plus simplement sur son patrimoine bâti et reconnaît la valeur du territoire sur plusieurs points :

- Architectural
- Paysager
- Historique
- Environnemental.

Le territoire communal fait état de certaines richesses dont certaines sont à proximité du QPV. On peut notamment citer la cathédrale Saint-Antonin, le couvent des Carmélites ou encore le canal entourant la vieille ville.

Dans la continuité de la reconnaissance de la valeur historique de ces ouvrages, il est imposé à quiconque souhaite effectuer des travaux dans les périmètres de protection des différents monuments (rayon de 500m autour dudit monument) de recourir à l'expertise et à l'approbation des Architectes des Bâtiments de France avant la réalisation de travaux. Cette règle, parfois vécue comme une contrainte supplémentaire pour les porteurs de projets et les propriétaires, permet de sensibiliser les acteurs à la qualité des interventions qui doivent être réalisées et de valoriser le patrimoine Appaméen. Sur l'Iris du centre ancien, une réglementation spécifique concernant les façades, les matériaux et les couleurs est imposée afin de conserver une cohérence architecturale.

Pour soutenir la dynamique immobilière, la CCPAP, accompagnée par le Conseil Départemental, a mis en place une aide pour la rénovation des façades, intégrée à la démarche Bourg-Centre de la Région, avec une maximisation à 80% du coût des travaux pour les façades rénovées dans le QPV, dans le quartier du centre-ville. Cette démarche a rencontré un grand succès avec 102 façades rénovées, dont 74 au sein du QPV, démontrant la pertinence de cet accompagnement.

D'autre part, cette identité architecturale se manifeste également dans les différentes ambiances induites par les types de voirie et de cheminements, qui symbolisent de façon implicite les usages associés à chaque lieu. Les rues à caractère médiéval, plutôt étroites permettent d'observer une linéarité du bâti, constitué de maisons de bourgs, et expriment l'espace purement résidentiel qui se trouve ici.

Mais le patrimoine historique et architectural n'est pas le seul concerné par l'AVAP. Les zones naturelles de la ville et les trames qu'elles créent sont un bien commun important, jouant le rôle de régulation thermique et des réservoirs de biodiversité. Les zones qui concernent particulièrement le QPV sont celles qui suivent le cours de l'Ariège et des canaux, là où une trame bleue traverse la vieille ville.

D'après les inventaires, des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) et une zone Nature 2000 courent le long de l'Ariège, sa géologie particulière permet à des écosystèmes locaux et des espèces animales que l'on ne retrouve pas ailleurs de se développer et de vivre dans des conditions optimales. Par ailleurs, c'est de l'Ariège que se remplissent les canaux qui traversent la ville et permettent l'établissement d'une trame bleue, vectrice de fraîcheur durant les étés et permet, entre autres, de faire baisser la température grâce à l'écoulement de l'eau. Les récents

travaux de la découverte du canal sont venus renforcer l'efficacité de cette trame, en offrant un nouvel espace de confrontation entre l'eau et l'air. En revanche, la forte artificialisation du sol du territoire communal nous permet d'observer qu'il n'existe aucune continuité entre les trames vertes et brunes à l'intérieur de la commune, notamment sur le QPV. Des espaces verts existent bien, mais ils sont globalement éparpillés et ne sont pas reliés entre eux par des rangées d'arbre ou des corridors verts. Ces îlots verts, indispensables, manquent d'un véritable lien entre eux pour que leur utilité biologique soit pleinement utilisée.

En ce qui concerne les espaces verts, il est indispensable de mentionner les jardins familiaux, présents sur plusieurs sites. Aucun ne se situe à proprement parler dans le zonage de la géographie prioritaire, mais ceux du Foulon peuvent y être considérés comme inclus. Ces lieux sont gérés en collaboration entre les habitants et un acteur associatif (CASTA), qui met à disposition des outils pour les locataires de ces parcelles. Ces jardins permettent d'accéder à un jardin, dont tous les locataires ne disposent pas toujours, et de bénéficier d'un coin de verdure, qui peut être vecteur de lien social avec des échanges entre locataires des parcelles. Autre avantage, ceci permet aux locataires de se familiariser aux enjeux de la transition écologique, grâce à des formations dispensées par le SMECTOM et CASTA sur l'utilisation et la production du compost, la préservation de l'eau, etc. Par ailleurs, ces jardins s'intègrent parfaitement dans la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Enjeux à court et moyen termes :

- Poursuivre l'aide à la rénovation des façades pour préserver la qualité architecturale du centre-ville
- Valoriser le patrimoine naturel important de la commune, en réduisant les ruptures de trame

Les mobilités

À l'heure actuelle, que ce soit dans le QPV ou dans l'intégralité de la ville, les mobilités sont essentiellement axées sur la voiture, et peu propices aux mobilités douces, pour diverses raisons. Tout d'abord, la topologie du centre-ville n'est pas un vecteur incitatif, l'état des infrastructures non plus, car elles ne permettent pas de se déplacer en sécurité. En effet, de nombreux trottoirs ne respectent pas les normes PMR (abaissement au niveau des passages piétons, revêtement lisse, pente inférieure à 2%, etc) et constituent une difficulté pour tous les publics PMR, qui peuvent être des parents avec des poussettes, des personnes âgées qui éprouvent des difficultés à se mouvoir, les aveugles et malvoyants, etc. Par ailleurs, au sein du centre ancien, on ne recense pas ou peu de pistes cyclables, ce qui entraîne un partage des voiries entre automobilistes et cyclistes assez compliqué, voire accidentogène en raison de la faible largeur des voies.

En ce qui concerne les transports en commun, l'offre est relativement faible. Une ligne de bus communale gratuite existe, circule 6 jours sur 7 mais ne dessert pas une large partie du QPV, notamment les quartiers d'habitat social de la Gloriette et du Foulon. Néanmoins, cette ligne possède l'avantage de pouvoir transporter les habitants du QPV vers les zones commerciales du sud de la ville, moyennant quelques minutes de marche pour rejoindre un arrêt. Autre modalité de transport en commun disponible, le train. Ce dernier permet aux habitants de la ville de se rendre à Foix en 15 minutes et à Toulouse en moins d'une heure, principaux lieux où se trouvent les services publics absents de Pamiers (Préfecture, hôpital, CAF, etc). Le train est une modalité de transport très importante à l'échelle du territoire, puisqu'il permet à tous ceux qui ne possèdent pas de véhicule de se déplacer hors de Pamiers, dans des territoires connectés au réseau ferré, sans compter son rôle quotidien pour les centaines d'élèves des alentours et qui fréquentent les établissements scolaires Appaméens. Autre mode de transport, ce sont les autocars LiO qui assurent une liaison quotidienne vers l'est et le sud du Département, avec deux lignes régulières qui fonctionnent tous les jours de la semaine. Comme précisé dans la partie santé, une ligne assure une rotation entre Pamiers et le CHIVA plusieurs fois par jour.

Pour ce qui est de la voiture, elle bénéficie d'une place de choix dans Pamiers, car peu de restrictions de circulation lui sont imposées. L'entièreté du centre ancien est accessible en voiture, avec des places de parking, même sur la Place de la République, qui est le cœur de la ville, ainsi qu'un grand parking sur la Place Jean Jaurès. Seulement, la voiture n'est pas le mode de transport le plus répandu chez les habitants QPV, chez qui le taux d'équipement est moins élevé. En plus d'un taux d'équipement plus bas, le taux de qualification, y est plus faible que sur le reste de la commune, avec une proportion d'adultes titulaires du permis de conduire moindre par rapport au reste de la commune.

Pour compenser ce déficit en équipement et en qualification, l'association **Wimoov** intervient sur le quartier du Foulon pour enseigner à tous ceux qui le souhaitent la pratique du vélo, avec des moniteurs qualifiés. L'implication de l'association sur le QPV Appaméen est un franc succès et peut se vanter d'avoir stimulé la dynamique partenariale, car elle a mobilisé *La Télé Buissonnière* ainsi que *Regards de femmes* dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité.



107 participants aux ateliers tout au long de l'année dont **67 issus du QPV**, avec une **surreprésentation du public féminin** (66%) et une **diversité dans la pyramide des âges** (44% des participants ont entre 26 et 40 ans)

Enjeux à court et moyen termes :

- Recenser, avec les habitants, les défauts des voiries qui les découragent à se déplacer en mobilité douce
- Améliorer l'accès à l'information aux réseaux de transports en commun
- Communiquer sur les dispositifs d'aide pour l'obtention du permis de conduire

L'engagement citoyen

La dynamique participative, appuyée par les objectifs de la Politique de la Ville, est à poursuivre sur la commune. Avec l'établissement de la charte de la participation citoyenne, la Mairie de Pamiers s'est dotée d'un outil très intéressant, qui encadre les champs d'action sur lesquels peut intervenir la démocratie citoyenne, propose des premières méthodes pour penser la réalisation d'ateliers participatifs et offre la possibilité de monter un budget participatif. Cette charte de la participation citoyenne est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte où les habitants du QPV ne disposent pas de leur instance de représentation auprès de la Mairie et des autres acteurs, puisque le Conseil Citoyen est actuellement en sommeil, et son réveil n'a pas l'air de se préciser. Lui qui est pourtant une modalité importante quant à la participation des habitants des quartiers prioritaires.

L'an dernier, à l'échelle de la commune, avec la volonté de la Mairie, et en s'appuyant sur les principes et la méthode annoncés dans la charte de la participation citoyenne, ont eu lieu dans le cadre du dispositif « Mon Quartier Bouge ». Quatre groupes participatifs ont ainsi permis aux habitants de Pamiers de s'exprimer sur une ou plusieurs thématiques qui leur étaient proposées. Ces thématiques étaient les suivantes :

- Tranquillité publique
- Mobilités
- Embellissement de l'espace public
- Propreté

Grâce aux échanges qui ont eu lieu au cours des différentes réunions de groupe entre citoyens, techniciens et élus, des propositions d'actions consensuelles ont été faites. À leur lancement en début d'année 2023, ce sont près de 70 personnes qui se sont inscrites pour prendre part aux débats dans les différents groupes, dont une vingtaine de personnes étaient issues du QPV. Si ce chiffre de 20 personnes issues du QPV est valorisant, il reste quand même à analyser au-delà d'une simple donnée quantitative : sur ces 20 personnes, plusieurs d'entre étaient inscrites dans plusieurs groupes thématiques, sous-entendant une aisance avec l'expression en public sujets et les mécaniques à l'œuvre dans les débats publics ou un avis déjà aiguisé sur les différents sujets ; de plus, certaines sont membres d'association actives sur le quartier prioritaire, témoignant de leur engagement au quotidien.

L'investissement de ces habitants n'est absolument pas à remettre en question bien au contraire, mais il ne faut pas éclipser que ces « représentants » du quartier ne sont pas le reflet exact de la pensée des habitants du quartier qui, en majorité, n'adhèrent pas aux formats classiques de la participation citoyenne. Lors de leur travail rendu en 2013 sur la participation citoyenne dans la Politique de la Ville, la chercheuse **Marie-Hélène BACQUE** et l'associatif **Mohamed MECHMACHE** insistaient sur la nécessité de *«* [prendre] *soin de laisser une place aux « petites associations » peu institutionnalisées ou aux collectifs non formalisés en créant les conditions de la participation de tous, y compris des publics les plus marginalisés socialement et/ou politiquement »*[15]. Le cadre formel ou les modalités

L'an dernier, 2 rencontres ont eu lieu, dont une assez formelle, où les habitants et les élus ont échangé sur les préoccupations que les Appaméens avaient fait remonter au cours de la réunion initiale et sur les réponses qui pouvaient y être apportées.

Le cadre formel de ces rencontres gagnerait à être allégé.

[15] MECHMACHE M., BACQUE M-H. *Pour une réforme radicale de la Politique de la Ville, Ça ne se fera plus sans nous*, 2013

d'organisation y jouent un rôle prépondérant : horaires, temps de convivialité, pédagogie, répartition du temps de parole entre tous les participants, cadrage des thématiques, fréquence des réunions, etc.

De façon générale, sur les quatre thématiques, une a été particulièrement assidue et a un taux de présence bien plus élevé que les trois autres, c'est celle sur la tranquillité publique. Dans les autres groupes, on constate un essoufflement très rapide dans la fréquentation des ateliers, avec même une thématique où le dernier atelier n'a pas pu avoir lieu, faute de participants. Paradoxalement, c'est ce groupe qui a proposé le plus d'actions, quand celui dédié à la tranquillité publique n'a pas formulé de de propositions d'actions citoyennes. Au total, c'est la thématique sur l'embellissement de l'espace public qui a formulé le plus de propositions, 8 sur les 10 propositions issues des groupes participatifs. Or, tout l'enjeu de la participation citoyenne, qui est utilisée comme outil de la co-construction de l'action publique afin de permettre aux habitants de s'investir pour leur cadre de vie, en fluidifiant le dialogue avec les élus, qui ont le pouvoir de faire des propositions des habitants de véritables projets. Malheureusement, sur les 10 actions, une seule a été réalisée, une a été écartée d'office, pour diverses raisons ; pour les autres, elles sont soit au stade d'étude, soit en attente de réalisation, malgré le fait que certaines ne demandent pas un investissement conséquent, que ce soit humainement ou financièrement. Ce décalage entre les propositions et le peu de réalisation, malgré des avis favorables de la Mairie peuvent décourager les participants et représenter un sérieux frein à la réussite de processus participatifs futurs.

Dernier point à aborder concernant la participation citoyenne, c'est celui de la Maison du Projet, voué à voir le jour dans le centre-ancien. Cette maison, modalité imposée pour les intercommunalités porteuses de projet ANRU, a plusieurs objectifs : informer et communiquer afin de répondre aux craintes et interrogations des habitants, mais aussi et surtout pour co-construire le projet développé sur le territoire et assurer une coordination entre les différents acteurs impliqués. En termes de co-construction, la maison du projet entend mettre les habitants dans une posture de spécialistes de l'AMO, pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, eux qui possèdent une expérience d'usage plus importante que les porteurs de projets. Son installation à venir incite à se poser plusieurs questions :

- Quels formats participatifs seront déployés ?
- Comment vont-ils impacter l'avancée des travaux ?
- Quels horaires vont-être proposés ? Ceci va grandement définir le public qui sera potentiellement visé

Afin qu'elle soit un véritable outil participatif et pas un simple point d'information pour les curieux, il convient de penser en amont comment la parole citoyenne va être intégrée aux projets, mais aussi penser des formats d'expressions différents que le seul dialogue en face à face, qui n'attirera qu'un public habitué aux processus formels et empêchera toute représentativité de l'exercice.

Enjeux à court et moyen terme :

- Proposer des formats adaptés aux publics de tous horizons, afin de capter les « invisibles », notamment la jeunesse
- Meilleure application des projets issus des ateliers participatifs

La dynamique partenariale, un élément majeur mais marqueur d'un manque de coordination

Particulièrement observée lors des réunions avec les différents partenaires et durant la réalisation du diagnostic, le tissu associatif Appaméen est riche, fourni dans presque tous les secteurs de la vie quotidienne, de la culture à l'aide alimentaire, en passant par les mobilités et les réseaux d'entreprises. Cette richesse permet ainsi à tous les Appaméens de bénéficier d'activités, d'aides et de conseils à des conditions avantageuses, où ils peuvent eux-mêmes s'impliquer et faire avancer le territoire. Néanmoins, ce bouillonnement associatif et la multitude de propositions qui en découlent se doivent d'être coordonnés afin qu'une action ne fasse pas de l'ombre à l'autre ou, au contraire, que toutes les actions s'accordent autour d'une même problématique. Les avantages sont multiples : plusieurs approches pour convenir à chaque personne, possibilité de mettre en commun les moyens et de toucher plus de publics, avoir une meilleure connaissances des bénéficiaires des actions, afin de repérer les personnes les plus fragiles ou les plus isolées, etc. Si toutes ces idées paraissent évidentes, force est de constater qu'elles ne sont pas la norme sur le territoire. À chaque réunion, de partenaires ou de services, on se rend compte que des actions, menées dans le cadre de la Politique de la Ville, ou valorisables en tant que telles, sont portées par différentes structures, de manière similaire, sans qu'elles n'aient connaissance de l'une et de l'autre. Par ailleurs, cette mise en commun des actions par les différents partenaires permettrait aussi de mieux répartir les actions et les publics visés et d'éviter une sur-proposition autour d'un certain public et de ses problématiques et la négligence d'un autre.

Ce point de la dynamique partenariale est largement revenu dans les perspectives d'amélioration lors de l'évaluation du précédent Contrat de Ville :

- Meilleure coordination des acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Axe 1, sujet 4)
- Préconisations issues de l'ABS pour permettre aux différents acteurs de mieux se connaître (Axe 2, sujet 1)
- Un type de public moins abordé, à savoir les personnes âgées et isolées (Axe 2, sujet 3)

Le diagnostic établi ci-dessus permet de dessiner les principaux enjeux que l'on retrouve au sein de la géographie prioritaire sur le territoire Appaméen. L'implantation de cette géographie au cœur de la ville et la richesse en termes d'équipements publics nécessitent une approche adaptée à la commune.

En cohérence avec les objectifs annoncés par l'ANCT, le Contrat de Ville 2024-2030 entend agir sur les manques constatés sur le territoire en s'associant avec les partenaires locaux (tissus associatif et économique, établissements publics, citoyens) et institutionnels (collectivités territoriales, Union Européenne).

Le travail de réflexion s'appuiera sur les actions précédemment menées dans le cadre l'ancien contrat, qui ont permis une amélioration des indicateurs sociaux (chômage des jeunes et habitat indigne notamment).

Une pluralité de contractualisations et de partenaires avec un objectif commun : accompagner Pamiers et ses habitants dans sa rénovation et son avancée vers une ville plus moderne et agréable à vivre

Un renouvellement urbain porté dans le droit commun, qui vient se coordonner avec la Politique de la Ville

La Ville de Pamiers est actuellement dans une démarche de rénovation de son centre, afin d'attirer de nouveaux publics et de faire perdurer son dynamisme économique. Cette volonté de la Mairie s'observe par la contractualisation de plusieurs programmes portés par l'Etat et les collectivités territoriales afin de mener à bien un objectif de **revitalisation du territoire**. Plusieurs thématiques de l'aménagement sont concernées, et les objectifs visés pour chacune sont définis dans le cadre du droit commun. Tous les programmes et dispositifs contractuels dans lesquels la ville et la CCPAP se sont engagées au cours de ces dernières années sont menés dans un esprit de cohérence et de complémentarité. Ainsi, il est d'usage de dire que tous les dispositifs actionnés (NPNRU, Politique de la Ville, Action Cœur de Ville, Bourgs-Centres et ORT) sont inscrits dans une seule et même stratégie de renouvellement urbain visant à appuyer l'action dans le périmètre du QPV.

Cette partie va permettre de dresser un inventaire des projets et orientations définis dans le cadre de ce renouvellement pour montrer que l'articulation des différents dispositifs et contrats sur le QPV permet la mobilisation de nombreux acteurs du droit commun et l'aboutissement des projets.

5 thématiques composent les différents projets inscrits dans le cadre du renouvellement urbain :

1. Habitat
2. Développement économique et tourisme
3. Mobilités
4. Patrimoine et espaces publics
5. Services publics et santé

➔ Une sixième thématique, dite transversale, existe également et se confond avec les différentes thématiques.

Depuis l'entrée de Pamiers en Politique de la Ville, de multiples actions sont venues appuyer les opérations à destination du QPV. Ces actions se retrouvent aussi bien dans le **cadre réglementaire** que dans le **cadre opérationnel** comme on va le voir par la suite.

Le renouvellement urbain du centre-ville de Pamiers se centre sur le renforcement de la qualité de la vie. Il s'agit d'agir sur les dysfonctionnements identifiés. Des objectifs opérationnels ont été définis :

- Renforcer l'accès aux aménités
- Refaire du centre-ville la centralité d'usage pour les Appaméens et Appaméennes
- Relancer l'habitat pour attirer de nouveaux ménages
- Maintenir, soutenir et développer le tissu commercial de proximité en centre-ville

Sur le champ de l'habitat et du renouvellement urbain, le programme cadre que constitue le PLH et une série de contractualisation et d'outils permettront des effets à moyen et long-termes. Approuvé en juillet 2023, il a permis de définir **14 actions** traduisant **5 objectifs stratégiques** en matière d'habitat à l'échelle des 35 communes de la CCPAP, formalisant ainsi le cadre d'intervention de la politique de l'habitat du territoire pour les six années à venir :

1. Développer une offre de logements diversifiée, durable et répondant aux besoins des ménages
2. Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre d'habitat proposée par les communes
3. Améliorer le parc ancien pour conserver son attractivité
4. Compléter l'offre de logements et d'hébergements pour les ménages ayant des besoins spécifiques
5. Asseoir la politique de l'habitat de la CCPAP : mettre en œuvre, animer, suivre et évaluer le PLH

Le diagnostic du PLH a permis d'identifier 1 274 logements vacants[16], soit 14% de logements vacants à l'échelle de la Ville, une évolution du parc vacant de +4% entre 2013 et 2018, 554 logements sont vacants depuis plus 2 ans dont 419 localisés dans le périmètre **ORT_OPAH-Ru** qui englobe le QPV. Enfin, 424 logements potentiellement indignes sont aujourd'hui recensés (Filocom 2015).

En qualité de pôle urbain majeur et structurant du département, le PLH a défini pour Pamiers :

- Objectif de production de logements (2023 – 2028) : 504 logements
- Part de l'objectif global de la CCPAP : 35%
- Objectif en matière de lutte contre la vacance : 252 logements vacants
- Objectif de diversification : 101 logements locatifs à loyer modéré à minima

L'ambition du PLH est également de concourir à la **réduction des effets de concurrence** entre les secteurs géographiques (quartiers et communes limitrophes) et les produits logements, au profit d'une reconquête de l'habitat ancien en centre-ville de Pamiers. Il est à noter que l'absence de PLUi à ce jour, laissant ainsi la « planification, droit du sol et urbanisme » aux communes, ne permet pas d'atteindre de manière pleine et entière cet objectif. Des projets de constructions neuves sur le modèle pavillonnaire en banlieue de la Ville de Pamiers sont autorisés et ne facilitent pas l'effort poursuivi sur la reconquête du centre-ville, cherchant à diminuer cette dualité toujours prégnante entre « centre » et « périphérie » au profit du centre ancien. Le lancement d'un PLUi est visé sur la période post 2026.

- Avec l'entrée en vigueur du **permis de louer** en mai 2021, la CCPAP a renforcé son engagement dans la **lutte contre l'habitat indigne**, enjeu prégnant de la géographie prioritaire. Cet outil permet de s'assurer que les logements mis en location ne portent atteinte ni à la sécurité des occupants ni à la salubrité publique. Il permet un **contrôle**, mais également une **veille constante** sur le parc de logement et les occupations
    - *Plus de 1 100 dossiers à l'échelle de la CCPAP : Pamiers + 6 communes – environ 48% de dossiers validés, 49,5% validés sous réserve et 2,5% - soit 24 dossiers refusés*.
- L'OPAH-RU, mise en place en 2021 (qui succède à un premier PIG puis à une OPAH sur la commune) poursuit ses objectifs de lutte contre la vacance et la dégradation des bâtis en accompagnant les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans des projets souvent complexes
    - *Sur l'année 2023, 64 dossiers de Propriétaires Occupants ont été notifiés à l'échelle de la CCPAP dont 22 à Pamiers (2 en QPV), 9 dossiers de Propriétaires Bailleurs dont 8 à Pamiers (exclusivement QPV) et 26 dossiers façades (dont 10 à Pamiers – 5 en QPV).*

[16] RP 2019 – INSEE

- La **stratégie foncière**, se décline sur plusieurs thématiques, et facilite la revitalisation du centre-ville. Que ce soit sur **l'habitat**, avec la maitrise foncière des îlots Sainte-Claire et Major, ou sur **le développement économique** avec le rachat de locaux commerciaux vacants et/ou dégradés et la remise en activité pour des commerces qualitatifs et non concurrentiels avec l'existant. Un partenariat fort avec **l'EPF Occitanie** permet également le portage foncier de biens immobiliers en vue de développer des opérations de résorption de vacances et de remembrement ; il permet également de bénéficier de leur appui et expertise de négociation. La Mairie disposera d'un œil plus aiguisé sur les porteurs de projets, et aura ainsi la possibilité de les accompagner, selon ses conditions, afin de s'assurer de la pertinence maximale du projet présenté, et de lui offrir des conditions de réussite optimales (recherches des aides existantes, mobilisation des subventions de la ville et la CCPAP, lien avec les différentes organisations pouvant agir sur le QPV, etc).
- Des projets d'habitat appuyés par **Action Logement** permettent également d'agir de manière concluante en faveur du renouvellement urbain et d'une plus grande mixité
    - *Par une réservation de crédit très importante (3,1M€ sur la période 2020 – 2022) pour une liste de 10 immeubles (dans les faits 5 opérations d'acquisition, amélioration par des investisseurs privés soit 28 logements pour 1,5M€ consommés) et 5,17M€ réservés sur la période 2023 – 2026 sur 10 opérations (environ 80 logements)*.
- Le traitement d'îlots prioritaires touchés par l'habitat indigne et la vacance. Cette intervention se fait à travers les **dispositifs de renouvellement urbain RHI THIRORI de l'ANAH**[17]. L'inscription de deux îlots RHI THIRORI face aux îlots NPNRU permettra à terme d'enclencher une réelle dynamique vertueuse sur le pari de reconquête du centre ancien. Les finalités de cette intervention sont les suivantes : attirer de nouveaux ménages dans des logements de qualité, concurrentiels aux produits logements développés en périphérie (maison individuelle sur le modèle pavillonnaire), viser une valorisation foncière tout en préservant les éléments patrimoniaux. Il s'agit de prolonger et de renforcer les projets et actions en cours afin d'accompagner et de donner confiance aux investisseurs privés : développement de l'attractivité du centre, traitement des îlots prioritaires et du bâti très dégradé du centre historique, diversification de l'occupation en favorisant l'accession à la propriété et l'accompagnement social.
    - *L'étude RHI THIRORI a débuté fin janvier 2022, l'étude de calibrage est prévue pour le courant 2024. Ces projets d'habitat à l'îlot est actuellement à l'étude, vont permettre une réelle transformation du secteur de la fenêtre nord (résorption de vacances et d'habitat dégradé – insalubre et remise sur le marché d'habitat diversifié propice à la mixité)*

On voit que renouvellement urbain et politique de la ville sont menés de concert et nécessitent des partenariats forts. Plusieurs études pré-opérationnelles ont été réalisées ou sont en cours, dont l'application concrète se traduit déjà sur le terrain.

De plus, d'autres thématiques s'inscrivent dans le renouvellement urbain, afin de maximiser une nouvelle fois les actions sur le territoire du QPV, pour y réduire les inégalités sociales :

[17] Conformément à l'étude pré opérationnelle et en complémentarité du dispositif incitatif (OPAH-RU), la Communauté de communes a lancé une étude de faisabilité RHI THIRORI multisites en janvier 2022 sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun. Pour Pamiers, Il convient de poursuivre l'objectif de renouvellement urbain (secteur prioritaire en pleine restructuration) initié à travers le programme NPNRU

- Les **mobilités** vont être largement travaillées, afin de développer les mobilités douces et répondre à l'enjeu de difficultés de déplacements pour les habitants du QPV. Des projets sont amenés à voir le jour et visent :
    - Optimiser l'offre de stationnement vélo
    - Renforcer et mettre en lumière le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) qu'est la gare de Pamiers, en concertation avec la Région Occitanie
    - Améliorer l'offre de transports en commun afin qu'elle ne soit pas axée uniquement sur les centralités et qu'elle s'insère en complémentarité du réseau de lignes régulières de la Région Occitanie. En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités Locales, la Région Occitanie se tient aux côtés du territoire afin de co-construire la feuille de route mobilité du territoire (cette co-construction pouvant prendre la forme d'une délégation de compétence pour l'émergence de lignes d'intérêt local)
- La **réduction des inégalités sociales et territoriales sur la santé** va être formalisée par l'arrivée d'un Contrat Local de Santé à l'échelle intercommunale
- **L'accès aux services publics** va être renforcé avec différentes entrées :
    - Lutter contre l'illectronisme pour tous les publics
    - Offrir une protection croissante aux victimes de violences conjugales
    - Développer l'offre d'accès à la culture

L'appropriation des espaces publics va être revue avec une requalification des principales places publiques de la ville. Ce réaménagement des grandes places s'intègre à la démarche de la **Gestion Urbaine et Sociale de Proximité** (la GUSP), où les habitants du QPV, par leur utilisation de l'espace public, vont être les garants de sa bonne utilisation et éviter les dérives. Cette implication des habitants permet de faire remonter plus rapidement aux services de la Mairie les problématiques relevées sur le territoire, et ainsi accélérer sa résolution.

Toutes les orientations que l'on a évoquées ici reposent sur des stratégies et des contrats ayant chacun leurs spécificités et leurs porteurs, avec lesquels les partenariats sont formalisés. Le droit commun est fortement mobilisé comme on a pu le voir ci-dessus. À cela vont venir s'ajouter des crédits supplémentaires, octroyés par la Politique de la Ville. Ces apports supplémentaires s'accompagnent d'objectifs propres aux attentes de la Politique de la Ville.

Le NPNRU : un dispositif multithématique spécifique aux QPV, une application ajustée au cas Appaméen

Le **NPNRU**[18], programme porté par l'ANRU[19] sur la période 2014-2030, s'inscrit dans la continuité du PNRU, lancé en 2004 pour solutionner les problématiques complexes des quartiers prioritaires, mais propose une méthode plus ambitieuse que celle de son aîné.
Un des leviers majeurs de ce plan consiste en la démolition des habitats collectifs, trop imposants, afin de reconstituer une offre de LLS à échelle plus humaine, avec des patrimoines plus petits et diffus. En parallèle de ces démolitions, le NPNRU vise à équiper les quartiers prioritaires en infrastructures variées (sport, enseignement, espaces verts, etc) afin d'accompagner les habitants et le territoire vers

[18] Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
[19] Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

une élévation de leurs indicateurs sociaux. Ce programme s'applique exclusivement dans le cadre de la Politique de la Ville et de la **rénovation urbaine**.

À Pamiers, l'application sur le terrain du dispositif national a nécessité une prise en compte des spécificités locales, afin de développer un réel projet de renouvellement urbain Appaméen. En effet, la taille de la ville (nombre d'habitants du QPV et de la Ville), sa structuration territoriale (centre-ancien en partie dégradé, ville dite moyenne incluse dans un environnement périurbain « lâche » et un contexte rural) et son organisation (la ville est pourvue de nombreux équipements publics et l'habitat se concentre en grande partie sur des logements individuels traditionnels ou petits collectifs d'immeubles de ville) font que l'habitat social est plutôt diffus, composé de petits immeubles collectifs vieillissants mais non enclavés comme peuvent l'être une majorité de grands ensembles. Il a donc fallu, avec l'ANRU, négocier et formaliser un protocole d'actions adapté à la situation territoriale de Pamiers.

Les fruits de ce partenariat se sont concrétisés, par la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain en décembre 2019 et par le conventionnement d'une série d'opérations d'habitat, d'aménagement et d'équipement :

- La démolition de 79 logements sociaux du quartier de la Gloriette amène à la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolie au « un pour un » sur plusieurs sites d'opérations de petites unités (et mixées le plus possible avec de l'accession sociale à la propriété) sur plusieurs sites hors QPV (projet Pierre Sémard – 27 LLS – 2020-21, Cendresses 23 LLS – 2023-24, Villeneuve – 7 LLS – 2024-25) et en QPV (projet Major 2 – 6 LLS – 2024 et Îlot Ste Claire – 16 LLS 2025-26).
- La requalification de 84 LLS en partie haute de la Gloriette
    - *Opération menée par l'OPH09 consistant à une rénovation thermique et globale des bâtis et des logements :* ***Objectif BBC Rénovation***
- L'îlot Major, sous maîtrise d'ouvrage ARAC, en concession d'aménagement avec la Ville de Pamiers, concerne la production de 14 logements en accession à la propriété (11 logements à ce stade vendus à des Propriétaires Occupants et 2 pour Propriétaires Bailleurs, 1 manque pour finaliser le projet) ainsi que la création de 6 Logements Locatifs Sociaux (dont 2 PLAI et 4 PLUS) pour le bailleur social Alogea. Les travaux de la seconde opération doivent s'opérer sur l'année 2024 avec une finalisation début 2025.
- L'îlot Sainte Claire, qui est sous maîtrise d'ouvrage Ville, à ce stade. Ce projet également à l'îlot s'opère sur un site majeur constitué à l'origine de 35 maisons de ville, achetées successivement par la Ville afin de détenir la maitrise foncière totale du site (2,8M€ investis en foncier). Le bâti est traditionnel, en pan de bois, remplissage en galets de rivière. La Ville de Pamiers gère en maitrise d'ouvrage directe le recyclage foncier et immobilier. Une première phase de travaux, en partie sud du site a été réalisée sur les années 2022 – 2023 incluant une démarche majeure d'économie circulaire et de réemploi (95% des matériaux valorisés). Cette phase concernait également le recyclage immobilier des bâtis voués à la conservation et ceux qui seront démolis en phase 2, l'idée étant de supprimer le second œuvre afin de réaliser des diagnostics structures plus poussés. Post recyclage foncier et immobilier, le projet vise à la restructuration totale de cet îlot, avec la construction neuve et réhabilitation (ou démolition – reconstruction) d'une cinquantaine de logements. Le projet stratégique vise un public cible principalement composé de familles et de salariés ; il s'agit également de produire environ 30% de logements sociaux (peu de logements très sociaux de type PLAI). Il s'agit de développer majoritairement des habitats pour propriétaires occupants, de réinventer le modèle de la maison de ville, d'offrir des jardins en cœur d'îlot et des stationnements, de développer sur site une ludothèque en rez-de-chaussée, participant à l'animation de la rue Gabriel Péri. Une consultation de type Appel à Projet est en cours afin de procéder à une vente du foncier

courant 2024 – sous couvert d'un programme qualitatif, visant ainsi à la réalisation de l'opération (le programme initial n'est ainsi pas imposé – les opérateurs ont toute liberté pour faire des propositions tant urbaines, que financières et programmatiques).

De plus, comme on l'a précisé, le but du NPNRU est, au-delà de l'habitat, **d'équiper les quartiers en infrastructures publiques**. Dans le cadre du partenariat avec la mairie, l'ANRU s'est engagée à agir sur plusieurs points, dont certains ont déjà été réalisés et sont en projet :

- Construction d'une nouvelle école sur une ancienne friche commerciale (opération à l'îlot), en remplacement de l'école maternelle actuelle – située dans l'îlot Sainte Claire qui sera démoli pour le projet. Cette nouvelle école Marcel Pagnol, de six classes, évolutive à 8 classes est entrée en fonctionnement fin février 2024.
- Ce projet s'accompagne de la réalisation d'un jardin public paysager en continuité directe de l'équipement, situé également en lien direct avec l'îlot Sainte Claire par une passerelle piétonne. Les deux entités sont en effet situées sur une « île » entourée de canaux. Cet aménagement permettra des échanges qualitatifs en sortie d'école (QPV), un lien fort avec le centre-ancien et accessible par des passerelles piétonnes. Le calendrier d'ouverture du jardin est le même que celui de l'école.
- Des solutions pour la restauration des enfants de l'école élémentaire sont également à l'étude sur le secteur. Initialement prévu en restructuration – transformation d'une friche industrielle et patrimoniale, le projet se déclinera en transformation de la cantine existante de l'actuelle maternelle –Îlot Ste Claire).
- La création d'une ludothèque intercommunale dans le projet de l'îlot Sainte Claire est également programmée. Un Relais Petite Enfance a également été créé au sud de l'école et de jardin. Cette offre intercommunale au cœur du projet permettra de mettre l'accent sur les atouts du site pour les familles (en vue d'une plus grande attractivité résidentielle).
- Aménagement du site, post-démolition, de la Gloriette du bas : une étude de programmation et de faisabilité en site élargi est en cours : il s'agit ici de questionner plusieurs éléments programmatiques, de vérifier la faisabilité tant financière que sociale et environnementale. Des éléments de programme tels que des équipements sportifs, des équipements de proximité, des équipements liés à la mobilité sont à mettre au regard de l'enjeu paysager et de cohésion sociale, afin de permettre l'ouverture du site à une fonction centrale dans le fonctionnement urbain et paysager de la ville.
- Aménagement des pieds d'immeubles dans la partie Haute de la Gloriette pour 2024-25 : désimperméabilisation des sols, végétalisation des extérieurs, confortement des espaces de convivialité et création de nouveaux espaces (en lien avec la salle d'activité créée en rez-de-chaussée d'un bâtiment par l'OPH09), valorisation des vues sur le grand paysage, hiérarchisation des voies et des stationnements (déconstruction d'une barrette de garage et réorganisation totale des extérieurs), reprise des réseaux enterrés défectueux, de l'éclairage public, etc.

Avec ces investissements, on voit que l'ANRU s'engage pour le QPV Appaméen. Cependant, une frange du quartier prioritaire a été sorti de l'assiette opérationnelle : c'est le Foulon. Faute de changement d'imaginaire profond du quartier (un seul immeuble du quartier était fléché à la démolition et la grande majorité des interventions ciblées lors des études du protocole de préfiguration concernait la requalification des espaces extérieurs), il a été convenu avec l'ANRU de ne pas inclure le quartier du Foulon dans la convention (la démolition et reconstruction de logements locatifs sociaux étant au cœur des interventions de l'Agence Nationale). Pourtant, malgré la situation satisfaisante des logements en eux-mêmes, d'autres problématiques liées aux bâtiments existent toujours sur le quartier :

- Caves non sécurisées, vectrices de la délinquance sur le quartier, car elles peuvent abriter des réseaux illégaux, en particulier le trafic de drogues. Cette incapacité pour les résidents à accéder de façon sûre à leurs caves est un point de tension pourtant important
- Une suroccupation de certains logements est relevée, en lien avec le manque de mobilité résidentielle et de logements adaptés aux besoins des habitants.
- Des problèmes d'occupation de l'espace public en bas d'immeuble qui empêchent l'appropriation de cet espace par les habitants, notamment les familles.

Sur le volet des opérations d'aménagement, on peut constater l'implication assez importante d'acteurs institutionnels tels que **l'Etat**, à travers ses différentes agences (ANAH, ANCT, ANRU), et **la Région**, qui mobilise des fonds considérables, en particulier au travers du contrat des Bourg-Centre. Elle apparaît comme un partenaire privilégié car elle joue également le rôle de guichet pour l'obtention des financements européens, du FEDER particulièrement, sur lequel on reviendra plus loin, dans l'engagement financier des partenaires. Toujours avec la Région, on note une adhésion des différents projets développés sur le territoire au « Pacte Vert », qui vise à un développement des territoires plus équilibré, plus responsable écologiquement, porté sur les nouvelles technologies et la transition numérique, autant d'orientations qui se retrouvent dans les orientations du Contrat de Ville.

Les partenaires du présent Contrat ont tous une méthode d'action, un champ de compétence et des objectifs finaux qui leur sont propres et, malgré leur nombre important, mènent des actions complémentaires sur le territoire qui appuient sur les besoins de la commune. La finalité de toutes ces actions menées visent à une amélioration de tous les indicateurs du territoire (élimination de l'habitat indigne, réduire le nombre de ménages pauvres, prévenir la déscolarisation entre autres) et à assurer un cadre de vie optimal à ceux qui y habitent.

À Pamiers, un juste équilibre se fait sur le choix des thématiques et des réponses apportées, avec un développement d'actions centrées sur le cœur de ville. De ce fait, c'est sur la partie la plus fragile du territoire que se concentrent les efforts, afin d'amorcer une nouvelle dynamique et de revitaliser un centre urbain qui est en perte de vitesse ces dernières années.

La Gouvernance du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville est, selon les directives fixées par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), contrôlé par un **Comité de Pilotage**, dont le rôle est de **piloter, valider, suivre et évaluer** le contrat. Ce comité est coprésidé par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pamiers, le **président de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées** et **le maire de Pamiers**. Il comprend des représentants des bailleurs sociaux impliqués sur le territoire, un collège d'élus du territoire et la Caisse des Dépôts. Il doit également veiller à ce que les actions et orientations définies chaque année soient en adéquation avec les orientations fixées au niveau national par l'ANCT.

La dernière réunion de ce comité a eu lieu le 12 septembre 2023 afin de statuer sur les orientations du présent contrat, dont le plan d'actions et les axes sont détaillés plus loin. Ce comité doit se réunir une fois par semestre, et plus si les circonstances l'imposent. Il est composé d'un large éventail de partenaires, que l'on peut classer en plusieurs catégories :

Comité de Pilotage		
Présidence : - **Le Sous-Préfet** - **Le Maire de Pamiers** - **Le président de la CCPAP**		
Les services de l'Etat	**Les élus locaux**	**Les techniciens locaux**
Le procureur de la République	Le Conseil Départemental, représenté par son président ou son délégué	Les directeurs généraux de la Mairie de Pamiers et de la CCPAP
L'Agence Régionale de Santé, représentée par sa direction et délégation départementale	Le Conseil Régional, représenté par son président ou son délégué	La directrice de l'Habitat à la CCPAP
La CAF, représentée par son directeur-adjoint	Les conseillers municipaux de la Mairie de Pamiers	Le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
La DDETSPP, représentée par son directeur	Les conseillers communautaires de la CCPAP	Le représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
La DDT, représentée par son directeur	Le Conseil Citoyen, par un membre désigné ou son suppléant	Le représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations à l'échelle régionale
La DRAC, représentée par son directeur ou un délégué		Le délégué au Préfet
Le SDJES, représenté par son directeur		
France Travail, représenté par le directeur d'agence de Pamiers		
Le SARE, représenté par son directeur		

Un second comité, dit comité technique, est chargé de s'assurer de **la mise en place des actions** portées dans le Contrat et gère la **logistique** de ces dernières. Il doit donc collecter et centraliser les informations, s'assurer de leur bonne exécution et procéder à une première évaluation. Ce premier travail d'analyse permet de préparer les décisions pour le Comité de Pilotage, qui choisit de conserver ou non les actions mises en place, en fonction des objectifs et des délibérations avec les différents partenaires qui le composent. Autre mission de ce comité : organiser et animer les réunions des différents groupes thématiques, qui réfléchissent à l'aspect concret des actions.

Comité Technique Local	
Présidence : - **Le Sous-Préfet** - **Le Maire de Pamiers** - **Le président de la CCPAP**	
Les élus du territoire	**Les techniciens locaux**
Les conseillers communautaires	Le délégué du Préfet
Les conseillers municipaux	Les directeurs généraux de la Mairie de Pamiers et de la CCPAP
	La directrice de l'habitat de la CCPAP
	Le délégué ANRU et ANAH
	Les responsables des services impliqués à la Préfecture
	Le chargé de mission en Politique de la Ville de la Mairie de Pamiers

Ce comité regroupe les représentants des ingénieries techniques déployés sur le territoire et se réunit de façon récurrente, une fois toutes les deux semaines pour établir des points réguliers sur l'avancée des projets.

En ce qui concerne la réflexion autour des différents projets, celle-ci s'effectuera par axes, avec des groupes thématiques, qui peuvent être amenés à se mélanger, dans une logique de travail en transversalité. Ces groupes sont constitués en fonction de l'implication des acteurs impliqués dans chaque axe. Chaque acteur pourra intervenir autant de fois que nécessaire dans des groupes différents, afin que les actions prennent en compte tous les enjeux. On peut y retrouver des acteurs institutionnels, à l'image de ceux impliqués dans les comités de gouvernance, mais aussi et surtout des acteurs associatifs. Ces derniers sont largement impliqués sur le territoire et constituent « le bras armé » du Contrat de Ville et s'occupent de convertir les orientations en actions concrètes sur le terrain. Certaines méritent d'être mentionnées, en raison de leur implication forte et régulière sur le territoire :

Acteurs associatifs locaux impliqués sur le territoire lors de la signature du Contrat de Ville	
- MJC de Pamiers - ADIE - BGE - APECOCA - Hérisson Bellor - Autres Directions - Cimimondes	- Wimoov - Caméra au Poing - Les associations sportives, notamment le handball et le rugby - Farfeloup - Le CIDFF - CASTA

La participation dans le Contrat de Ville

Objectif majeur de la Politique de la Ville, la participation fait partie intégrante des Contrats de Ville, qui cherchent à impliquer au maximum les citoyens dans la construction et l'opérationnalisation du Contrat. Cette intégration des citoyens à la vie de la cité se matérialise sur le territoire communal par plusieurs moyens :

1- <u>Une charte de la participation citoyenne a été votée au conseil municipal d'octobre 2021.</u>

Cette charte poursuit 4 objectifs :

- **Encourager l'initiative** : chacun peut contribuer à améliorer la vie locale, sans limite d'âge
- **Converger vers l'intérêt général** : les sessions sont des temps de construction collective
- **Créer un dialogue constructif**
- **Agir en complémentarité** : la participation des citoyens ne remplace pas les missions des élus

2- <u>Deux outils de participation citoyenne ont été mis en place</u>

➢ *Mon quartier bouge !*

Il s'agit de la participation citoyenne au niveau des quartiers.

La ville est divisée en 5 secteurs regroupant plusieurs quartiers pour équilibrer les populations. Les réunions servent à écouter ce que disent les habitants, mais surtout à faire émerger de nouvelles propositions pour améliorer la vie quotidienne du quartier. Tous les habitants y sont conviés, sans limite d'âge.

Un budget participatif a été mis à disposition de chaque secteur, sur la base d'1€ par habitant du secteur, pour le développement de projets du quotidien demandés par les habitants et validés par les élus. Plusieurs projets d'aménagement de rues ou de pose de mobilier urbain ont ainsi été menés à bien.

Deux sessions « Mon quartier bouge » par secteur ont été tenues en 2022 et 2023, permettant des échanges entre citoyens et élus, autour des propositions formulées.

Trois groupes thématiques reprenant les préoccupations majeures des habitants poursuivent aujourd'hui l'action initiée par les réunions de secteur : tranquillité publique, propreté, embellissement de l'espace public.

➢ *Ma ville bouge, La fabrique des projets*

C'est la participation citoyenne au niveau des projets.

La ville a lancé de nombreux projets. Certains sont structurants et concernent l'ensemble de la ville de Pamiers. Ils ont un impact direct sur les conditions de vie des habitants et le service rendu à la population.

« La fabrique des projets » est une installation temporaire qui vient à la rencontre des habitants pour :

- Les informer sur les projets en réflexion, en cours de réalisation ou réalisés
- Leur proposer un lieu d'expression et de rencontre
- Organiser la concertation publique selon le registre qui aura été choisi

Là encore, ce dispositif s'adresse à tous les Appaméens, sans limite d'âge, ni contrainte en fonction de leur lieu de résidence.

Une **Maison du cœur de ville** a été ouverte pour informer les citoyens sur tout ce qui concerne le renouveau du centre-ville et recueillir leurs opinions et propositions. Elle offre un panorama sur la pluralité de projets, menés de concert, pour améliorer le cadre de vie sur un large éventail de thématiques.

Un travail collectif est en cours pour établir un **Plan des Déplacements Scolaires**, en collaboration avec les familles, les enseignants et les associations spécialisées. Son objectif est de faciliter et de sécuriser les déplacements doux des élèves des écoles primaires de la ville.

3- Les autres dispositifs de renforcement de la démocratie locale.

➔ Les séances du conseil municipal sont retransmises en direct. Chacun peut, sans aucun filtre, se rendre compte de ce qui est décidé et discuté

➔ Le conseil municipal a adopté une charte éthique qui figure désormais dans le règlement du conseil. Elle borde l'activité des élus, les contraintes à respecter et impose certains principes.

➔ Il est désormais possible de créer des commissions extra-municipales auxquelles participent les citoyens. Ainsi, c'est une de ces commissions qui décide de **l'attribution des subventions aux associations**.

Les différents quartiers de la géographie prioritaire

Le Quartier Prioritaire de Pamiers se décompose en deux grandes parties :

- Le centre ancien
- Le Foulon et la Gloriette

Par rapport au précédent contrat de ville, la géographie prioritaire est restée la même, malgré la démolition d'un bâtiment à la Gloriette, dont la recomposition de l'offre s'est faite dans le quartier de la gare, situé hors QPV. Il conviendra donc d'observer pendant la prochaine contractualisation si un remembrement de cette pauvreté s'opère au lieu où les habitants ont été déplacés. De plus, si la géographie prioritaire est définie grâce aux statistiques, sur le terrain, il convient de penser en fonction du quartier vécu afin de décliner les actions de façon cohérente et agir sur tous les lieux captant un public QPV.

Le centre ancien

Dans l'imaginaire collectif et les normes territoriales, les centre-bourgs et centre-villes sont les centralités d'usage d'une commune, voire d'une intercommunalité dans le cas des communes péri-urbaines telles que Pamiers. Or, ici, le centre ancien subit la concurrence des zones d'activités périphériques, notamment au sud de la commune, qui sont perçues par le grand public comme les véritables centralités d'usage. Tissu commercial plus étoffé, facilité d'accès ou sentiment de sécurité pour les familles peuvent contribuer à l'explication de cette perception. Ces points positifs sont à l'opposé des situations que l'on peut rencontrer au sein du QPV :

- Une vacance commerciale assez importante, en particulier lorsqu'on s'éloigne de la Place de la République
- Un sentiment d'insécurité sur la place, lié à la circulation des voitures et des scooters, aux trafics illégaux
- Une appropriation compliquée du lieu, en raison du peu de mobilier urbain disposé sur cette place.

Cette difficulté à s'affirmer comme centralité d'usage peut s'expliquer par le brouillage des fonctions qu'occupe aujourd'hui cette zone du QPV. En effet, les différentes vocations qu'ont les centre-villes et centre-bourgs sont multiples : commerciale, résidentielle, loisir, administrative, entre autres. Malheureusement, en les observant au cas par cas, chacune de ces fonctions rencontre des difficultés à Pamiers :

- Pour ce qui est de la fonction commerciale, on relève une vacance commerciale importante, restreignant la possibilité d'avoir une offre large et variée. Malgré de nombreuses actions menées par la commune et l'intercommunalité, qui ont permis de redynamiser légèrement le secteur commercial du centre-ville, le passage de la crise Covid a marqué un coup d'arrêt dans cette embellie et entraîné une nouvelle vague de fermetures. Aujourd'hui, les commerces présents dans le centre sont stables, car adaptés aux attentes des habitants qui sont usagers fréquents du quartier (résidents, lycéens, travailleurs). Pour ce qui est de la typologie des commerces, elle se concentre sur la restauration et les prestations aux personnes (banques et

assurances, instituts de beauté, etc). Cette faible diversité ne joue pas en faveur du territoire et c'est dans l'optique de résolution de cet enjeu que le Contrat de Ville veut agir.

- La fonction résidentielle subit, elle, les évolutions négatives du patrimoine, considérablement dégradé, qui empêche toute possibilité de location et restreint les chances de vente. Par ailleurs, d'autres thématiques, transversales à l'habitat, telles que l'accès aux aménités, le stationnement, l'accès à la nature, ne sont pas garanties au sein du centre-ville, réduisant l'attrait de ce quartier.
- La fonction administrative se maintient largement sur le quartier avec la présence de la Mairie, d'un bureau de poste, du CCAS et de la Maison France Services, ainsi que les services du CHIVA. On peut néanmoins noter le départ de la CPAM et de la permanence de la CAF, dont une est rapatriée à Foix, l'autre entièrement dématérialisée.

Pour sa démographie, le quartier est habité en majorité par des personnes plus âgées que sur le reste de la commune, avec une représentation des plus de 60 ans au-delà des 25% des résidents du quartier. On dénombre un taux de ménages isolés plus important que sur le reste de la commune, et donc une part élevée de personnes âgées isolées, avec un manque plus ou moins conséquent d'autonomie.

Le centre-ancien, possède des indicateurs économiques et sociaux marquants qui expliquent sa présence au sein de la géographie prioritaire. Les indicateurs économiques relatent d'une importante précarité, avec 42% d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté. Dominé par les petits logements collectifs (2 ou 3 pièces) qui composent 62% des logements existants dans le quartier, une autre problématique majeure sur l'habitat existe : celle de l'habitat indigne. En lien avec les enjeux relevés dans le diagnostic, la dégradation massive du bâti et le logement indigne sont des caractéristiques fortes du quartier, qui se vérifient sur le terrain, avec le panel de projets et de contrats voués à soutenir et à relancer la fonction résidentielle du centre. Par ailleurs, le centre-ville possède des bâtiments à qualité architecturale importante, reconnue par l'AVAP, qui souligne la grande typologie de styles, médiévaux notamment, qui définissent d'emblée les fonctions de chaque rue. Entouré par les canaux, il est comme une îlot en plein cœur de la ville.

Malgré les points négatifs qui le caractérisent, le quartier du centre ancien reste, paradoxalement, le plus attrayant de la commune puisqu'il est celui où 38% des nouveaux arrivants ont choisi de s'installer (donnée datant de 2015 comprenant les arrivées enregistrées depuis une commune hors de la CCPAP). Il pourrait être intéressant d'observer les parcours résidentiels de ces nouveaux arrivants pour savoir si leur installation dans le centre est pérenne ou non.

Le centre-ville est aussi le quartier où l'ambition de la commune est la plus importante, puisque s'y mêlent des projets spécifiques aux attentes de la Politique de la Ville et des projets de droit commun. Dans la volonté d'en faire de nouveau sa centralité d'usage, la mairie de Pamiers investit fortement (mobilités, habitat, commerces, espaces publics) et s'appuie sur l'existant pour poursuivre la dynamique mise en œuvre depuis l'entrée dans la géographie prioritaire. La finalisation du projet autour de la villa Major, les travaux à venir sur la place de la République, le nouveau plan de circulation sont autant d'éléments qui viennent illustrer la volonté de changer l'image du quartier et d'y restaurer une bonne qualité de vie.

On peut observer sur la carte ci-dessous que c'est un quartier uniforme, sans rupture spatiale visible, avec une convergence qui s'effectue en son cœur, vers la place de la République. Si la fonction résidentielle paraît comme induite par la structure des voiries, étroites et rectilignes, il apparaît çà et là des îlots à fort potentiel, qui ne demandent qu'à être exploités, à l'image de ce qu'a fait Barcelone avec le « Plan Cerda », où ce sont les cœurs d'îlots qui sont exploités. Ces derniers sont végétalisés et font office de lieu de convivialité, en bas d'immeuble, afin de créer et de maintenir un lien social entre habitants d'un même îlot, quartier, voire plus.

En définitive, la situation du centre-ville n'a connu qu'une faible évolution depuis son entrée dans le giron de la Politique de la Ville, malgré des actions qui ont tenté de le dynamiser mais qui ont été freinées par le passage de la crise Covid. Pour autant, ces 7 dernières années ont permis la réalisation d'études et des phases de calibrage pour une panoplie de projets à venir qui auront, à coup sûr, dynamisé le quartier d'ici 2030.

Le quartier du Centre-ancien, avec les canaux apparents



Le Foulon et la Gloriette

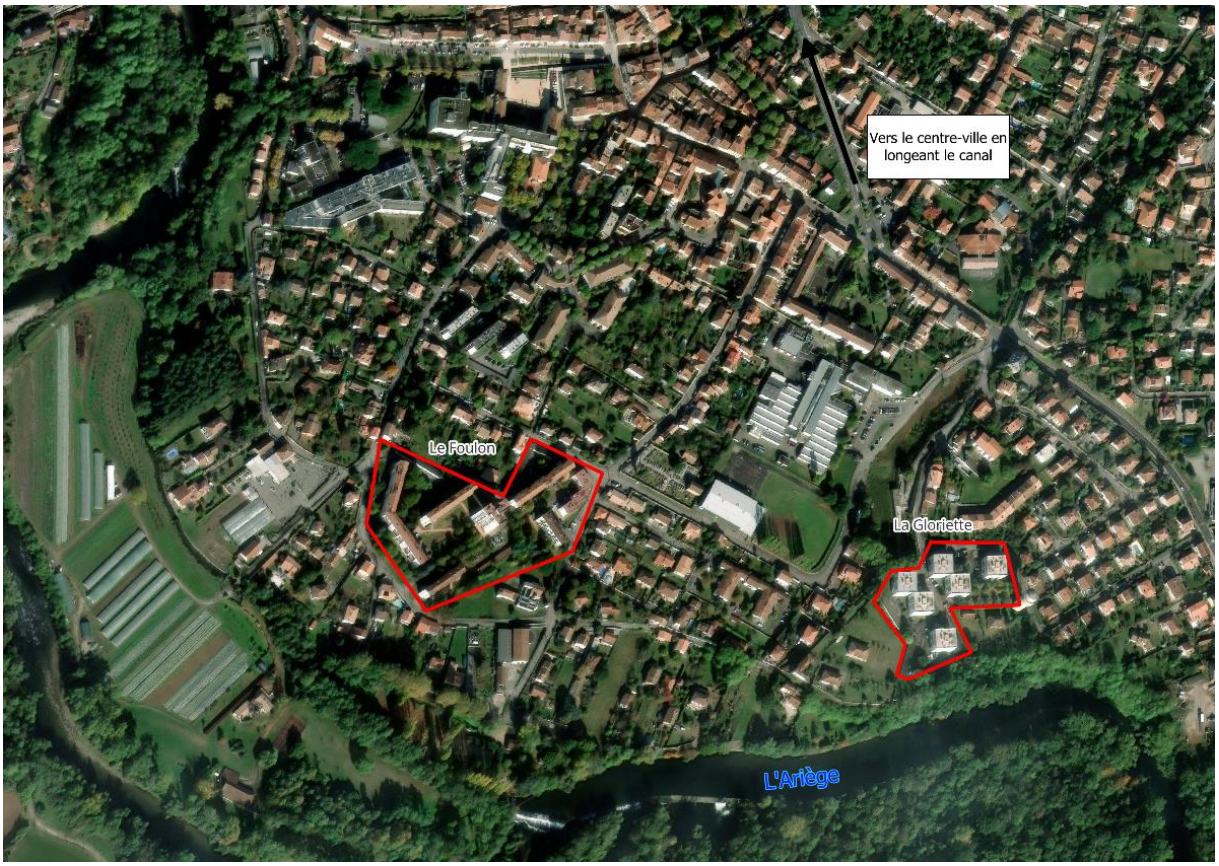
Ces deux espaces sont des ensembles résidentiels, situés au sud du centre-ville et gérés en partie par l'OPH 09. Ils sont composés en grande partie de LLS, limitant ainsi la mixité sociale. Avec une typologie de logements centrée sur l'offre locative sociale, ces deux quartiers sont habités par des ménages globalement pauvres, voire très pauvres, et la part d'étrangers y résidant est plus élevée que dans toutes les autres échelles statistiques. À l'inverse du centre-ville où la moyenne d'âge est plutôt élevé, avec des résidents installés dans leur logement depuis un certain nombre d'années, les quartiers de la Gloriette et du Foulon se caractérisent par une représentation importante de la jeunesse au sein du quartier (plus de 25% des résidents du quartier), vivant dans des foyers familiaux. La typologie des logements reste fortement axée sur les logements collectifs, des pavillons entourent ces deux résidences et permettent de ventiler la population et se rapprocher des objectifs de mixité sociale.

Sur le quartier de la Gloriette, un projet très important, à l'échelle de la commune, est actuellement en cours, articulé autour de l'habitat :

- Démolition de la barre H et de ses 79 logements, dont la recomposition s'est faite hors QPV
- La rénovation des logements de la Gloriette « du haut », à l'extérieur et à l'intérieur des logements, en particulier pour les performances énergétiques
- La réorganisation des espaces communs et de la circulation à la Gloriette « du haut », avec un large projet de végétalisation et d'imperméabilisation des sols, visant à offrir aux résidents un cadre de vie plus agréable.
- Le réaménagement de la Gloriette « du bas » en lieu « pluriel », multigénérationnel, avec une attractivité qui dépasse le quartier : espace paysager, installations sportives ouvertes tout public, lieu de dessin actif. L'arrivée et le départ des cars scolaires à proximité sera une opportunité en termes d'attractivité.

Sur le quartier du Foulon, c'est sur la précédente contractualisation qu'un réaménagement des espaces communs a été réalisé, avec la construction d'un « city-stade » notamment.

Lorsqu'on observe leur positionnement à l'échelle de la commune, on observe une certaine rupture spatiale avec le reste de la ville, en raison de leur placement et des caractéristiques du territoire. De plus, la spécialisation résidentielle de ces quartiers contraint les possibilités d'aménagements.



- La Gloriette « du haut » est enclavée de par son positionnement. En effet, seules deux voies d'accès existent pour y arriver, renforçant son isolement géographique. Son placement en hauteur décroche ce patrimoine du reste des quartiers afférents, qui sont tous au même niveau topologique.
  L'esthétique des bâtiments, qui reflète la dégradation actuelle du bâti, constitue un autre facteur qui peut être un frein à l'attractivité du lieu.
- Le Foulon, est également un peu à l'écart géographiquement. La qualité des voiries pour s'y rendre n'est pas toujours optimale, notamment pour les mobilités douces, ce qui contribue au sentiment d'éloignement par rapport au reste de la ville. La structure de l'ensemble de logements en forme d'îlot crée un certain manque de visibilité, qui peut donner une sensation de fermeture.

Ces situations de rupture sont renforcées par l'enclavement que l'on retrouve dans ces deux quartiers. Peu de rues les desservent, on y dénombre une quantité élevée d'impasses et une mauvaise qualité des voiries, faisant de la voiture une modalité de déplacement privilégiée, puisque les itinéraires de mobilité douces ne sont pas systématiquement sécurisé.

Pour autant, cet éloignement par rapport au centre-ville offre aux habitants de ces deux quartiers un rapport privilégié à la nature environnante, notamment aux berges de l'Ariège, qui sont classées comme des zones naturelles remarquables (ZNIEFF et Natura 2000). Cette proximité s'observe sur le plan ci-dessus et peut être un moteur de l'attractivité de ces quartiers, qui peuvent capitaliser

sur cette présence de l'Ariège pour développer des activités, notamment des loisirs. Par ailleurs, la vie au sein du Foulon est largement dynamisée par le tissu associatif, qui investit l'espace public en saison estivale et contribue au lien social et au rayonnement du quartier. Les associations sont aussi impliquées quotidiennement dans la salle de la *Foultitude* et interviennent sur le volet social, en particulier de l'enfance et de l'accompagnement à la parentalité, avec des ateliers et des points d'écoute autour de la petite enfance, de l'aide aux devoirs, des activités extra-scolaires, etc. Un seul bémol est souligner pour ces structures associatives : avec des actions dédiées en priorité aux habitants de la géographie prioritaire, leur action tend parfois à renforcer l'aspect de fermeture et de non-mixité sociale, malgré les injonctions faites par la Mairie. Ces injonctions vont d'ailleurs dans le sens des volontés de l'ANCT, qui souhaite développer la mixité sociale et contribuer à l'ouverture des quartiers prioritaires.

Au-delà de cette rupture spatiale, la grande différence entre ces deux quartiers résidentiels et le centre ancien est qu'ils sont circonscrits à une simple fonction résidentielle. En effet, aucun lieu de référence, à l'échelle de la commune, n'existe pour inciter les Appaméens à s'y rendre et à s'approprier les différents espaces. Le lycée et des jardins familiaux en bordure de ces deux résidences ne sont que des lieux de fréquentation éphémère et ne permettent pas de développer une vie du quartier.

En termes d'équipements, ces deux résidences possèdent que peu d'infrastructures dans un rayon de 300m :

- Le complexe sportif Irénée Cros, qui n'est pas en libre accès, car intégré au lycée
- Le city-stade du Foulon
- Les salles associatives dans chaque résidence
    - La Foultitude, salle située au Foulon, est presque quotidiennement utilisée par les acteurs associatifs du quartier
- Les jardins familiaux du Foulon
- Une aire de jeux a été retirée dans la résidence de la Gloriette et devrait être réinstallée à la fin des travaux, mi-2025

Il convient de préciser que pendant la période estivale, le quartier du Foulon est le théâtre de nombreux évènements portés par les acteurs associatifs, en partenariat avec la Mairie et ses services (CLSPD, SEJE, Politique de la Ville).

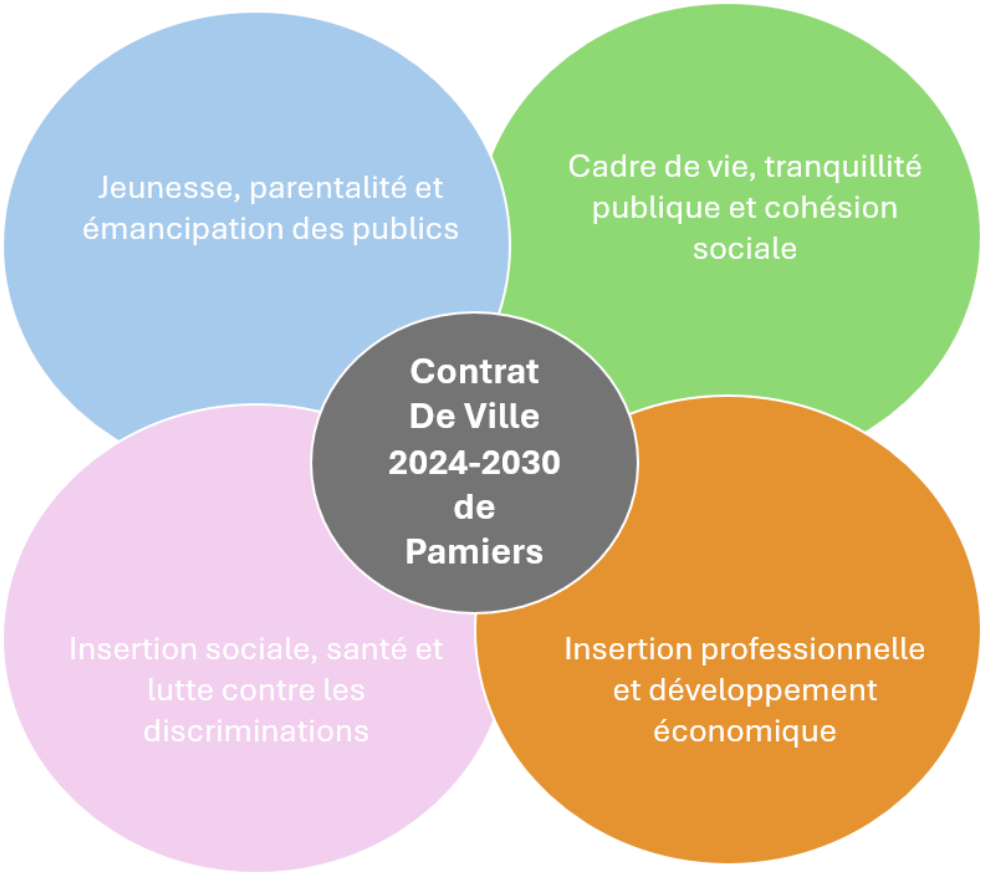
En définitive, les deux portraits de quartiers indiquent des dynamiques différenciées, avec des indicateurs socio-économiques similaires, qui induit à une réflexion propre à chaque quartier. Si le centre-ville possède plus d'avantages grâce aux différentes fonctions territoriales, la pauvreté reste prégnante dans les deux quartiers, avec des publics fragiles :

- **42% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté** (soit moins de 1158€ par mois), justifiant ainsi le critère d'entrée dans la Politique de la Ville
- 38% de la population est bénéficiaire de la **Complémentaire Santé-Solidaire**
    - Dont 83% sont couverts par la CMU-C
- 1 famille sur 3 est **monoparentale**
- 2 ménages sur 3 sont **isolés**
- Le **taux d'emploi** est faible : seulement 44,5%
    - Cette statistique est aggravée par la faible qualité des emplois

Les axes et thématiques ciblés à travers le Contrat de Ville

En cohérence avec les enjeux et éléments relevés dans l'évaluation du précédent Contrat de Ville et dans le diagnostic réalisé en première partie, ce sont 4 axes thématiques qui vont guider l'opérationnalisation du présent Contrat, soit une de plus que lors de la précédente contractualisation. Un tableau récapitulatif de toutes les sous-thématiques qui guideront l'action du Contrat de Ville sera disponible à la fin de cette partie. Avant cela, nous allons aborder les différentes thématiques et observer comment vont-elles tenter de répondre aux différents enjeux soulevés dans le diagnostic, avec des actions ciblées et/ou transversales.

Pour améliorer l'efficacité des différentes actions qui vont être mises en place et apporter des solutions au problème récurrent du manque de coordination entre les partenaires, une nouvelle méthodologie de pilotage est à venir sur le prochain contrat. Dans cette nouvelle coordination, chaque thématique aura un directeur et un élu référent qui viendront appuyer le chargé de mission en Politique de la Ville, pour faire circuler de manière plus fluide l'information, proposer des optimisations pour les actions qui seront développées et appuyer les partenaires en cas de besoin.

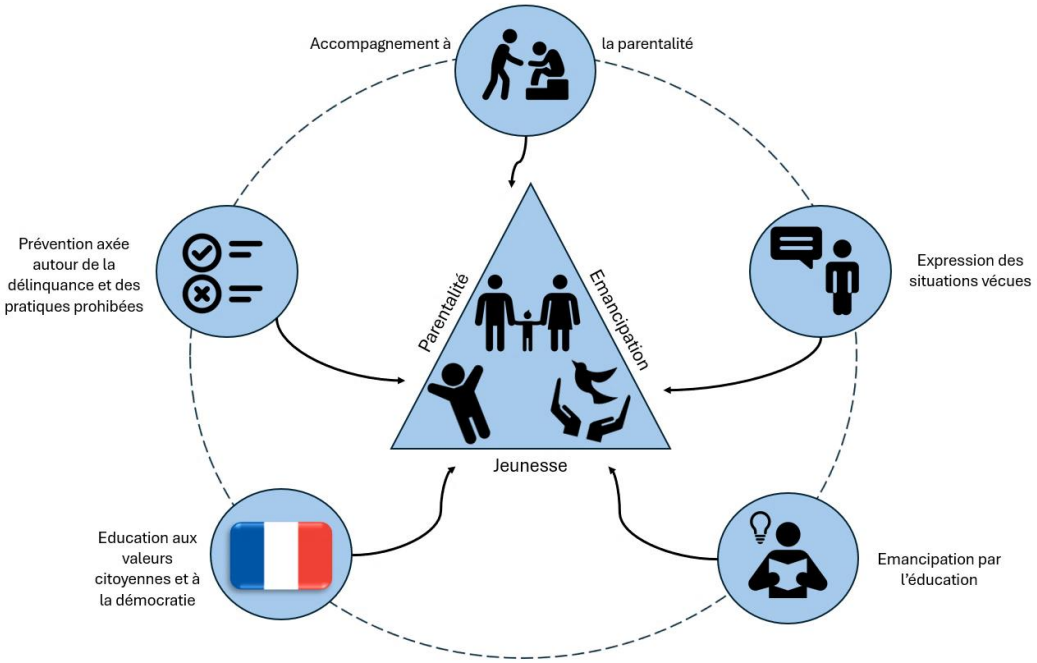


Axe 1 : Jeunesse, parentalité et émancipation des publics

Nouvellement intégrée au Contrat de Ville, cette thématique majeure fait déjà partie d'une politique de la commune. Largement représentée dans la composition du QPV, en particulier dans les quartiers de la Gloriette et du Foulon, la jeunesse est également une clé de voûte de l'action publique dans la géographie prioritaire. La Politique de la Ville, dans ses objectifs structurels, cherche à réduire les inégalités sociales, notamment de revenus, entre les quartiers d'une même ville. Ainsi, la jeunesse apparaît comme la solution la plus adéquate pour tirer vers le haut les indicateurs du territoire.

À Pamiers, comme dans les autres QPV de France, cette jeunesse est un public fragile, qui se caractérise par un empilement d'indicateurs de fragilités : familles monoparentales, retard scolaire, origine sociale défavorisée, entre autres.

En dédiant une partie entière de sa réflexion à la jeunesse et à sa réussite, autant individuelle que familiale, c'est en prenant plusieurs points d'attaque que la stratégie communale va se décliner.



L'illustration ci-dessus permet de synthétiser les points d'entrée qui vont être traités durant la prochaine contractualisation. Ces derniers viennent répondre aux enjeux relevés dans le diagnostic :

1. Concentrer l'accompagnement scolaire les jeunes issus du QPV pour réduire leur retard, particulièrement au collège
2. Coordonner, encourage et financer les projets périscolaires et extrascolaires pour assurer une continuité dans les pratiques des enfants, notamment les projets culturels
3. Intégrer la jeunesse dans les dispositifs participatifs

Pour répondre au premier enjeu, plusieurs sous-points sont dédiés à celui-ci, avec la volonté de développer des actions sur la réussite éducative, que ce soit sur le temps scolaire, péri ou extrascolaire. Avec un **taux de retard scolaire de 20% pour les élèves issus du QPV à l'entrée en troisième**, il est indispensable d'agir sur ce levier de la réussite éducative, qui conditionne l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, un renforcement autour des actions touchant à l'apprentissage de la démocratie, de la citoyenneté et aux valeurs de la République est ciblé, pour empêcher le développement de conduites problématiques (harcèlement, violence, mépris d'autrui, non-respect de la laïcité, etc). C'est par la sensibilisation et le développement de bonnes conduites que la Mairie souhaite rendre les jeunes acteurs de leur réussite, afin que ceux-ci se saisissent des enjeux de leur futur et s'impliquent pour y apporter des réponses. Deux angles d'attaques existent pour permettre ces réalisations :

- L'ouverture culturelle, avec les projets de théâtre et d'orchestre sur le temps scolaire, mais aussi au travers des projets portés par les associations, avec la MJC en tête de liste, sur le temps extrascolaire
- Le sport, qui vise à soutenir et à suivre en particulier les jeunes en grande difficulté scolaire et/ou sociale

Autre élément de réponse ciblé pour accompagner la jeunesse, c'est l'accompagnement global des familles, avec un travail réalisé sur la parentalité. Que ce soit au travers des projets associatifs ou ceux portés par des acteurs institutionnels, l'idée est de mettre les parents en situation de « capabilité » à aider leurs enfants. Dans un quartier où la précarité est grande, où la population étrangère est surreprésentée et où le niveau de diplômes des ménages est assez faible, c'est le développement de compétences stratégiques qui est ciblé, notamment la langue et la capacité à utiliser un ordinateur. Avec les ressources et actions apportées par d'autres partenaires, telles que les ateliers portés par le Centre Social ou les différentes structures impliquées au nom de la politique jeunesse intégrée de la Mairie, la parentalité est largement traitée et espérée pour réussir à atteindre les objectifs annoncés.

Avec ces deux entrées, l'objectif est d'aider plus fortement les élèves afin de limiter les risques d'échec scolaire, de déscolarisation et d'entrée dans des cercles vicieux, qui renforcent la précarité de ces jeunes déjà confrontés à leur statut social d'origine.

Objectifs	Indicateurs de réussite
Améliorer la réussite éducative	Réduire le retard scolaire au niveau de la moyenne communale (10%) Favoriser les bonnes orientations pour les lycéens (valorisation des 1ers choix)
Impliquer les jeunes au quotidien	Observer le nombre de jeunes impliqués dans le portage des projets Atteindre une participation de 15% des jeunes du QPV aux ateliers participatifs
Poursuivre l'accompagnement des parents	Former les parents à l'utilisation d'un ordinateur et limiter le taux d'illectronisme à 25% Valoriser les activités réalisées par les acteurs associatifs dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité

Axe 2 : Le cadre de vie, la tranquillité publique et la cohésion sociale

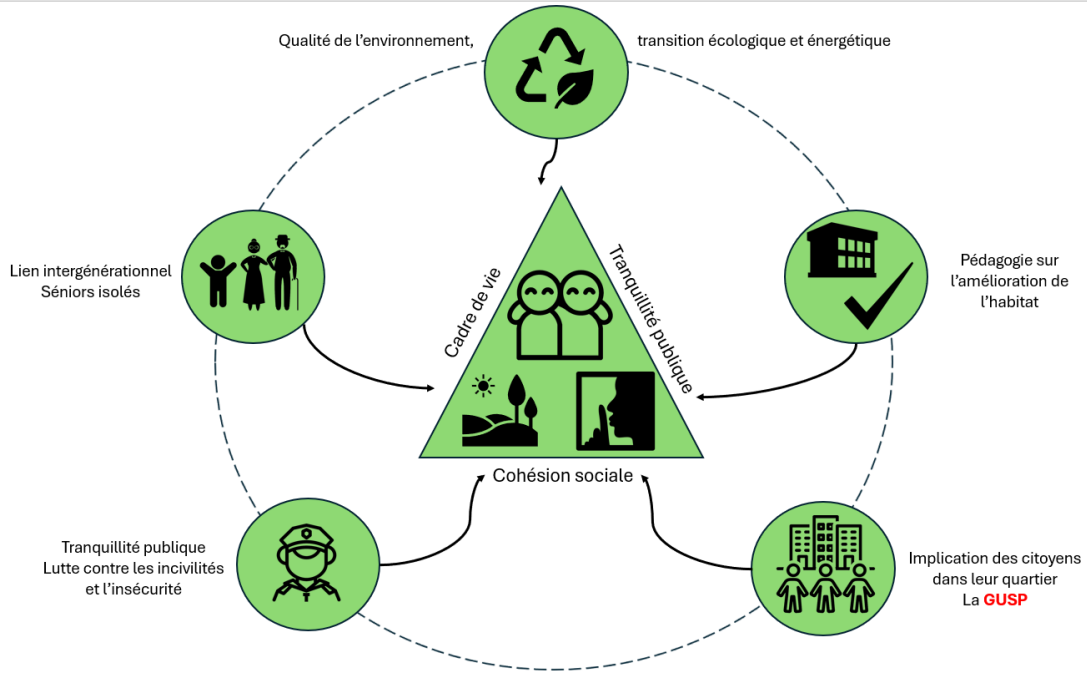
Axe déjà présent dans le précédent Contrat de Ville, la cohésion sociale, le droit à la tranquillité et l'amélioration du cadre de vie sont des objectifs fondateurs de la Politique de la Ville. La cohésion sociale va jouer le rôle de trait d'union, dans l'opérationnalisation des orientations choisies, entre le cadre de vie et la tranquillité.

L'amélioration du cadre de vie a déjà fait l'objet de nombreux projets lancés dans le cadre des renouvellement et rénovation urbaine, qui associent l'Etat, la Région, la CCPAP, la mairie et leur écosystème. L**'appropriation de ces espaces et de la lutte contre les usages détournés** reste une préoccupation majeure de cet axe. Les entrées sont nombreuses et peuvent être abordés à travers toutes les sphères de la vie quotidienne et c'est exactement le traitement dont il va en être fait : logement, dynamisme de la vie sociale, verdissement, transition écologique, implication citoyenne… Grâce à ce travail sur le cadre de vie, qui touche les Appaméens autant de façon individuelle, dans leur accès aux droits, la possibilité de participer à des évènements publics, que de façon collective, avec la mise à disposition d'espaces et d'équipements publics de qualité, la **cohésion sociale** est **touchée de façon transversale**. C'est par les loisirs et l'action associative, par exemple, que la lutte contre l'isolement des personnes âgées va passer, au-delà des dispositifs classiques existants.

L'autre dimension de cet axe est attrait à la tranquillité publique. Quelques soient les quartiers de la géographie prioritaire, un sentiment d'insécurité, des actes de délinquance et des usages détournés ont pu entraîner une désaffection de certains lieux publics ou créer des tensions. Que ce soit à cause d'incompréhensions sur l'usage d'un lieu ou la présence de comportements problématiques sur un aménagement, des effets indésirables se font ressentir pour les riverains et troublent leur droit à la tranquillité. Dans cette idée, la mobilisation de dispositifs propres à la Politique de la Ville, tels que la GUSP ou les médiateurs sociaux sont de premières idées déjà mises en place, qui demandent à monter en puissance.

Toujours sur la tranquillité, l'implication citoyenne est permise grâce à la **charte de la participation citoyenne**. Cette dernière offre la possibilité aux habitants, qui sont les **experts du territoire**, de s'exprimer et de faire leurs remarques à la mairie. Néanmoins, cette participation doit veiller à s'ouvrir au plus grand nombre et particulièrement aux « invisibles », ceux qui n'osent pas participer aux ateliers trop formels, mais qui ont pourtant une expertise d'usage à faire valoir. Cette **implication quotidienne des habitants** pour leur cadre de vie a vocation à créer des interactions et à tisser des liens sociaux entre Appaméens. De plus, en étant engagés eux-mêmes sur la gestion de leur environnement proche (trottoirs de leur rue, espace public en bas de bâtiment, hall d'immeuble, etc), les habitants seront d'autant plus volontaire au respect de bonnes pratiques et à faire adopter ces pratiques à ceux qui ne les respectent pas encore.

Cette multiplication des comportements positifs répond parfaitement aux enjeux de l'axe présenté, mais s'accordent aussi avec ceux du premier axe, dédié à la jeunesse.

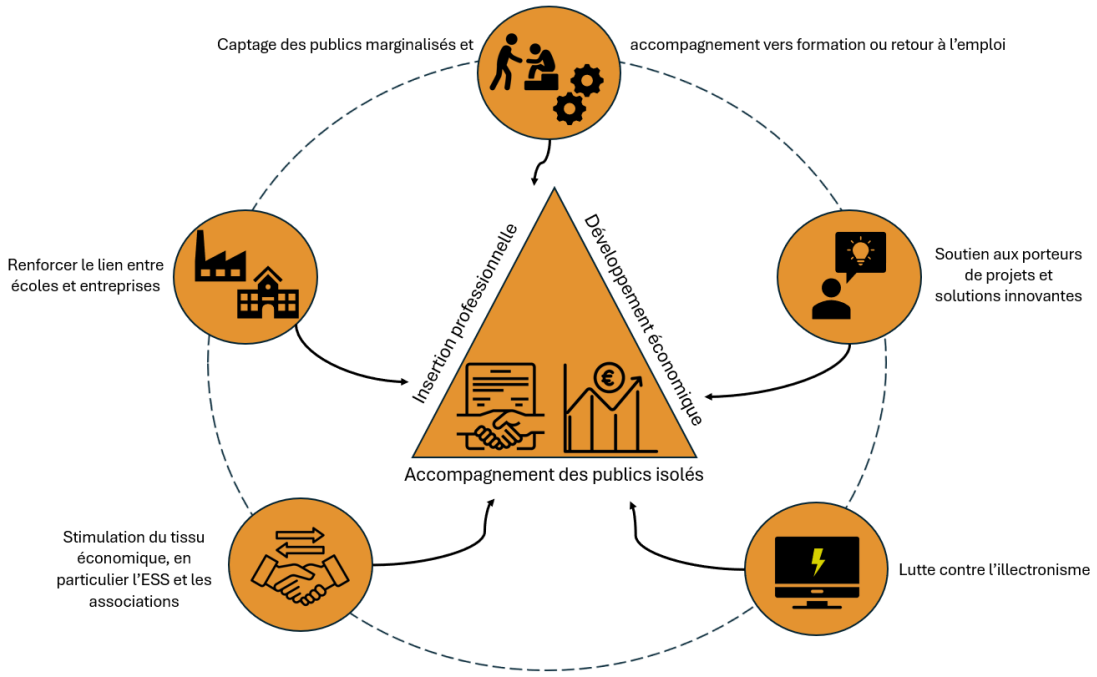


Le schéma ci-dessus vient reprendre la présentation que nous avons effectuée ci-dessus et met en exergue les liens entre les différentes thématiques, qui agissent de façon commune.

Objectifs	Indicateurs de réussite
Stratégie en faveur d'une occupation positive de l'espace public	Observer une amélioration de la fréquentation des lieux publics (places, parcs, jardins) Observer une baisse du nombre d'infractions commises sur des espaces publics d'au moins 10% Inciter les Appaméens à se saisir de leur ville et à l'occuper de façon positive
Tranquillité publique	Inciter les habitants à s'impliquer dans leur environnement proche pour résoudre plus vite les problèmes, dans le cadre d'une démarche GUSP ou des actes citoyens Mobiliser plus fortement les médiateurs sociaux afin qu'ils fassent de la pédagogie auprès des personnes « problématiques »
Cohésion sociale	Développer les activités à vocation intergénérationnelle, avec les services ou les partenaires de terrain Faciliter les prises de paroles et le dialogue entre les habitants grâce à la participation citoyenne

Axe 3 : Insertion professionnelle et développement économique

Thématique fortement reliée à celle de la jeunesse, et priorité de l'Etat, le développement économique dans les QPV, et l'insertion professionnelle de ceux qui en sont issus vont s'appuyer sur la dynamique du territoire pour permettre de solutionner les fragilités relevées dans le diagnostic.



En dépit d'acteurs importants sur le territoire, qui pourvoient plus de 16000 emplois, les difficultés sociales rencontrées sur le QPV (étrangers, faible niveau de diplôme, mobilités) créent des freins à **l'employabilité** des habitants du QPV et écartent un nombre conséquent de personnes du marché du travail, créant un cercle vicieux duquel il est compliqué de s'échapper.

Ici, les jeunes font figure de public prioritaire, puisqu'ils sont la tranche d'âge la plus touchée par le chômage : 20% des moins de 25 ans dans le QPV sont au chômage.

L'intervention de la mairie et des différents partenaires (Mission locale, France Travail, associations, Cap Emploi, etc) sur le triptyque emploi-formation-insertion est donc bien nécessaire. Pour s'occuper du public prioritaire qu'est la jeunesse, le Contrat de Ville vise à favoriser encore un peu plus les liens entre les entreprises du territoire et les établissements scolaires. Cette familiarisation avec les entreprises doit permettre aux jeunes, en difficulté scolaire notamment, de prendre connaissance des professions accessibles sur le territoire et des filières à suivre pour s'y former. Ainsi, comme pour l'axe 1, la construction de parcours scolaires cohérents avec les aspirations et les capacités des jeunes est un objectif à atteindre, pour, d'une part accentuer les efforts recherchés sur la réussite éducative, et d'autre part pour stimuler le tissu économique local, pourvoyeur de nombreuses offres d'emploi qu'il convient de combler. Cette volonté d'accompagner à la construction de parcours cohérents s'applique d'autant plus aux jeunes déscolarisés et décrocheurs, qui rencontrent plus souvent des situations d'exclusion sociale. En effet, certains jeunes ayant décidé de quitter le système éducatif sont confrontés à des situations d'exclusions, affectant leurs perspectives d'avenir et les composantes de celui-ci : mobilités, autonomie, capacité d'expression, etc. La poursuite des dispositifs d'insertion pour

les jeunes, qui a rencontré un franc succès sur la précédente contractualisation, doit être poursuivie afin de maximiser les retombées qu'elle a permis ces dernières années : clauses d'insertion dans les marchés publics, mobilisation des acteurs de la formation, partenariats avec des entreprises locales, etc.

Toujours sur l'accompagnement vers le retour à l'emploi ou l'offre de formations, des publics plus âgés sont également ciblés, avec un ciblage fort autour de la **lutte contre l'illectronisme** et de l'apprentissage de la langue française. Souligné dans le diagnostic, le problème de l'illectronisme, ou l'incapacité à utiliser un ordinateur, est un phénomène récurrent sur le QPV de Pamiers, puisque l'évaluation du précédent Contrat avait laissé transparaître des manques à ce sujet. Le renforcement des actions associatives ainsi que l'ouverture prochaine de la **Maison du Numérique**, lieu ressource dédié aux Appaméens pour effectuer leurs démarches en ligne et bénéficier de formations, démontrent une orientation positive en faveur de la résolution de cet enjeu. Dans cette lignée, l'objectif est ainsi de permettre aux personnes marginalisées de se reconnecter avec les offres de formations et d'emploi, de bénéficier de conseils d'acteurs spécialisés (France Travail, Cap Emploi, Mission locale pour les jeunes) et d'envisager des schémas de sortie des contraintes qui pèsent sur eux, notamment en matière de mobilité.

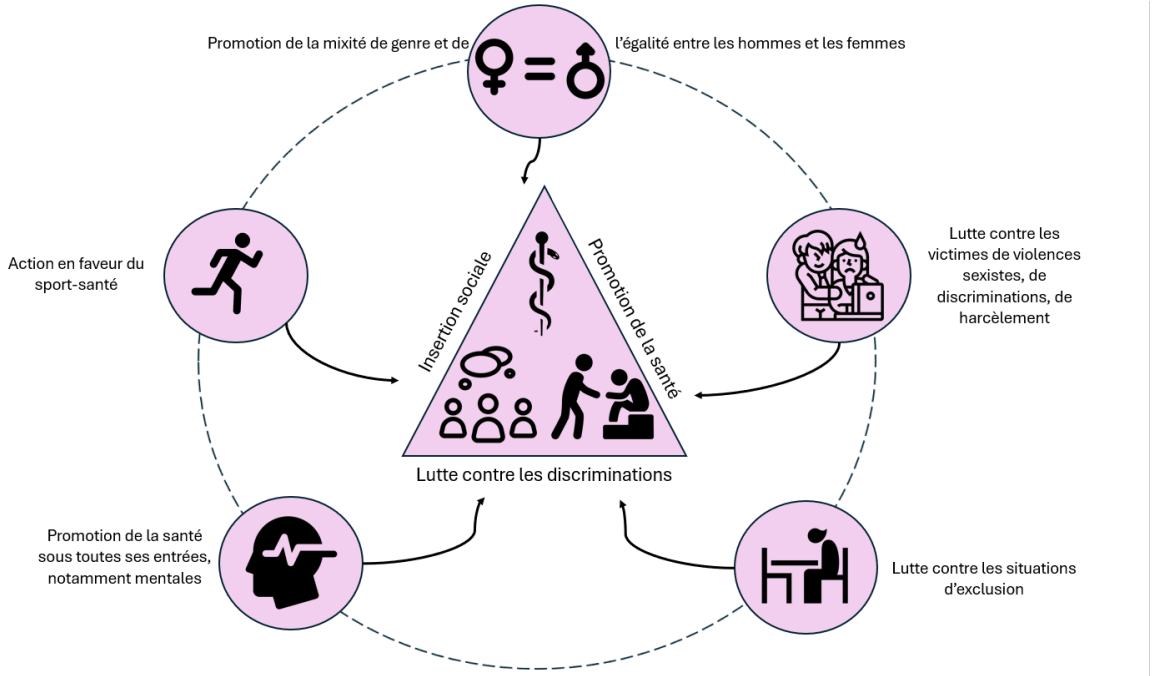
Néanmoins, si l'accompagnement des personnes en difficulté est une entrée particulièrement traitée, l'aide à l'innovation et l'appui aux entreprises locales fait aussi partie intégrante de la stratégie pour les six prochaines années.

Avec le présence d'acteurs associatifs de longue date et les opportunités offertes par la Mairie dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, les porteurs de projet sont invités à s'installer sur le QPV. En effet, avec la modification et du PLU et l'ensemble des opérations sur le centre-ville, les porteurs de projets bénéficient d'un appui logistique et financier non négligeable pour lancer leur activité. Les projets innovants sont particulièrement ciblés, notamment ceux intégrant le champ de l'ESS, vectrice de consommations plus locales, plus responsables et plus durables. Au-delà de l'aspect financier pur et dur, l'Office du Commerce et du Développement Economique (OCDE, Service de la mairie) communique largement et offre un rayonnement local aux nouvelles entreprises.

Objectifs	Indicateurs de réussite
Accompagner au mieux les jeunes vers une insertion professionnelle de qualité	Assister les jeunes dans la construction dans leur projet professionnel dès leur orientation après la troisième pour **limiter les risques d'échec scolaire**
	Constater une hausse des formations suivies et une **insertion** dans les **entreprises locales**
	Effectuer un travail **d'aller-vers** les jeunes décrocheurs pour les ramener progressivement vers l'insertion professionnelle
Persévérer sur les actions en faveur de l'insertion des personnes fragiles	Poursuivre l'implantation des **clauses d'insertion** dans les marchés publics
	Intensifier la lutte contre **l'illectronisme** (cf. axe 1)
Apporter un soutien aux porteurs de projets, notamment ceux en faveur d'une innovation	Pérenniser les dispositifs de soutien aux porteurs de projets sur le centre-ville
	Assurer une **communication positive** afin d'attirer les Appaméens dans le **centre-ville**

Axe 4 : Insertion sociale, santé et lutte contre les discriminations

Dernière thématique du Contrat de Ville, ce quatrième axe s'intéresse particulièrement à la promotion des valeurs d'égalité entre les hommes et femmes et au développement des pratiques sportives à vocation du maintien de la santé. Fortement corrélée aux actions qui vont être déployées dans le cadre des autres axes, elle est l'illustration de la méthode de transversalité adoptée par la Mairie. Les actions développées dans le cadre de cette thématique doivent porter sur une réduction claire des inégalités en termes d'appropriation de l'espace et d'accès aux soins.



Dans la lignée des comportements positifs que cherchent à développer les actions des axes 1 et 2 pour permettre une meilleure appropriation des espaces publics, l'intégration de l'enjeu de la mixité de genre permet d'ajouter une dimension de partage et de respect des uns et des autres.

Dans cette optique, il y a une forte volonté de développer la **prise en compte de la parole des victimes de discriminations et de harcèlement** afin de sensibiliser le grand public à cette problématique et de penser les espaces publics de façon à empêcher ce type de situation de se produire. Le captage de ces publics fragilisés est une priorité pour la prochaine contractualisation et doit se matérialiser à travers des appels à projets propres à la Politique de la Ville, avec une plus forte valorisation des associations s'engageant à agir sur ce terrain-là.

Cet intérêt pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles se retrouvent aussi dans la stratégie à venir du CLSPD, qui réalise des temps d'échanges et de réflexion au sein des établissements scolaires pour sensibiliser et désamorcer de potentielles situations compliquées. Ces interventions qui permettent de sensibiliser un jeune public, servent également à détecter les jeunes isolés, qui pourraient être victimes de violence ou de harcèlement intra-familial. Ce repérage peut amener à l'amorce d'une prise en charge, et la mobilisation des acteurs de la protection de l'enfance (Conseil Départemental, CAF, justice dans les cas les plus sévères).

D'autre part, la promotion de la santé est mise à l'honneur pour les années à venir. Cette orientation s'appuie sur le Contrat Local de Santé, qui est actuellement en cours de rédaction, porté par la CCPAP. Ce dernier va se déployer de quatre grands qui sont les suivants :

1- Santé et environnement
2- Prévention et promotion de la santé
3- Santé mentale
4- Accès aux soins

Sur la ville de Pamiers, la valorisation de ces axes va se capitaliser à travers deux entrées, que sont le sport-santé et la santé mentale. Pour ce qui est du sport-santé, il est prévu de s'appuyer un maximum sur les équipements sportifs municipaux et de valoriser les mobilités actives, en particulier la marche et le vélo, avec le Plan Vélo qui prévoit de se déployer sur la commune dans les prochaines années. Cette recherche des comportements actifs permet de **prévenir des maladies** liées au manque d'activité, mais permet aussi **d'agir de façon transversale** sur la préservation du cadre de vie, par la réduction des émissions de gaz à effets de serre à l'échelle individuelle, mais aussi de lien social, avec de potentiels liens à créer entre pratiquants d'une même activité de manière récurrente. Sur le volet de la santé mentale, qui commence à être de plus en plus évoqué, que ce soit dans le monde du travail, du sport, de la famille, de l'action publique, la mairie souhaite aussi prendre part à cette préoccupation, là encore, en valorisant le travail des associations qui agissent sur ce sujet. La santé mentale étant aussi un sujet à traiter en transversalité, de par le nombre d'entrée possible élevé, se retrouve dans les différents axes du Contrat de Ville, dans l'axe 1 avec la promotion des valeurs citoyennes, de respect d'autrui et de diffusion des bons comportements, dans l'axe 2 avec la réflexion coconstruite des aménagements et espaces publics permettant une juste appropriation par tous, la lutte contre l'isolement des personnes, dans l'axe 3 avec un travail d'aller-vers les personnes isolées pour les raccompagner vers le marché du travail, leur redonner une organisation et l'habitude de tenir un rythme leur permettant de se socialiser et sortir de leur situation d'isolement.

Objectifs	Indicateurs de réussite
Promouvoir l'égalité des sexes	Au moins 5h de sensibilisation sur la question de l'égalité des sexes et de la mixité pour tous les collégiens
	Constater une baisse du nombre de plaintes et de remontées quant au harcèlement de rues
Communiquer sur la santé auprès des Appaméens	Augmentation du nombre de licenciés dans les clubs sportifs Diversification des publics participants aux activités sportives des associations
	Mettre en œuvre un plan de développement cohérent pour les mobilités douces
	Hausse du nombre de personnes aidées et aiguillées vers les services de soins psychologiques après une prise en charge

Les orientations retenues par axe

Les quatre grands axes du Contrat de Ville 2024-2030				
Numérotation sous thématique	Jeunesse, parentalité et émancipation des publics (Axe 1)	Cadre de vie, tranquillité publique et cohésion sociale (Axe 2)	Insertion professionnelle et développement économique (Axe 3)	Insertion sociale, promotion de la santé et lutte contre les discriminations (Axe 4)
1	Projets en faveur de l'émancipation par l'éducation	Projets visant à contribuer à la qualité de l'environnement, et du cadre de vie et à sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et énergétique	Projets de repérage et d' « aller vers » les publics hors de tout radar institutionnel (« public invisible »), pour l'adhésion à des parcours d'insertion en lien avec le service public de l'emploi et de la formation	Actions de promotion en lien avec la mixité de genre, l'éducation et l'égalité entre les femmes et les hommes / filles et garçons
2	Projets en faveur de la pédagogie de la démocratie, l'engagement citoyen des jeunes et à la participation de la vie locale	Projet permettant de lutter contre l'insécurité et les incivilités et favorisant la tranquillité	Projets favorisant l'accès des résidents des quartiers aux dispositifs d'aide à l'emploi, de formation et à l'insertion en lien avec le service public de l'emploi, en particulier pour les jeunes	Projets ciblant l'accès aux droits et l'accompagnement des victimes de discriminations, de violences sexistes
3	Projets en faveur de la réussite scolaire et éducative dans une approche à la fois individualisée et globale de l'enfant et du jeune déscolarisé dans son environnement social, culturel, familial et territorial	Projets participant au bien vivre ensemble, à la lutte contre les situations d'isolement (lien intergénérationnel)	Projets en faveur du rapprochement École et Entreprises	Projets visant à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion
4	Projets favorisant la mutualisation, la transversalité des domaines d'actions, des pratiques en lien	Action de lutte contre l'isolement des personnes âgées	Projets visant la création d'activités, ou portant expérimentations de nouvelles activités,	Projets permettant de mettre des mots sur la réalité vécue et renforcer la promotion des

	avec les axes artistiques, éducatifs, sociaux, économiques, touristiques		de nouveaux services répondant à un besoin identifié localement	valeurs de la République et de la citoyenneté
5	Projets participatifs, favorisant le développement des pratiques artistiques par les habitants et leur expression sur leurs vécus, leur quotidien, leur cadre de vie tout en veillant à la multiplicité des lieux de création, de réalisation	Démarches d'insertion sociale ou par l'activité économique en lien avec la gestion urbaine de proximité (chantiers participatifs…)	Projets en faveur d'une économie plus solidaire, encourageant le partenariat entre le tissu associatif local et le tissu économique	Projets visant à redonner à des personnes en difficulté à la fois confiance en elles et la possibilité de travailler, d'être acteur et moteur dans la valorisation de ses capacités et compétences
6	Projets valorisant le vecteur artistique comme levier de prévention de la délinquance, de l'exclusion et des discriminations	Projets permettant d'impliquer les habitants dans la gestion urbaine de proximité, la prise d'initiatives des habitants, leur participation à l'amélioration du cadre de vie et l'activité de leur quartier	Projets permettant de lutter contre la fracture numérique	Projets favorisant l'accès aux soins de publics fragilisés
7	Projets de soutien à la parentalité	Projets portant sur le mieux-être dans le logement par le biais de la sensibilisation ou de l'acquisition de savoir-faire techniques (précarité énergétique, insalubrité…)		Projets de prévention, de promotion et d'éducation à la santé en matière de nutrition, d'activité physique, de vie affective et sexuelle, de vaccination, de santé mentale et de lutte contre tous les types d'addictions
8	Projets de prévention en directions des âgés de 12 à 30 ans : Prévention et lutte contre les violences intrafamiliales et sexistes			Projets pour faciliter l'accès aux activités physiques adaptées, afin de lutter contre la sédentarité et de favoriser les comportements actifs

	Prévention des addictions comme facteurs favorisant le passage à l'acte Prévention de la délinquance dans une approche de continuité éducative			
9				Projets d'accompagnement des personnes en souffrance psychique ou de leur entourage

Les groupes thématiques, le terreau fertile du Contrat de Ville

Dans une approche de travail en transversalité, un large éventail de partenaires sont amenés à participer à la réflexion autour des actions et à leur évaluation continue. Cette large mobilisation ne peut qu'être bénéfique aux travaux de ces groupes car elles vont permettre la réalisation de diagnostics plus fins, plus adaptés aux besoins réels du territoire et aux attentes des populations. L'ingénierie particulière apportée par chaque acteur va également permettre de saisir tous les enjeux associés à chaque thématique et permettre l'élaboration d'une réponse complémentaire pour toutes les parties qui seront amenées à intervenir.

En quelques mots, le travail de ces groupes thématiques, au-delà de leur logique de réflexion, est bel et bien de **se coordonner** afin d'observer un déploiement cohérent d'actions sur le terrain. **Ce manque de coordination étant particulièrement revenu au cours du diagnostic**, il est une priorité de veiller à ce que cette coordination ait lieu tout au long du contrat et d'agir si la dynamique observe un essoufflement ou des difficultés à se mettre en place, à perdurer, etc.

Les groupes thématiques établis dans le précédent Contrat de Ville conservent leur cohérence par rapport aux axes développés dans le présent Contrat. L'axe 4 étant un ajout pour cette période, un nouveau groupe sera amené à voir le jour avec les acteurs proposés. La liste des acteurs impliqués dans les groupes est celle au moment de la signature du contrat. Elle est amenée à évoluer en fonction des actions retenues au fil des années du contrat.

Groupes thématiques de l'axe 1		
	Réussite éducative, Culture, Prévention, Citoyenneté	**Accompagnement à la parentalité, Emancipation des famille**
Animation	Inspecteur d'Académie (DSDEN) Directrice du Service Enfance, Jeunesse et Education de la mairie de Pamiers	
Elus locaux	Conseillers municipaux et communautaires	Conseillers municipaux et communautaires
Institutions Autres	Conseils Départemental et Régional Police Nationale Délégué Cohésion Police Population (Préfecture) Direction Régionale de l'Action Culturelle Caisse des Allocations Familiales Mairie de Pamiers	Conseils Départemental et Régional Caisse des Allocations Familiales GRETA CCAS
Associations	MJC Association des Parents d'Eleves Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)	CIDFF Centre Social Digitanie et Hérisson Bellor

Groupes thématiques de l'axe 2		
	Habitat, Equipements publics et Préservation de l'Environnement	**Tranquillité publique et Cohésion Sociale**
Animation	Directrice de l'Habitat à la CCPAP Directeur des services techniques	Directeur du Pôle Sécurité
Elus locaux	Conseillers municipaux et communautaires	Conseillers municipaux et communautaires
Institutions *Autres*	Conseil Départemental Bailleurs Sociaux (OPH09 et Alogéa) Caisse des Dépôts et Consignations ADEME CAUE de l'Ariège Mairie de Pamiers	Police Nationale et Municipale Mairie de Pamiers Délégué Cohésion Police Population (Préfecture) CCAS
Associations	Regards de Femmes APECOCA Caméra au Poing Wimoov et Cyclopattes	Clubs sportifs MJC ADSEA

Groupes thématiques de l'axe 3		
	Insertion Professionnelle et Accompagnement vers l'Emploi	**Développement Economique et Soutien des Entreprises**
Animation	Responsable de l'OCDE, mairie de Pamiers Directrice de France Travail	Responsable de l'OCDE, mairie de Pamiers
Elus locaux	Conseillers municipaux et communautaires	Conseillers municipaux et communautaires
Institutions *Autres*	Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat France Travail et Mission Locale Conseils Départemental et Régional Etablissements Scolaires (niveau lycée)	Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat Conseils Départemental et Régional Fondation Aubert et Duval Mairie de Pamiers avec l'OCDE
Associations	ADIE BGE Cap Emploi CASTA Hérisson Bellor et Digitanie	BGE Association des Commerçants de Pamiers Fondation Aubert et Duval

Groupes thématiques de l'axe 4		
	Insertion et Consolidation du Lien Social et Promotion de la Santé	**Lutte contre les Discriminations et Promotion de l'Egalité de Genre**
Animation	Responsable du CLS Directrice du CCAS	Directeur du Pôle Sécurité Directrice du SEJE
Elus locaux	Conseillers municipaux et communautaires	Conseillers municipaux et communautaires
Institutions *Autres*	Conseil Départemental Agence Régionale de Santé Fédérations Sportives CHIVA et CHAC (centres hospitaliers) Ordre des Médecins	Conseil Départemental Police Nationale et Municipale Mairie de Pamiers CCAS DSDEN
Associations	Regards de Femmes PEP – Volonté de Femmes en Ariège Digitanie MJC ADSEA	Clubs sportifs MJC CIDFF

Le plan d'actions du Contrat de Ville

Alors que les axes du Contrat sont définis, la gouvernance figée et les partenaires et groupes thématiques qui vont s'assurer de la déclinaison opérationnelle proposés, il ne reste plus qu'à présenter le plan d'actions.

Chacune des actions est intégrée à une politique publique déjà poursuivie par la mairie, avec un directeur de la collectivité et un élu référent, dans un souci d'organisation et de coordination.

Ce plan d'actions est amené à évoluer tout au long du contrat, grâce aux apports de projets portés par les associations, qui bénéficient de financements annuels dans le cadre de l'appel à projet de la Politique de la Ville, grâce aux ajustements annuels qui vont permettre de calibrer ou de créer de nouvelles actions en fonction des besoins, ou avec le développement de nouvelles actions portées par des institutions, telles que la CCPAP, dans le cadre du CLS.

Pour l'intégralité des projets compris dans le plan d'actions, les fiches actions comprenant des détails sur chacun de ces projets sont disponibles en annexe.

L'ensemble des actions et leur inscription dans les axes thématiques

Liste des actions	**Axe 1**	**Axe 2**	**Axe 3**	**Axe 4**
Végétalisation de la cour d'école de Cazalé	X			
Projet Moby	X			
L'aide aux leçons	X			
Les ateliers éducatifs rémunérés	X		X	
L'accueil des stagiaires				
La **Politique Jeunesse Intégrée**	X		X	
Animations en direction des familles et des jeunes	X			
Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	X	X		X
Lutter contre le non-recours dans le QPV				X
La caravane du sport-santé et le QPV bouge !		X		X
Coordonner et soutenir une démarche de prévention en santé dans le QPV				X
Accompagner les personnes en souffrance psychique et leur entourage		X		X
Dispositif premier départ en vacances	X			X
Assurer la coordination et renforcer la participation des acteurs sociaux		X		X
Dispositif Mona Lisa : vaincre l'isolement et créer du lien social		X		X
Programme Séniors vacances		X		X
Dispositif Prestation Jeunes	X			
Insertion socio-professionnelle des familles monoparentales	X		X	
Accompagner les publics fragilisés			X	
Lutter contre la sédentarité des publics âgés		X	X	X
Espace dans ma ville	X	X		
Sensibilisation à la création d'entreprises			X	
Ecole Régionale du Numérique			X	
Management de centre-ville			X	
Partenariat avec le tissu associatif et économique			X	

Le suivi et l'évaluation des actions

Pour chaque action inscrite dans le Contrat de Ville, les premières étant dans le tableau ci-dessus, une méthode de suivi et d'évaluation est propre à chacune. Elles disposent d'outils et d'indicateurs permettant de déterminer à l'échelle locale

Les critères d'évaluation n'ayant pas été définis de façon collaborative, ils devront être revus en collaboration avec l'ANCT, afin de produire des outils d'évaluations co-construits.

Cette évaluation des actions du Contrat de Ville pourra se faire sur différents volets et avec des méthodes différentes :

- Une mobilisation de la documentation existante, via des statistiques et des bilans rédigés par les porteurs de projets
- Des observations de terrain réalisées durant les activités pour apprécier l'engouement des publics sur les différents évènements, dispositifs

Dans toutes les étapes de cette démarche évaluative, l'implication des habitants. À Pamiers, où le Conseil Citoyen est en sommeil en début de ce contrat, le recours à la parole des habitants devra passer par des réunions publiques annuelles. Le tissu associatif doit servir de relais pour inciter les habitants à s'investir dans ces périodes d'évaluation.

De même, la démarche évaluative s'effectue de manière partenariale, et chaque acteur est donc partie prenante d'un projet partagé qu'il évalue dans une approche collective.

D'autre part, conformément à la loi, la collectivité s'engage à mettre en place une structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville, à laquelle tous les signataires du contrat communiqueront leurs données.

Plusieurs indicateurs de suivi, adaptés à la situation locale, seront mobilisés afin d'apprécier l'impact du Contrat de Ville :

Habitat : vacance, taux de LLS, mobilité résidentielle, production de nouveaux logements



Ingénierie : coordination des différents partenaires, mobilisation de tous les acteurs/fonds possibles



Développement économique : tissu commercial diversifié et pérenne, nouvelles entreprises locales



Développement social : ménages pauvres, IPS des écoles, allocataires CAF, accès aux soins, mobilités



En complément de ces indicateurs, l'évaluation et le suivi du contrat se baseront sur les tendances observées vers les objectifs suivants :

- Pour le domaine de l'habitat, constater une baisse du nombre de demande de logements, qui est actuellement très élevée et qui vise à se résorber, grâce à la grande production de nouveaux logements prévue
- Pour le développement économique, l'objectif est de soutenir les investissements privés
    - Ce montant s'élève aujourd'hui à 120 millions d'euros (dont 70 millions de la part d'Aubert et Duval et 20 millions de la part d'Eiffage)
    - Il est estimé que la piétonnisation permet d'engranger une hausse du chiffre d'affaires des commerçants, dans les rues piétonnes, de 50%. Le seuil de 10% d'augmentation du chiffre d'affaires paraît atteignable
- Pour le développement social, c'est sur l'**éducation** que l'accent est mis, avec la volonté de constater une **augmentation du niveau de diplômés du supérieur**
    - Ce taux était de 36% en 2018, l'objectif serait **d'atteindre 45 à 50%**
    - Ce relèvement du taux ferait aussi progresser le taux d'obtention du brevet, qui s'élève à 81%

L'engagement financier des partenaires

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du Contrat de Ville, la Mairie de Pamiers et la CCPAP sont engagés dans des opérations, autant de droit commun, que dans le droit dérogatoire. Cet engagement se manifeste par l'inscription de la commune et de l'intercommunalité à une pluralité de contrats avec leurs objectifs distincts, visant tous à une amélioration de la qualité de vie sur le territoire. À ce titre, des crédits importants et une ingénierie sont déployés pour mener à bien ces projets.

Par ailleurs, chaque année dans le cadre de l'Appel à Projets de la Politique de la Ville, trois acteurs sont engagés pour soutenir financièrement ou logistiquement les associations qui souhaitent développer une action sur le territoire du QPV. Les trois acteurs mobilisés sont donc la **Mairie de Pamiers**, **l'Etat**, qui contribue à cet AAP grâce aux **crédits de la BOP147**, et le **bailleur social OPH09**, qui investit une part de son **exonération TFPB**. Cet appel à projet peut permettre la signature de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et ainsi stabiliser la présence d'un acteur sur le territoire sur le moyen-terme. Cette volonté de stabilité peut encourager les acteurs à constituer des projets plus ambitieux et conséquents. De plus, la continuité de l'action et la stabilité des acteurs présents est un objectif recherché par l'Etat dans le cadre de ces AAP.

Les conditions pour bénéficier de ces subventions étant assez exigeantes, un accompagnement des porteurs de projets peut être nécessaire afin de les aider à structurer leur projet et solidifier leur dossier.
En effet, ceux-ci doivent avoir la capacité de financer leur projet, le versement de la subvention se faisant sur la base de remboursements, qui doivent être justifiés.
Pour le FEDER, la nature des projets peut être très large, mais malgré tout s'inscrire dans les fiches-thématiques du règlement.
En ce qui concerne le FSE+, destiné à briser les barrières à l'emploi, à l'échelle individuelle comme collective, les projets doivent être réalisés intégralement dans un délai de 3 ans, ce qui nécessite une planification précise des tâches et un respect des calendriers, sous peine de ne pas percevoir l'intégralité de la subvention.

Sur des thématiques spécialisées, notamment celle de l'axe 3, qui a été élevée comme priorité par le Préfet, la mobilisation de certains acteurs doit être étudiée en fonction des opportunités disponibles sur le territoire :

- La mobilisation du réseau des Maisons France Services comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises et première aide à la découverte de tous les dispositifs d'aides.
- Les acteurs du dispositif « Engagement Quartiers 2030 »

Conclusion

Le présent document formalise les orientations choisies par la Mairie et ses partenaires, afin d'agir sur les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire. Il intègre également les nouvelles orientations définies par l'ANCT :

- Elargissement du nombre de partenariats, qui se vérifie par plusieurs voies :
    - La volonté de resserrer les liens avec les associations et entreprises présentes sur le territoire, et le renforcement des liens avec le Conseil Départemental dans le cadre du Pacte Local de Solidarité, signé avec la CCPAP
    - La mobilisation de nouveaux acteurs, tels que la Banque Publique d'Investissement et la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Engagement Quartiers 2030 »
- Prise en compte de la participation citoyenne dans la construction du Contrat de Ville, qui a permis de choisir les grandes orientations du document
- Articulation du Contrat de Ville avec les politiques de droit commun
    - Adhésion de tous les projets locaux à une politique publique portée par la Mairie
    - Maximisation des actions de droit commun grâce aux différents contrats à l'œuvre sur la ville (ACV, Bourg-centre, OPAH-RU)

L'ambition portée par ce contrat est de fructifier les actions qui ont été lancées depuis l'entrée de Pamiers dans la géographie prioritaire. Depuis 2015, une multitude de projets nécessitant des études lourdes ont été lancés et touchent à leur fin. Une fois les études réalisées et le calibrage des projets effectué, les phases de travaux et de construction des différents aménagements vont progressivement se déclencher et permettre ainsi d'apprécier le travail réalisé depuis 7 ans.

En lien avec les orientations de la commune et la volonté du Préfet, une priorisation de l'axe 3, à savoir l'insertion professionnelle et le développement économique, va s'observer tout au long de la durée de vie de ce contrat. Cette priorisation vise à revitaliser le tissu commercial du centre-ville, développer l'activité économique au sens large dans la géographie prioritaire et assurer localement la formation des habitants au profit des entreprises du territoire.

Enfin, en ce qui concerne la méthode d'opérationnalisation des actions du contrat, le travail en transversalité va être largement mobilisé, dans l'optique d'impliquer tous les acteurs pouvant être parties prenantes des projets. Cette mise en commun d'une ingénierie dédiée permet de recourir à l'intelligence collective et de saisir l'intégralité des enjeux de chaque problématique. De ce fait, l'anticipation des différentes contraintes logistiques va être facilitée par ce travail partenarial, offrir de nouvelles possibilités de coopération, et solutionner un manque constaté sur le territoire lors de la précédente contractualisation.

S'il y a fort à faire, comme dans tout territoire de la géographie prioritaire, Pamiers dispose d'un territoire doté de nombreuses richesses. Que ce soit au point de vue démographique, avec une jeunesse attachée à son territoire, économique, avec des entreprises dynamiques et pérennes, mais surtout par son tissu associatif, qui vient appuyer **et maximiser l'action communale en adoptant une démarche « d'aller-vers »**, le territoire bénéficie de ressources qui peuvent l'aider à atteindre ses objectifs de développement.

Signatures des différents partenaires

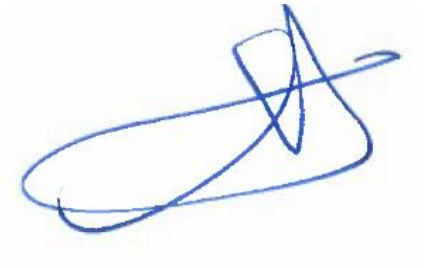
Fait à PAMIERS, le 30 avril 2024

Signataires du Contrat de Ville

Le préfet de l'Ariège



Le Maire de Pamiers



Le président de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

La présidente du Conseil Départemental de l'Ariège



La présidente du Conseil Régional



Le procureur de la République



Le directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé

Pour le Directeur Général de
L'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
La Directrice Départementale de l'Ariège

Marie-Odile AUDRIC

Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège

Le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège

Le président de la chambre d'agriculture de l'Ariège

La directrice territoriale Aude-Ariège de France Travail

Le président de la mission locale en Ariège

Le directeur de la Caisse des Allocations Familiales

La directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège

Le président de la Mutualité Sociale Agricole

Le directeur territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations



Le président d'Alogéa

Le président de l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège



Le directeur général de la BPI France



Annexes

Les fiches action

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : JEUNESSE, PARENTALITE ET EMANCIPATION DES PUBLICS

INTITULE DE L'ACTION : Végétalisation de la cour d'école de Cazalé

LOCALISATION / PERIMETRE : Ville de Pamiers	**DUREE : 9 mois, de janvier à septembre 2024**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :
Restaurer le lien entre les élèves et la nature
Lutter contre les effets du réchauffement climatique (ICU, température dans les bâtiments)
Offrir une cour plus agréable aux élèves, plus inclusive et résiliente

Indicateurs de réussite :
- Mesure de la température au sol et dans les bâtiments
- Elimination des problèmes dus à l'imperméabilisation (évacuation des eaux de pluie notamment)
- Occupation genrée de la cour plus équitable
- Aisance des enfants avec la nature, son entretien et la facilité à aller au contact de celle-ci

DESCRIPTION :
Fruit de la volonté politique de la Mairie et pour répondre aux enjeux du dérèglement climatique, le projet de végétalisation de cour d'école vise à répondre à plusieurs problématiques simultanément. Dans une cour entièrement goudronnée, occupée à plus de 50% par un terrain de sport et très peu ombragée, hors de son préau, cet espace n'est pas le plus efficace pour permettre aux enfants de se détendre, se défouler et profiter de leurs temps libres pour revenir en classe dans de bonnes conditions. Dans une volonté de prise en compte de toutes les parties prenantes, et dans une visée pédagogique, la végétalisation de la cour d'école sera coconstruite, ce qui va permettre de questionner tous les usages, de tous les publics et de mieux s'approprier cette nouvelle cour une fois remodelée.

BUDGET ET FINANCEMENT : - Mairie de Pamiers : 50000€ - Partenariat possible avec la CDC (sous forme de prêts)	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :** *- Frais de lancement (50000€) :* *o Plants de fleurs*

- Ingénierie du Cerema, de l'AVAP - Soutien de l'agence de l'eau aux projets des cours d'école désimperméabilisées solliciter agence Adour-Garonne pour voir ce qui existe	*o Décroutage de la cour par une entreprise de BTP* *o Réalisation des nouveaux enrobés sur le sol* *o Traçage du nouveau terrain de sport* *- Frais d'entretien (services techniques) :* *o Plantes à remplacer et à entretenir tout au long de l'année*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**
Magali TERRAIL – Carole SIMON	Cécile POUCHELON – Michel RAULET

PLANNING

	Période
Etape 1	- Réalisation du diagnostic et du schéma de la future cour par toutes les parties prenantes (élèves, parents, instituteurs, animateurs, employés de l'école) - Présentation des aménagements retenus aux différentes parties prenantes pour - validation des orientations des élus et des services Réalisation des travaux sur des périodes de moindre fréquentation dans l'école
Etape 2	Présentation des aménagements retenus aux différentes parties prenantes pour validation des orientations des élus et des services
Etape 3	Réalisation des travaux sur des périodes de moindre fréquentation dans l'école

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2023 et avant	Problèmes relevés concernant la température de la cour, l'occupation de la cour et son efficacité pour permettre aux élèves de s'aérer et se détendre	Température au sol, évacuation de l'eau de pluie (mesure visuelle), occupation genrée de l'espace grâce à une carte sensible

Rentrée 2025	Un an après la fin des travaux et une première année scolaire d'utilisation de la cour par les élèves, les enfants reviennent plus concentrés en cours, leur rapport à la nature s'est amélioré et on constate une occupation plus homogène de la cour, par les filles comme les garçons	Comparer avec les indicateurs précédents Recueillir le ressenti des instituteurs sur la concentration des élèves, mais aussi des instituteurs sur le comportement des enfants entre eux pendant les temps d'ALAE
Rentrée 2026	Deux ans après l'arrivée de la nouvelle cour, les élèves sont de plus en plus responsables et souhaitent prendre part à l'entretien des végétaux présents dans la cour (plantes, zones à gratter, etc) car ils s'approprient l'espace qu'ils ont contribué à agencer. Ils ne sont plus effrayés, comme le rapportaient certains instituteurs, par des insectes, et sont plus attentifs aux cours sur la nature, la biodiversité et la préservation de l'environnement	Observer si les élèves sont effectivement intéressés par le fait d'entretenir « leur espace », qu'ils ont construits ensemble et selon leurs goûts

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	En phase avec le projet politique de la Mairie
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	La réalisation des travaux sur un délai très court Les allergies au pollen, très fréquentes chez les enfants
ECONOMIQUES	Le coût de toutes les nouvelles installations (plantes, mobilier, décroutage, etc)

Conséquences :

Un point de vigilance particulier est à observer sur la question des allergies liées aux plantes, souvent dues au pollen, mais qui ont parfois d'autres sources.

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : CADRE DE VIE, TRANQUILLITE PUBLIQUE, COHESION SOCIALE

INTITULE DE L'ACTION : MOBY

LOCALISATION / PERIMETRE : Ville de Pamiers	**DUREE : Indéfinie**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :
Mettre en place un plan de déplacement scolaire axé sur les mobilités douces

Indicateurs de réussite :
Nombre de réponses aux questionnaires- nombre de personnes présentes aux réunions et aux diagnostics en marchant

DESCRIPTION :
Diagnostic élaboré à partir de questionnaires, de réunions, de diagnostics en marchant (données quantitatives et qualitatives) élaboration d'un plan d'actions

BUDGET ET FINANCEMENT : 15 000€ pour deux ans 2024-2025	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :** *étude réalisé par la maison de la mobilité*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**
Magali TERRAIL – Erwan JEGARD	Cécile POUCHELON

PLANNING

	Période
Etape 1	2023 : réalisation du diagnostic
Etape 2	2024 : rendu du diagnostic et présentation d'un plan d'action
Etape 3	2025 : travaux des voiries pour permettre la mise en place des actions

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2020	Election de Mme le Maire qui veut développer les mobilités douces	Longueur en km de pistes cyclables Etat général de la voirie
2024	Diagnostic réalisé mettant en avant les différents travaux à mener pour mettre en œuvre le projet	Ceux du diagnostic
2026	De moins en moins d'élèves sont accompagnés en voiture par leurs parents et viennent à pied, à vélo ou en trottinette. L'engouement important pourrait permettre de développer un ramassage scolaire.	Nombre de vélos, trottinettes, skateboards comptabilisés chaque jour autour des racks Présence d'embouteillages devant l'école

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	Infrastructures en capacité d'absorber tous les nouveaux cyclistes ? Retard dans l'amélioration de la voirie à prévoir, et qui pourrait entraver le développement des mobilités douces
ECONOMIQUES	

Conséquences :
Si l'adhésion au projet Moby se fait rapidement, c'est la qualité des infrastructures routières qui sera à surveiller, afin que celles-ci n'entravent pas le développement des mobilités douces et des bonnes pratiques en termes de transition écologique.

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : JEUNESSE, PARENTALITE ET EMANCIPATION DES PUBLICS

INTITULE DE L'ACTION : Aide aux leçons

LOCALISATION / PERIMETRE : Ville de Pamiers	**DUREE : de septembre à juin**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS : Permettre aux enfants de faire leurs devoirs aidés par du personnel qualifié, pendant le temps péri-scolaire (soir après la fin des classes) **Indicateurs de réussite :** Nombre d'enfants bénéficiairesImpact de l'aide aux devoirs sur ces enfants

DESCRIPTION : Tous les soirs scolaires sur les 4 écoles publiques élémentaires de la ville

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :** - Personnel embauché spécifiquement sur cette action

CHEF DE PROJET : Magali TERRAIL	**ELU PORTEUR DU PROJET :** Michel RAULET

PLANNING

	Période
Etape 1	Sondage auprès des parents chaque début d'année scolaire
Etape 2	Mise en place des ateliers pendant l'année scolaire
Etape 3	Réalisation des bilans individuels

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
Chaque rentrée scolaire	Observer l'impact suivi sur les élèves bénéficiant de ce dispositif et adapter le format aux limites constatées	Ont-ils des meilleures notes année après année ? Leur base méthodologique/concentration s'est-elle améliorée ?

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

Aucun élément à faire remonter

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULE DE L'ACTION : ATELIER EDUCATIF REMUNERE

LOCALISATION / PERIMETRE :	DUREE :
Ville de Pamiers CCPAP	• Du 08 au 11 avril et du 28 au 31 octobre • Du 01 au 04 juillet et du 08 au 11 juillet • Opération répétée chaque année

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :
Proposer une première expérience de travail à travers des chantiers d'utilité sociale

Indicateurs de réussite :
Nombre de jeunes
Bilan individuel par stagiaire
Bourses versées

DESCRIPTION :
Mettre en place 4 chantiers par an dans le domaine de la solidarité (partenariat avec Emmaüs), espace vert et bâtiment pour permettre à des jeunes de vivre une expérience collective de travail et leur permettre de bénéficier d'une aide financière à un projet individuel. Ces chantiers sont à destination d'un public plus âgé (les jeunes de plus de 15 ans).

BUDGET ET FINANCEMENT :	ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :
11 000€, avec financements de la CAF pour le poste d'animateur	

CHEF DE PROJET :	ELU PORTEUR DU PROJET :
Alexandre NAZE	Michel RAULET

PLANNING

	Période
Etape 1	2023 : partenariat avec association rebond
Etape 2	2024 : bourse aux projets gérée directement par le service enfance jeunesse
Etape 3	

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
N+2 après stages	Observer l'insertion professionnelle des jeunes qui ont effectué un stage dans les différents services	Nombre de jeunes ayant suivi une formation dans le domaine de leur stage

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULE DE L'ACTION : ACCUEIL DES STAGIAIRES

LOCALISATION / PERIMETRE : Ville de Pamiers et CCPAP	**DUREE : durant l'année scolaire et les vacances**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :
Permettre à des jeunes de découvrir le monde de l'animation

Indicateurs de réussite :
Nombre de jeunes par année civile type de stage
Nombre de jeunes volontaires pour intégrer l'équipe d'animation
Nombres de jeunes intéressés par l'obtention du BAFA

DESCRIPTION :
Favoriser l'accueil de stagiaires pour permettre aux jeunes de découvrir le métier de l'animation et à nos structures d'avoir des personnes en renfort. Les stagiaires qui valident leur stage pratique peuvent être ensuite embauchées en emploi saisonnier ou pour ceux qui postulent en emploi permanent. Ces stages peuvent être réalisés dans différents cadres (troisième, seconde, reconversion, apprentissage de la langue française, pour obtenir un diplôme)

BUDGET ET FINANCEMENT : 30 000€	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :** *Enveloppe CEE (contrat d'engagement éducatif)*

CHEF DE PROJET : Didier SEGUELA	**ELU PORTEUR DU PROJET :** Michel RAULET

PLANNING

	Période
Etape 1	
Etape 2	
Etape 3	

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
Une fois par an	Observer si le stage a donné lieu à une insertion professionnelle	Contacts avec l'AJE et IRIS pour voir si des stagiaires ont intégré leur structure

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : JEUNESSE, PARENTALITE ET EMANCIPATION DES PUBLICS

INTITULE DE L'ACTION : POLITIQUE JEUNESSE

LOCALISATION / PERIMETRE : ville de pamiers	**DUREE : Toute l'année 5 à 10 réunions par an**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :
Permettre à tous les acteurs éducatifs concernés par la jeunesse de travailler ensemble et coordonner leur action

Indicateurs de réussite :
Annuaire des acteurs
Agenda partagé
Augmentation du nombre d'actions communes

DESCRIPTION :
Organiser des rencontres régulières afin de stimuler l'intelligence collective, pour se connaitre, pour monter des projets communs, et soulever des problématiques pouvant être résolues à plusieurs ou par des actions complémentaires.

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :** *investissement temps agents et partenaires*

CHEF DE PROJET : Magali TERRAIL	**ELU PORTEUR DU PROJET :** Michel RAULET

PLANNING

	Période
Etape 1	2023 : 10 réunions - signature de la charte
Etape 2	2024 : inauguration du local accueil jeunes finalisation de l'agenda partagé
Etape 3	

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2022	L'évaluation du contrat de ville a laissé transparaître des problèmes évidents de coordination et de méconnaissance des acteurs entre eux	S'est vérifié lors des réunions de la Politique Jeunesse Intégrée
2024	Signature de la charte d'engagement par 15 acteurs	
2024 (après la signature)	Coordination plus aisée entre les porteurs de projets	Moins d'évènements qui se chevauchent Plus de problématiques traitées en doublon
2025	L'interconnaissance entre les différents acteurs permet l'émergence de projets communs entre les différents acteurs et un traitement plus transversal des problématiques	

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : JEUNESSE, PARENTALITE ET EMANCIPATION DES PUBLICS

INTITULE DE L'ACTION : ANIMATIONS EN DIRECTION DES FAMILLES ET DES JEUNES

LOCALISATION / PERIMETRE : ville de pamiers	**DUREE : 4 évènements par an : festival enfance jeunesse, marchés au plants, jeunes en place, Ydrasil**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :
Contribuer à l'animation de la ville, en allant à la rencontre des jeunes. La valorisation du métier d'animateur peut être qualifié d'objectif secondaire

Indicateurs de réussite :
Nombre de jeunes par évènement
Partenaires impliqués
Nombre de jeunes intéressés par le métier d'animateur à la fin de l'évènement

DESCRIPTION :
Le travail des animateurs au quotidien est de favoriser l'accueil des enfants et des jeunes sur les différentes structures du service enfance jeunesse (ALAE ALSH accueil jeunes, séjour) pour leur permettre de vivre des temps de loisirs éducatifs.
Plusieurs fois par an, il s'agit de créer des évènements festifs et gratuits à destination des jeunes, des enfants et leurs familles pour faire connaitre notre métier et le valoriser, créer de l'animation en ville et permettre au plus grand nombre de participer à des ateliers éducatifs, de prévention, sportifs et culturels et autour de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

BUDGET ET FINANCEMENT : 20 000€ (enveloppe fêtes et cérémonies et pedt) temps agents à évaluer	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :**

CHEF DE PROJET : Magali TERRAIL	**ELU PORTEUR DU PROJET :** Michel RAULET

PLANNING

	Période
Etape 1	2023 : festival enfance jeunesse et jeunes en place - espace dans ma ville
Etape 2	2024 : projet autour des échecs, marché aux plantes, festival enfance jeunesse, Ydrasil - espace dans ma ville

Etape 3	2025 : projet FEJ …

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	L'attrait des projets dépasse parfois les limites de la ville (par exemple Pamiers dans l'espace) et peut réduire les facilités d'accès aux publics QPV
ECONOMIQUES	

Conséquences :
Vigilance à avoir sur l'origine géographique des participants aux animations. Favoriser le public QPV, qui est prioritaire.

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : CADRE DE VIE, TRANQUILLITE PUBLIQUE, COHESION SOCIALE

INTITULE DE L'ACTION : **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

LOCALISATION / PERIMETRE : Ville de Pamiers	DUREE : Stratégie territoriale de sécurité de prévention de la délinquance à valider en 2024 jusqu'en 2027

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :
Lutter contre le décrochage scolaire, prévenir les conduites addictives, la primo-délinquance et apporter un soutien aux jeunes condamnés par la Justice.

Indicateurs de réussite :
- Nombre de réunions des commissions thématiques
- Nombres de partenaires actifs
- Implication des collèges et lycées transversalité dans les services municipaux
- Nombre de TIG accueillis nombre de jeunes en difficultés accueillis participation aux autres dispositifs (jeunesse, contrat de ville)

DESCRIPTION :
Le CLSPD a été défini comme priorité au sein de la politique locale. Ce dispositif doit donc être un des axes majeurs sur le territoire de la politique jeunesse et de prévention, notamment au cœur des quartiers prioritaires. La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance définit pour 3 ans les orientations choisies en termes de prévention.

BUDGET ET FINANCEMENT :	ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :
Environ 14 500 € dont Mairie de Pamiers 10 000 € + subventions FIPD PDASR MILDECA	

CHEF DE PROJET :	ELU PORTEUR DU PROJET :
Eric RIGAL	Alain DALPONTE

PLANNING

	Période
Etape 1	2023: mise en place d'un partenariat et un plan d'action autour des 3 commissions thématiques (déjà évalué, voir bilan)
Etape 2	2024: validation de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance pour 3 ans
Etape 3	2025: stabilisation de la feuille de route autour des différents acteurs

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
Fin 2023	Voir bilan 2023	Voir bilan fiches actions
2027	Observation de l'impact des actions menées à mi-parcours du CdV	En fonction des axes choisis de la stratégie territoriale Nombre de fiches actions menées à bien Efficience des actions menées vers les publics QPV

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	**Définition des priorités politiques par les élus**
JURIDIQUES	Le CLSPD est imposé par la Loi
TECHNIQUES	La superposition des dispositifs et le manque de coordination entre acteurs
ECONOMIQUES	Faible coût global au niveau du CLSPD

Conséquences :

Le CLSPD est un dispositif à part entière, ce n'est pas un prestataire de services

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION SOCIALE, SANTE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

INTITULE DE L'ACTION : Lutter contre le non-recours dans le QPV

LOCALISATION / PERIMETRE : Quartier Prioritaire de la ville de Pamiers	**DUREE : Durée du CLS**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Les publics fragilisés du QPV ont un meilleur accès aux soins
- Des projets de nouvelles offres de soins sont élaborés

Indicateurs de réussite :

Nombre de campagnes de communication sur l'offre et l'organisation des soins
Nombres d'acteurs professionnels et associatifs mobilisés
Enquête auprès de la population du QPV

DESCRIPTION :

- Elaboration et diffusion de communication en lien avec les acteurs du territoire, sur l'offre de soins et les parcours de soins et leur bon usage : Service d'accès aux soins (n°15), Permanence des soins ambulatoires (n°116 117), PASS, EMPP, télémédecine…
- Mener une réflexion sur les opportunités de création d'une nouvelle offre de soins. dans le QPV : centre de santé communautaire, centre de soins non programmés, MSP, médiateur en santé…
- Faire connaître les acteurs du soutien social et de la pair-aidance à la population du QPV et aux professionnels de santé du territoire.
- Favoriser l'interprétariat lors des consultations pour les personnes allophones.

Lien avec d'autres dispositifs : CLS de la CCPAP, projet régional de santé, schéma territorial de santé de l'Ariège
Partenaires : CLS, CPTS, DDARS,

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :**

CHEF DE PROJET : Graziella FILONI	**ELU PORTEUR DU PROJET :** Martine GUILLAUME

PLANNING

	Période
Etape 1	À venir, lors de la présentation du plan d'actions du CLS
Etape 2	

Etape 3	

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2024 et avant	• Des situations de non-recours fréquentes chez les personnes vulnérables : le non-accès aux droits, le coût des soins, le transport, la garde des enfants, l'obligation de poser un congé… qui constituent des freins à l'accès aux soins. • L'organisation de l'offre de soins et son bon usage sont méconnus des populations. • L'offre de soins, notamment concernant la médecine générale et les spécialités courantes, est insuffisante"	Observations faites par les partenaires locaux
2025 et après	Les points prégnants du diagnostic énoncés ci-dessus ont été travaillés et permettent une amélioration visible de la situation	Observations faites par les partenaires locaux

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION SOCIALE, SANTE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

INTITULE DE L'ACTION : La Caravane du sport santé passe et le QPV bouge !

LOCALISATION / PERIMETRE : Quartier Prioritaire de la ville de Pamiers	**DUREE : Durée du CLS**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :
Faciliter l'accès aux activités physiques adaptées, afin de lutter contre la sédentarité et de favoriser les comportements actifs

Indicateurs de réussite :
Nombre d'actions de la caravane organisées dans le QPV
Nombres d'habitants participants aux actions.

DESCRIPTION :
La caravane sport santé vise à promouvoir la pratique sportive et l'adoption d'un mode de vie sain auprès de différents publics, notamment les jeunes, les seniors et les personnes en situation de handicap. À l'aide d'un véhicule équipé de matériel sportif mobile et varié, des éducateurs sportifs formés à la prévention et à la santé investiront les quartiers.

- Actions en faveur des enfants des écoles du QPV
- Actions partenariales avec les associations afin de mobiliser tous les publics du QPV.

Lien avec d'autres dispositifs : CLS de la CCPAP, projet régional de santé, schéma territorial de santé de l'Ariège
Partenaires : CLS, DSDEN 09, UFOLEP, Maison Sport Santé, Association Cardabelle, MSP Saint Antonin, Regards de femmes, MJC…

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :**

CHEF DE PROJET : Graziella FILONI	**ELU PORTEUR DU PROJET :** Martine GUILLAUME

PLANNING

	Période
Etape 1	À venir, lors de la présentation du plan d'actions du CLS
Etape 2	

Etape 3	

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2023/2024	• La surcharge pondérale des élèves de 6° est plus fréquente sur le territoire que sur l'académie de Toulouse (20% dont 5% en obésité contre 15% pour l'académie de Toulouse). 18% des adolescents en classe de 3° sont en surcharge pondérale dont plus d'un quart sont obèses. • Les jeunes ariègeois font moins de sport que la moyenne académique (66% contre 68%), ce qui s'observe dès la maternelle puisque 30% des ariègeois pratiquent une activité sportive contre 40% des enfants à l'échelle académique. • Chez les personnes âgées, un mode de vie trop sédentaire peut entraîner des effets particulièrement néfastes sur leurs capacités fonctionnelles : pratiquer une activité physique régulière s'avère primordial si l'on veut bien vieillir. Les personnes âgées trop sédentaires sont également plus vulnérables aux accidents cardiovasculaires."	Statistiques issues du diagnostic du CLS

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION SOCIALE, SANTE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

INTITULE DE L'ACTION : Coordonner et soutenir une démarche de prévention en santé dans le QPV

LOCALISATION / PERIMETRE : Quartier Prioritaire de la ville de Pamiers	**DUREE : Durée du CLS**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Les habitants du QPV reçoivent des informations sur la santé et améliorent leur littératie en santé
- Ils accèdent plus facilement au dépistage des cancers.

Indicateurs de réussite :

Nombre de passage du mammobile

Nombres d'action de sensibilisation et de prévention organisées

DESCRIPTION :

- Favoriser le passage du Mammobile dans le QPV, en partenariat avec la CPTS (emplacement, mobilisation des bénéficiaires…).
- Déployer toutes les actions de l'axe "Prévention et promotion de la santé" du CLS, avec une intensité accrue dans le QPV

Lien avec d'autres dispositifs : CLS de la CCPAP, projet régional de santé, schéma territorial de santé de l'Ariège

Partenaires : CLS, CPTS, DDARS, CPAM, MSA,

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :**

CHEF DE PROJET : Graziella FILONI	**ELU PORTEUR DU PROJET :** Martine GUILLAUME

PLANNING

	Période
Etape 1	À venir, lors de la présentation du plan d'actions du CLS
Etape 2	

Etape 3	

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2023/2024	• Des taux plus importants qu'ailleurs en région et dans le département de jeunes en situation d'obésité, de jeunes consommateurs de tabac, d'alcool et de cannabis, de jeunes ne pratiquant aucune activité physique, • Des taux moins élevés qu'en région de dépistage de cancers et de vaccination, • Que l'éducation en santé doit progresser sur tous les sujets touchant les jeunes : VAES, addiction, nutrition, exposition aux écrans • La présence de nombreux acteurs locaux intervenant en prévention et promotion de la santé."	Indicateurs issus du diagnostic du CLS Observations faites par les partenaires locaux

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION SOCIALE, SANTE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

INTITULE DE L'ACTION : **Accompagner les personnes en souffrance psychique et leur entourage**

LOCALISATION / PERIMETRE : Quartier Prioritaire de la ville de Pamiers	DUREE : Durée du CLS

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Les habitants du QPV souffrant de troubles psychiques et leur entourage sont mieux accompagnés pour faire face à la maladie.
- Les maladies mentales sont mieux connues et les personnes atteintes de troubles psychiques sont intégrées et soutenues

Indicateurs de réussite :

Nombre d'action de sensibilisation organisées dans le QPV
Nombres de professionnels sensibilisés

DESCRIPTION :

- Développer l'offre en santé mentale en soutenant les dispositifs existants (PAEJ et Maison des adolescents) et en développant l'accompagnement hors soins et la pair aidance (Groupes d'entraide mutuelle, associations...)
- Sensibiliser la population et les professionnels de santé afin de modifier les préjugés de dangerosité, d'incompréhension et d'incurabilité des troubles mentaux, en s'appuyant notamment sur les campagnes nationales de déstigmatisation (SISM).

Liens avec d'autres dispositifs : CLS de la CCPAP, Projet Régional de santé, Schéma territorial de santé de l'Ariège, Projet Territorial de Santé Mentale Ariège (PTSM 09).
Partenaires : CLS, CPTS, PAEJ, MDA, Mission locale, DDARS, CPAM, MSA, UNAFAM, APSOc…

BUDGET ET FINANCEMENT :	ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :

CHEF DE PROJET :	ELU PORTEUR DU PROJET :
Graziella FILONI	Martine GUILLAUME

PLANNING

	Période
Etape 1	À venir, lors de la présentation du plan d'actions du CLS
Etape 2	
Etape 3	

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2023/2024	Les acteurs et les partenaires locaux relèvent que : • L'accès au soin en santé mentale reste difficile sur le territoire pour tous les publics, • Les besoins de soins en santé mentale sont en forte augmentation notamment pour les enfants et les jeunes • Alors que la santé mentale est partie intégrante de la santé, les troubles sont mal connus, y compris par certains professionnels de santé, ce qui engendre la stigmatisation des malades. "	
2026	Meilleure prise en charge de la santé mentale sur le territoire	Sujet abordé plus fréquemment dans les instances de réunion concernant la santé Nombre de consultations chez les spécialistes en augmentation

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : JEUNESSE, PARENTALITE ET EMANCIPATION DES PUBLICS

INTITULE DE L'ACTION : dispositif 1er départ en vacances en partenariat avec la CAF 09

LOCALISATION / PERIMETRE : Quartier Prioritaire de la ville de Pamiers	**DUREE : Pluriannuelle**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Favoriser un 1er départ en vacances pour 15 jeunes enfants âgés de 6 à 15 ans issus des QPV

Indicateurs de réussite :

- Lutter contre le désœuvrement des enfants dans les quartiers QPV
- Offrir aux familles un séjour clé en main transport (train) compris

DESCRIPTION :

Fruit de la volonté politique du CCAS de répondre aux enjeux de réussite éducative dans une approche à la fois individualisée et globale de l'enfant dans son environnement social, culturel, familial et territorial.
Un investissement fort du CCAS dans cette action en direction des enfants, qui vient compléter le dispositif au sein de la Caf en proposant des départs en vacances supplémentaires.
la Caf 09 assure pour le compte du CCAS la gestion de 15 séjours dans le cadre du dispositif UNAT « 1er départ en vacances »
Le CCAS met à disposition de la caf 09 une enveloppe financière correspondant aux prix de 15 séjours - déduction faite de la participation financière des familles et de la contribution de la caf 09 au titre de la convention UNAT- allouée par jour et par enfant- et selon un budget prévisionnel.
Ces séjours sont proposés, exclusivement, aux jeunes Appaméens résidant, prioritairement sur les quartiers ciblés dans le cadre de la politique de la ville.
La participation de la famille pouvant être également prise en charge dans le cadre des aides financières du CCAS. Permettre aux enfants d'accéder à un 1er départ en vacances avec des séjours clés en main, transport compris

BUDGET ET FINANCEMENT : CCAS : 5600 €	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :** *temps de travail des agents CCAS et des agents CAF pour la gestion du dispositif*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**
Anne PESQUEIRA	Michelle BARDOU

PLANNING

	Période
Etape 1	N-1 Délibération du conseil d'administration sur la reconduction annuelle du dispositif 1er départ en vacances et signature de la convention
Etape 2	Communication par le centre social de Pamiers du catalogue des séjours et le nombre de places disponibles
Etape 3	Réception par le CCAS des demandes et orientation vers le centre social caf pour réservation de la place et finalisation de l'inscription

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2015	Depuis quelques années La CAF 09 était partie prenante de l'action « premier départ en vacances » pour les enfants de 6 à 15 ans. Cette action, en partenariat avec la région Midi-Pyrénées, l'UNAT, la SNCF et les CAF de Midi-Pyrénées a vu le jour grâce à l'initiative d'André Trigano, conseiller régional et maire de Pamiers. La CAF finance environ 30 séjours sur le département.	Nombre d'enfants partants
2016	Un an après, au regard du nombre d'enfants du QPV bénéficiaires de ce dispositif (15 départs) le CCAS s'est inscrit dans la poursuite de cette action.	Comparer avec les indicateurs précédents
2024 et après	L'action a été reconduite d'année en année et va se poursuivre. A compter de 2023 La Caf a réduit le nombre de financement de séjours sur le département. Il pourra être possible d'étendre l'action du CCAS aux enfants Appaméens hors QPV.	Comparer avec les indicateurs précédents Enfants QPV Enfants hors QPV

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : JEUNESSE, PARENTALITE ET EMANCIPATION DES PUBLICS

INTITULE DE L'ACTION : Assurer la coordination et renforcer la participations des acteurs sociaux

LOCALISATION / PERIMETRE : ville de Pamiers	**DUREE : pluriannuelle**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Restaurer la place du CCAS dans son rôle de coordination
- Construire un partenariat, animer le territoire
- Faire connaître les missions et actions des structures et tenir à jour le répertoire social du territoire

Indicateurs de réussite :

- Poser les rencontres partenariales comme outil essentiel à la coordination
- Garantir une meilleure coordination des acteurs pour accompagner les habitants fragilisés
- Soutenir la vie associative

DESCRIPTION :

Depuis quelques années le CCAS anime des rencontres partenariales, interrompues par la covid 19 et reprises pour la finalisation de l'ABS et des rencontres thématiques.
2023 a vu l'organisation de 2 rencontres thématiques (logement/insertion socio professionnelle)
2024 devra poser le CCAS dans son rôle de coordination et d'animation :
Le CCAS est un acteur de proximité, identifié par tous les acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Le CCAS, dans son rôle de coordination doit conforter sa position déjà amorcée avec la mise en place des rencontres partenariales

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :**
- CCAS : en fonction des actions mises en place dans le cadre de la coordination - Partenariat possible avec l'ensemble des acteurs du territoire	*Temps de travail des agents CCAS pour la gestion de la coordination*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**
Anne PESQUEIRA	Michelle BARDOU

PLANNING

	Période
Etape 1	Construire le partenariat et animer une coordination à l'échelle du territoire. Poser les rencontres partenariales comme outil essentiel à la coordination des acteurs sociaux Positionner une rencontre thématique trimestrielle
Etape 2	Faire connaitre les missions et actions des structures Tenir à jour le répertoire des partenaires du territoire
Etape 3	S'associer à la démarche du Département pour une réflexion commune avec le centre local, la France services pour mieux lutter contre l'exclusion et la pauvreté et avoir des outils permettant à tous d'assumer ce premier rôle d'écoute, d'orientation et de soutien dès le premier accueil

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2023 et avant	Depuis quelques années le CCAS anime des rencontres partenariales sur des thématiques choisies et la présentation des diverses structures existantes Après la covid 19 les rencontres partenariales ont été organisées autour de la réflexion sur l'ABS	nombre de rencontres
2024	Remettre le CCAS au cœur de la coordination et poursuivre la construction du partenariat avec des rencontres thématiques.	Nombre de rencontres Nombre de partenaires actifs Thématiques abordées
2025/2026	Poursuite des rencontres partenariales Faire connaitre les missions de chacun et tenir à jour le répertoire des acteurs du territoire Démarrage de la démarche PASIP en avril 2024 Poursuite des rencontres partenariales	Nombre de rencontres Nombre de partenaires actifs Thématiques abordées

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : CADRE DE VIE, TRANQUILLITE PUBLIQUE, COHESION SOCIALE

INTITULE DE L'ACTION : dispositif Monalisa : vaincre l'isolement et créer du lien social

LOCALISATION / PERIMETRE : ville de Pamiers	**DUREE : Pluriannuelle**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Renforcer le dispositif Monalisa pour l'inscrire dans un parcours d'accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap.
- Construire avec les partenaires l'outil de repérage des situations d'isolement au travers des différents dispositifs (Clic, Partenaires santé, plan canicule, plan grand froid, services civiques séniors…)
- Faire connaître le dispositif Appaméen.

Indicateurs de réussite :

- Poser le dispositif comme outil de repérage et d'accompagnement des situations d'isolement
- Poser le suivi de la psychologue comme gage de réussite auprès des bénévoles et des bénéficiaires
- Garantir par la formation des bénévoles un accompagnement de qualité

DESCRIPTION :

Le dispositif MONALISA rassemble tous ceux qui font cause commune contre l'isolement social des personnes âgées. Ce partenariat entre la société civile et la puissance publique joue un rôle d'accélérateur social, en soutenant notamment l'engagement citoyen de proximité.

La mutualisation des ressources et la coopération entre ces acteurs permet de faire reculer l'isolement social qui concerne aujourd'hui 1,5 million de personnes de plus de 75 ans en France.

Le CCAS a mené une réflexion et a décidé de la mise en œuvre de ce dispositif en 2016.

Depuis le dispositif a évolué avec un investissement plus important du CCAS sur la formation des bénévoles, le repérage des situations d'isolement, le suivi psychologique, en cas de besoin, des bénévoles et des bénéficiaires.

BUDGET ET FINANCEMENT : CCAS : financement en fonction des actions et des besoins de fonctionnement : formation des bénévoles, honoraires psychologues, indemnités des services civiques séniors…	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :** *Temps de travail des agents du CCAS pour la gestion du dispositif*

CHEF DE PROJET : Anne PESQUEIRA	**ELU PORTEUR DU PROJET :** Michelle BARDOU

PLANNING

	Période
Etape 1	Poursuite des rencontres avec les membres de l'UDCCAS 09 afin d'adopter des actions communes à l'ensemble. Animation du dispositif Monalisa avec la gestion des équipes citoyennes (bénévoles) et le suivi de bénéficiaires.
Etape 2	Poursuite du dispositif avec son amélioration par le recrutement de 3 services civiques séniors (repérage des personnes âgées isolées et mise en place de visites à domicile et d'activités : après-midis récréatifs, repas partagés bénévoles/bénéficiaires, ateliers de prévention…)
Etape 3	Poursuite du dispositif avec la volonté d'améliorer le repérage, le nombre de bénévoles et le nombre de bénéficiaires

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2023 et avant	Depuis quelques années le CCAS anime, en lien avec l'UDCCAS 09, le dispositif Monalisa avec la création d'équipes citoyennes. Mise en place de visite à domicile auprès des personnes âgées et/ou handicapées Mise en place de formations des bénévoles pour appréhender leur rôle auprès de la personne visitée Mise en place auprès des bénévoles de rencontres collectives par des psychologues afin de les accompagner sur les problématiques rencontrées lors des visites	Nombre de bénévoles Nombre de bénéficiaires
2024 et après	Renforcer le rôle du CCAS avec le dispositif Monalisa Intégrer les services civiques séniors à ce dispositif pour l'ouvrir sur des actions de prévention. Intensifier les actions de prévention en lien avec les partenaires	Nombre de bénévoles Nombre de bénéficiaires

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : CADRE DE VIE, TRANQUILLITE PUBLIQUE, COHESION SOCIALE

INTITULE DE L'ACTION : Programme séniors vacances

LOCALISATION / PERIMETRE : ville de Pamiers	**DUREE : Pluriannuelle**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social
- Maintenir et créer du lien social
- Travailler sur la prévention avec la création d'actions (Monalisa, marche bleue, ateliers nutrition, mémoires, loto, après-midis récréatifs, spectacles culturel

Indicateurs de réussite :

- Poser les séjours comme outil d'intégration et de mixité sociale
- Poser les séjours comme outil de prévention

DESCRIPTION :

Pamiers est une ville avec un fort pourcentage de personnes âgées. Pour exemple le club des ainés de Pamiers regroupe plus de cinq cents adhérents mais les activités et loisirs proposés peuvent ne pas correspondre aux attentes d'un public âgé, souvent isolé et ayant peu de revenus

- Action mise en place pour répondre à un besoin non satisfait des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui ne peuvent partir en vacances.
- Action inscrite depuis 2011 dans un plan d'actions en faveur des personnes âgées.

Le Programme séjours vacances en partenariat avec l'ANCV : c'est l'organisation d'un séjour annuel à la découverte des régions françaises pour :

- Permettre le départ en vacances des personnes retraitées, en priorité seules/isolées, ayant peu de revenus, voyageant peu ou pas avec une formule tout compris avec accompagnement.

Public concerné :
Retraités à partir de 60 ans
Personnes en situation de handicap à partir de 55 ans
Personnes non imposables
Primo-départs
Public cible : retraités non imposables, isolés ou en couple et primo-départs.

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :**
- CCAS : en fonction du nombre de participants : 7000 € à 15000 € (prise en charge frais de transport, assurances, taxe de séjour, collation trajet aller) - ANCV : participation financière individuelle pour les personnes non imposables (2023 : 169 €/personne)	- *4 bénévoles participent à l'action pour la prise en charge et l'accompagnement des participants sur les trajets et le séjour.*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**
Anne PESQUEIRA	Michelle BARDOU

PLANNING

	Période
Etape 1	Calendrier des opérations à N-1 : 1 an à 9 mois avant le séjour : prospection, choix du séjour (organisme et date du séjour) Signature des conventions (ANCV) et contrat séjour : octobre à janvier. Choix du prestataire de transport et devis. 1er trim : dépôt de dossier de demande de subvention (Malakoff Médéric) CA : validation séjour dans le cadre du programme séniors vacances et délibération définitive lors CA suivant pour finalisation des éléments constitutifs du séjour. Avril/mai : communication auprès de la population Fin mai : pré-inscriptions Fin Juin : inscriptions Septembre : finalisation des inscriptions et préparation du séjour (transport et affectation)
Etape 2	Mi-septembre mi-octobre : séjour
Etape 3	Evaluation de l'action et bilan financier.

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2023 et avant	Depuis quelques années le CCAS organise dans le cadre du programme séniors vacances un séjour annuel en direction des personnes âgées et personnes en situation de handicap	Evaluation et bilan de l'action Bilan financier Evaluation : • Nombre de participants • % personnes non imposables • % primo départ • % situation familiales (isolés/couples) répartition âges
2024 et après	Poursuite de l'action. 50 chambres doubles réservées, 2 bus soit au maximum 100 personnes Améliorer les actions de prévention Pérenniser les après-midis récréatifs. Recrutement au 15 novembre 2023 de 3 services civiques pour lutter contre l'isolement, créer du lien social (visites à domicile, actions de prévention, en appui au dispositif Monalisa et organisation des après-midis récréatifs)	Evaluation et bilan de l'action Bilan financier Evaluation : • Nombre de participants • % personnes non imposables • % primo départ • % situation familiales (isolés/couples) répartition âges Nombre de personnes inscrites Dans les actions proposées

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	En phase avec projet politique de la ville
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULE DE L'ACTION : insertion socio-professionnelle des jeunes - Dispositif "Prestation Jeunes"

LOCALISATION / PERIMETRE : ville de Pamiers	**DUREE : pluriannuelle**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Faciliter l'insertion socio professionnelle des jeunes
- Garantir un parcours socio professionnel sans rupture
- Lever les freins liés à la mobilité

Indicateurs de réussite :

- Poser le partenariat avec la Mission Locale comme outil complémentaire du droit commun à l'accompagnement des jeunes dans le parcours socio professionnel.
- Aider le jeune dans son quotidien lui permettant de sécuriser un parcours sans rupture et traiter la question de la mobilité

DESCRIPTION :

Face aux difficultés liées à l'insertion-professionnelle des jeunes sur la ville de Pamiers, s'ajoute aux questions de manque de mobilité et d'éventuelle parentalité précoce, celle des niveaux de formation de ces jeunes qui bien souvent s'avèrent en inadéquation avec le bassin d'emploi local.

Le CCAS, depuis déjà quelques années, aide à l'insertion socio professionnelle des jeunes Appaméens par le biais d'une convention avec la Mission Locale de Pamiers. Les objectifs communs du CCAS et de la Mission Locale étaient de collaborer dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle des jeunes de la ville de Pamiers. Ce dispositif, complémentaire du droit commun, permet de mieux accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle. L'aide du CCAS répond à des problématiques bien ciblées (logement, subsistance, vêture, aide financière, mobilité).

La priorisation par l'ABS de cet axe a permis la signature d'une nouvelle convention pour renforcer les actions du CCAS en direction de l'insertion socio-professionnelle des jeunes pour lever les freins liés à la mobilité.

L'accompagnement revêt toute son importance pour lever les freins multiples (dont psychologiques) aux recours aux dispositifs existants.

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :**
CCAS : 30 000 €	*Temps de travail des agents du CCAS pour la gestion du dispositif et de la Mission Locale pour l'accompagnement sur le parcours socio-professionnel*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**

Anne PESQUEIRA	Michelle BARDOU

PLANNING

	Période
Etape 1	Poursuite de la convention CCAS/Mission Locale de Pamiers pour baliser le parcours socio-professionnel des jeunes par l'accompagnement professionnel de la Mission Locale et les aides complémentaires apportées par le CCAS sur les problématiques rencontrées
Etape 2	Renforcement des actions du CCAS afin d'améliorer le parcours socio-professionnel des jeunes et lever les freins liés à la mobilité
Etape 3	Poursuite des actions du CCAS dans le cadre de la convention avec la mission locale et poursuite de la réflexion pour lever tous les freins rencontrés par les jeunes dans le parcours socio-professionnel

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2023 et avant	Depuis quelques années le CCAS a passé convention avec la Mission Locale de Pamiers avec le dispositif Appaméen appelé « Prestation jeunes », dispositif unique en Ariège. Ce dispositif se veut complémentaire au droit commun afin que le jeune puisse mener son parcours d'insertion socio-professionnelle sans rupture. L'aide financière du CCAS peut-être alimentaire, financière, à la formation, au permis de conduire, à la mobilité….	Nombre de jeunes aidés Type d'aides apportées
2024 et après	Renforcer les actions de la prestation jeunes pour lever les freins liés à la mobilité (absence de permis, de véhicule, non usage des transports en commun…) et intensifier l'accompagnement pour également lever les freins multiples (dont psychologiques) des jeunes à avoir recours aux différents dispositifs existants	Nombre de jeunes aidés Type d'aides apportées

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULE DE L'ACTION : insertion socio-professionnelle des familles monoparentales

LOCALISATION / PERIMETRE : ville de Pamiers	**DUREE : pluriannuelle**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Faciliter l'insertion socio professionnelle des familles monoparentales
- Permettre la conciliation vie familiale et vie professionnelle

Indicateurs de réussite :

- Adapter l'offre d'accueil l'offre d'accueil collectif du jeune enfant pour faciliter l'insertion professionnelle des (jeunes) parents
- Développer des solutions d'accueil répondant au manque de mobilité des parents
- Poser le partenariat avec la CCPAP avec une réservation de berceaux
- Garantir une insertion en traitant les freins de garde d'enfants
- Lever les freins liés à la mobilité

DESCRIPTION :

L'une des problématiques majeures d'un parent seul relève de sa difficulté à concilier vie parentale et vie professionnelle : en effet, le temps d'absence quotidien du domicile lorsqu'on exerce (seul.e) une activité à plein temps reste bien souvent incompatible avec les amplitudes horaires proposées par les solutions d'accueil de l'enfant (qu'elle soit autour de la petite enfance, du péri scolaire ou de l'extrascolaire). Face à cette situation, le parent isolé se retrouve bien souvent contraint d'accepter une activité à temps partiel ou, dans les cas extrêmes, renonce même à l'emploi.

C'est ce constat fait par les acteurs locaux lorsqu'ils relèvent la situation sur Pamiers de femmes qui se retirent (parfois très jeunes) du marché de l'emploi au moment de l'arrivée du 1er enfant et, de ce fait, se précarisent, accentuent leur « désocialisation » et ne permettent pas celle de leur enfant.

Face à ces difficultés constatées en termes de freins à l'accès et/ou au maintien dans l'emploi chez les parents isolés, une offre de services existe sur Pamiers ne couvre pas forcément les besoins de (jeunes) parents isolés de par :

- La spécificité de leur emploi : à temps partiel, en horaire décalés e/ou atypiques ;
- Leur type de demande : souvent un besoin dans l'urgence, pour commencer un nouvel emploi ou se rendre à un entretien d'embauche ; sur une courte période pour effectuer un stage…
- Leur manque de mobilité réelle ou psychologique : outre le fait que certains parents isolés ne dispose pas de moyens de locomotion ce qui complexifie leur parcours de déplacement entre domicile, lieu d'accueil et lieu de travail, certaine ne sont pas « prêt à laisse leur enfant » ce qui nécessite un accompagnement et un temps d'adaptation.

BUDGET ET FINANCEMENT :	ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :
CCAS : 30 000 € -Partenariat avec CCPAP : réservation de berceaux -Partenariat possible avec l'ensemble des acteurs du territoire pour le repérage et l'orientation des familles	*Temps de travail des agents du CCAS pour la gestion du dispositif*

CHEF DE PROJET :	ELU PORTEUR DU PROJET :
Anne PESQUEIRA	Michelle BARDOU

PLANNING

	Période
Etape 1	Axe prioritaire de l'ABS en 2022. En 2023 Le CCAS et la CCPAP ont réfléchi aux termes d'une convention de réservation, dans un premier, d'un berceau sur une structure d'accueil.
Etape 2	La convention CCAS/CCPAP devrait pouvoir démarrer à la rentrée 2024. Un travail de partenariat doit être mis en place avec le centre local et le centre social, pour le repérage des situations et l'orientation vers ce dispositif
Etape 3	La réflexion partenariale devra se poursuivre avec la mise en place de fiches actions répondant aux problématiques d'insertion socio-professionnelles des jeunes familles monoparentales et lever ainsi les freins liés à la garde d'enfants mais également à la mobilité.

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2023 et avant	Axe prioritaire de l'ABS et propositions d'actions pour lever les freins rencontrés par les familles monoparentales sur la question de la garde d'enfants Partenariat mené avec la CCPAP pour la prise en charge par le CCAS de la réservation d'un berceau à destination des familles monoparentales. La convention devrait être effective pour la rentrée 2024.	Nombre de familles aidées Type d'aides apportées
2024 et après	Renforcer les actions auprès des familles monoparentales afin de lever les freins liés à la garde d'enfants mais également à la mobilité.	Nombre de familles aidées Type d'aides apportées

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	

ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION SOCIALE, SANTE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

INTITULE DE L'ACTION : Accompagner les publics fragilisés

LOCALISATION / PERIMETRE : QPV	**DUREE : pluriannuelle**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Accompagner socialement les habitants fragilisés
- Garantir un parcours sans rupture
- Faciliter l'accès aux droits faciliter l'accès aux droits par la médiation

Indicateurs de réussite :

- Assurer un accueil et une orientation adaptés
- Poser la médiation comme outil d'accompagnement
- Positionner un accueil de médiation sur les quartiers QPV

DESCRIPTION :

De par sa position de « ville centre » Pamiers présente l'avantage de disposer de la présence de l'essentiel des acteurs administratifs sur son territoire. A cela s'ajoute un tissu de structures associatives dynamique et développé.

Également depuis 2017 la ville bénéficie du dispositif Adulte Relais. Les postes attribués dans le cadre de dispositif ont concerné la médiation : accès aux droits, tranquillité publique et gestion urbaine et sociale de proximité.

La mise en place de ce dispositif a répondu aux constats de la collectivité et de ses partenaires : des besoins en termes de médiation au sens large et de lien rétabli avec les habitants et les usagers.

Pour favoriser l'accès aux droits, la ville de Pamiers a Co-porté avec la MSA un projet d'installation d'une France Services pour mieux répondre au besoin d'aide aux démarches administratives et dématérialisées de 1er niveau. La France services est le lien privilégié auprès des 9 partenaires nationaux

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :**
- Ville de Pamiers et état : financement des postes Adultes Relais Partenariat avec les acteurs du territoire : institutionnels et associatifs	*En fonction des actions mises en place*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**
Anne PESQUEIRA	Michelle BARDOU

PLANNING

	Période
Etape 1	Assurer un accueil et une orientation adaptée avec la présence d'un ensemble d'acteurs administratifs sur la ville
Etape 2	Maintenir un accueil de médiation sur les quartiers prioritaires et l'accompagnement vers l'accès aux droits
Etape 3	À la suite du départ de la CPAM, de l'installation de France Travail en extérieur : renforcer l'accueil et l'accompagnement des publics fragilisés, des publics QPV, par la présence en centre-ville de la France services, de l'espace accueil, du médiateur accès aux droits pour être au plus près des usagers.

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2024	Rendre visible les actions d'accompagnement en direction des publics fragilisés et QPV pour améliorer l'accès aux droits Renforcer la présence de la médiation sur les quartiers QPV	Nombre de foyers et type de suivi
2025 et après	Poursuite des actions d'accompagnement des publics cible pour aller vers l'accès aux droits	Nombre de foyers et type de suivi

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	En phase avec projet politique de la ville
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION SOCIALE, SANTE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

INTITULE DE L'ACTION : Lutter contre la sédentarité des personnes âgées

LOCALISATION / PERIMETRE : ville de Pamiers	**DUREE : pluriannuelle**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Prévenir la sédentarité par des actions sur la santé
- Organiser des ateliers en lien avec les acteurs du territoire
- Communiquer sur les dispositifs de prévention

Indicateurs de réussite :

- Poser la mise en place de parcours de santé
- Actionner les acteurs concernés pour la mise en place d'ateliers de prévention
- Poursuivre les actions du CCAS en direction des personnes âgées et/ou en situation de handicap

DESCRIPTION :

Les personnes âgées sont une part très importante de la population Appaméenne. Ce sont bien les personnes âgées qui sont plus nombreuses, elles représentent 28% des habitants domiciliés dans le QPV, ce qui est bien éloigné de la moyenne nationale des quartiers prioritaires (8%). Cela se vérifie dans la taille des ménages, qui est constituée à 65% de ménages isolés, donc d'une seule personne, avec une concentration visible de ces petits ménages dans le centre ancien pour diverses raisons (peu de mobilité résidentielle chez les séniors, nécessité d'être à proximité des services. Le CCAS organise diverses actions en direction des ainés en développant des temps conviviaux entre usagers et CCAS par le biais du programme séniors vacances, d'ateliers thématiques, d'après-midis récréatifs mais également par la gestion du plan canicule, du dispositif Monalisa et des services civiques séniors…

Le CCAS souhaite également proposer des actions de prévention avec la mise en place de parcours de santé et d'ateliers de santé.

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :**
- CCAS : financement en fonction des actions Financement des ateliers de prévention dans le cadre des appels à projets Partenariat avec les acteurs du territoire : institutionnels et associatifs	*Temps de travail des agents du CCAS pour la gestion des actions*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**
Anne PESQUEIRA	Michelle BARDOU

PLANNING

	Période
Etape 1	Recenser l'ensemble des actions de prévention organisées sur le territoire
Etape 2	Réfléchir à la mise en place de nouvelles actions de prévention et organiser à partir de 2024 la mise en place de parcours de santé
Etape 3	Organiser avec l'aide des acteurs le maximum d'actions de prévention en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2024	Poursuite des actions de prévention proposées dans le cadre des appels à projet : MPS, MSA, association Eté indien. La ville et le CCAS prêtent leur concours au travers de prêt de salles, communication auprès des publics…. Etudier les demandes à venir d'interventions pour la mise en place de nouveaux ateliers Réflexion engagée par le CCAS sur la mise en place de parcours de santé à destination des personnes âgées	Nombre de personnes bénéficiaires Nombre et type d'actions proposés
2025 et après	Poursuite et amélioration de actions de prévention. Viser à la plus grande participation possible des publics à ces actions de prévention	

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	En phase avec projet politique de la ville
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULE DE L'ACTION : Espace dans ma ville

LOCALISATION / PERIMETRE : Ville de Pamiers	DUREE : Chaque année depuis 2022 au mois d'octobre

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Restaurer le lien entre les lycéens et le monde de l'entreprise
- Nouer des contacts entre les chefs d'entreprises et des jeunes qui vont arriver sur le marché de l'emploi
- Fixer localement une main d'œuvre qualifiée

Indicateurs de réussite :

-Nombre d'emplois créés

-Origine géographique des nouveaux salariés

DESCRIPTION :

Chaque année, depuis 2022, Pamiers accueille l'opération Espace dans ma ville destinée à sensibiliser les jeunes sur la thématique des sciences et du spatial. La collectivité a souhaité profiter de cet évènement pour mettre en avant les nombreuses entreprises locales qui travaillent dans le secteur de l'aéronautique et qui rencontrent des difficultés de recrutement. Les terminales « science de l'ingénieur », les bacs pros et les BTS des lycées participent à des visites in situ lors desquelles les différents métiers sont mis en avant. Plus de 100 élèves participent chaque année.

BUDGET ET FINANCEMENT :	ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :
- Mairie de Pamiers : 2000€	*-Temps agent: 1500 euros* *-Réception : 500 euros*

CHEF DE PROJET :	ELU PORTEUR DU PROJET :
Jacques SOULA	Audrey ABADIE – Maryline DOUSSAT

PLANNING

	Période
Etape 1	Avril/mai : communication auprès de la population
Etape 2	Planning de visites

Etape 3	Réception/bilan

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2022	Organisation de la première édition	Nombre de lycées, d'élèves et d'entreprises participants à l'opération.
2023	Deuxième édition	Comparaison avec les indicateurs précédents Évaluation
2024	3ème édition. Nécessité de renforcer la communication autour des visites d'entreprises. Valoriser l'implication des chefs d'entreprises	Comparaison avec les indicateurs précédents.

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	En phase avec le projet politique de la Mairie
JURIDIQUES	Confidentialité autour des process de fabrication de certaines pièces
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

Vigilance lors des visites en entreprise, pas de photos/vidéos hormis celles autorisées par le chef d'entreprise.

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULE DE L'ACTION : Sensibilisation à la création d'entreprise

LOCALISATION / PERIMETRE : Ville de Pamiers	**DUREE : Mars 2024**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Restaurer le lien entre les lycéens et le monde de l'entreprise
- Nouer des contacts entre les chefs d'entreprises et des jeunes qui vont arriver sur le marché de l'emploi
- Sensibiliser les jeunes à la création d'entreprise

Indicateurs de réussite :

- Nombre de séances
- Nombre de jeunes souhaitant créer leur entreprise

DESCRIPTION :

Partenariat entre la Mairie, Initiative Ariège et la fédération nationale des banques pour intervenir dans les lycées auprès de jeunes en fin de cursus.
Le public cible sont les terminales Bac pro et BTS.
Sur un format court (1 heure) sensibilisation à la création d'entreprise.
Partie 1 : Quizz sur les idées reçues (argent, liberté d'emploi du temps…)
Partie 2 : Témoignage d'un jeune chef d'entreprise.

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :** - *Temps agents des 3 structures*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**
Jacques SOULA	Maryline DOUSSAT

PLANNING

	Période
Etape 1	Fin mai : pré-inscriptions
Etape 2	Planning et identification des chefs d'entreprises

Etape 3	Ateliers (4 interventions sur 2 demi-journées)

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2024	Organisation de la première édition	Nombre de lycées, d'élèves
2025	Deuxième édition	Comparaison avec les indicateurs précédents Évaluation
2028	Bilan d'étape : observer si la sensibilisation a porté ses fruits sur la dynamique entrepreneuriale	Entreprises fondées il y a moins de 3 ans Origine géographique des porteurs de projets

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	En phase avec le projet politique de la Mairie
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULE DE L'ACTION : Ecole Régionale du Numérique (ERN)

LOCALISATION / PERIMETRE : Ville de Pamiers	DUREE : 2024-2027

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Former des habitants du QPV sur un métier qui recrute
- Ramener vers l'emploi des publics sortis des accompagnements classiques
- Fixer localement une main d'œuvre qualifiée

Indicateurs de réussite :

- Nombre d'apprenants
- Nombre de promotions
- Nombre de retours vers l'emploi

DESCRIPTION :

La Mairie a répondu pour 4 années supplémentaires à l'AMI de la Région pour recevoir les promotions de l'Ecole Régionale du Numérique (ERN).
Formations gratuites sur des métiers de l'informatique (technicien système et réseau, développeur informatique….).
Les apprenants ressortent de cette formation avec un titre professionnel équivalent à bac + 2.
Des périodes de formation en entreprises font partie du cursus.

BUDGET ET FINANCEMENT :	ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT : - *Mise à disposition du local à titre gratuit + entretien et nettoyage*

CHEF DE PROJET :	ELU PORTEUR DU PROJET :
Jacques SOULA	Françoise PANCALDI

PLANNING

	Période
Etape 1	Fin Juin : inscriptions
Etape 2	Recrutement des apprenants et mobilisation des prescripteurs
Etape 3	Lancement de la promotion (mai 2024)

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2024	1er trimestre : recrutement des apprenants	Nombre de candidats, nombre de sélectionnés
2025	Fin de la promotion	Nombre de lauréats, nombre de retours vers l'emploi
2026	Lancement d'une nouvelle promotion	Nombre de candidats, nombre de sélectionnés

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	En phase avec le projet politique de la Mairie
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULE DE L'ACTION : Management de centre-ville

LOCALISATION / PERIMETRE : Ville de Pamiers	**DUREE : 2021-2027**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Dynamiser le commerce du centre-ville
- Augmenter la fréquentation de l'hypercentre
- Améliorer l'image du cœur de ville

Indicateurs de réussite :

- Nombre de commerces
- Nombre de locaux vacants
- Nombre de fermetures/créations par an
- Diversité du tissu commercial (comparer avec les outils de SIG)

DESCRIPTION :

La Ville a progressivement structuré sa stratégie et son action en faveur du développement du commerce de proximité en centre-ville. Celle-ci s'appuie sur des actions transversales qui vont au-delà de la simple action sur l'activité économique.

En premier lieu, la Ville de Pamiers a fait le choix d'activer les outils à sa disposition à travers son projet de PLU dans le but de rétablir un équilibre entre commerces de périphérie et commerces de centre-ville :

- Définition des linéaires commerciaux protégés et renforcés au titre de l'article L. 151-16 du CU. (Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ouvrant au droit de préemption commercial) sur le périmètre de l'hypercentre autour de la Place de la République où se localise et s'intensifie l'action publique en faveur d'un soutien à l'activité commerciale du centre-ville (périmètre concerné par une piétonnisation à compter de 2024 concomitant à la requalification des Places République, Du camp et 3 Pigeons et à une politique de stationnement favorable au profit des clients).
- Instauration d'un seuil minimal de surface de vente (300 m2) pour l'implantation de commerces en périphérie (ZACom) en précisant que « Les zones d'aménagement commerciales (ZACom) sont principalement dédiées à l 'implantation de commerces de détail dont la fréquence d'achat est hebdomadaire ou mensuelle et dont les biens vendus sont volumineux ainsi qu'à l'implantation des drives ou autres entrepôts de retrait de marchandises volumineuses achetées sur internet.
- Gel du foncier économique disponible (4ha) sur la ZACom de Roques d'une superficie de 19 Hectares jusqu'en 2030 pour notamment favoriser l'implantation des commerces en centre-ville et agir sur les phénomènes de « délocalisation » de certains commerces initialement implantés en centre-ville (exemple de 3 commerces qui ont suivi cette dynamique)
- Interdiction des mutations d'habitations en commerces sur les espaces intermédiaires (zone U1G qui couvre les ¾ de la Ville qui interdit les activités commerciales et de ce fait la mutation d'habitation en commerce…)

Pour se faire, elle a mis en place un véritable programme de management de centre-ville.
Cette stratégie s'appuie sur 3 axes d'intervention déclinés en actions opérationnelles. Celles-ci ayant pour objectif prioritaire « l'amélioration de l'expérience client ».
Axe 1 : Maîtriser, densifier l'offre commerciale
- Prospection de nouveaux commerces : Opération « commerce relais ».
Acquisition par la Commune de locaux commerciaux situés sur des emplacements n°1.
Suite à un appel à candidature, installation de nouveaux commerçants (baux dérogatoires)
- Accompagnement des porteurs de projets: Chaque porteur de projet est accompagné au plus près et mis en relation avec les partenaires spécialisés (chambres consulaires, BGE, initiative Ariège, ADIE…). Un agent de l'office du commerce aide à la constitution des dossiers accessibilité, sécurité.
Le manager de centre-ville tient une bourse à l'immobilier permettant de trouver rapidement les locaux les plus adaptés aux projets.
- Lutte contre les commerces « à risque » : Mise en place d'une cellule de veille (Mairie/police municipale/police nationale).
Celle-ci a pour objectif d'intervenir au plus tôt sur des projets d'ouvertures de commerces identifiés « à risque ».
Axe 2 : Susciter l'envie de venir dans le centre-ville
- Création de pôles d'attractivité : *Rénovation du Carmel et développement des expositions
*installation de l'office du tourisme dans l'hypercentre
*projet de création du tiers-lieu de la Providence (fonds friches)
- Développement des animations en cœur de ville : La Mairie a pris en charge l'organisation de la fête annuelle et celle des manifestations de fin d'année.
Incitations pour que les associations organisent leurs animations en cœur de ville.
- Action spécifique auprès des prescripteurs : Cette action a pour but de sensibiliser les divers partenaires sur la dynamique en cours sur le centre-ville.
Les banques, les agences immobilières et les partenaires spécialisés dans l'accompagnement des créateurs ont été invités à divers évènements sur des sites remarquables du centre ancien.
En outre le manager de centre-ville fait des tournées hebdomadaires dans les commerces.
Axe 3 : Améliorer/adapter les locaux d'activité
- Travail sur l'abaissement des prix des loyers et le choix des locataires: *Les propriétaires de locaux stratégiques sont rencontrés régulièrement.
*instauration de la taxe sur les locaux vacants
- Subventions pour la rénovation des commerces: Mise en place d'un régime d'aide pour la rénovation des commerces situés sur le périmètre stratégique.
Ces aides sont à disposition des porteurs de projets mais également des propriétaires bailleurs.
Financement 100% Mairie (suite à la disparition du FISAC). Budget alloué 75 000 € par an.
- Harmonisation des terrasses et des devantures commerciales : Création d'une charte sur les enseignes et les devantures commerciales. Ce document a été travaillé en collaboration avec l'architecte des bâtiments de France.

BUDGET ET FINANCEMENT :	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :**
- Mairie de Pamiers : *acquisition locaux commerciaux : 200 000 euros *subventions commerces : 210 000 euros *tiers-lieu providence : 2 200 000 euros - Etat « fonds friches » : 1 240 000 euros	- *Entretien des bâtiments* - *Ménage du tiers-lieu*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**

Jacques SOULA	Maryline DOUSSAT

PLANNING

	Période
Etape 1	Septembre : finalisation des inscriptions et préparation du séjour (transport et affectation)
Etape 2	Définition de la stratégie et du plan d'actions 2022
Etape 3	Mise en œuvre

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2021	Diagnostic	Nombre de commerces, nombres de locaux vacants
2022	Stratégie et plan d'actions	Comparaison avec les indicateurs précédents Évaluation
2023 à 2027	Mise en œuvre avec évaluation annuelle	Comparaison avec les indicateurs précédents. Évaluation

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	En phase avec le projet politique de la Mairie
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	Nécessaire mutation de l'espace public
ECONOMIQUES	Le commerce connait depuis plusieurs année une mutation sans précédent (commerce en ligne, réemploi…).

Conséquences :

L'action sur le commerce de proximité ne pourra réussir qu'à la condition que le centre-ville soit réhabilité au travers de toutes ses composantes (logements, propreté, sécurité, cadre urbain).

FICHE ACTION
CONTRAT DE VILLE

THEMATIQUE : INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULE DE L'ACTION : Partenariat tissu associatif et tissu économique

LOCALISATION / PERIMETRE : Ville de Pamiers	**DUREE : 2017-2027**

OBJECTIFS FINAUX DU PROJET/ RESULTATS ATTENDUS :

- Créer du lien entre les associations d'insertion et le tissu économique
- Favoriser les recrutements de personnes issues des QPV
- Initier des partenariats

Indicateurs de réussite :

- Origine géographique des salariés recrutés
- Nombre de partenariats

DESCRIPTION :

Depuis la mise en œuvre du contrat de ville et notamment de l'appel à projet annuel. Les associations locales, les structures d'accompagnement à la création d'entreprise et les structures d'insertion par l'activité économique ont développé de réels partenariats. Les entreprises locales participent elles aussi à l'effort collectif. L'UPAP porte également des actions de parrainage. Désormais les différents acteurs se connaissent et collaborent sur diverses actions.

Les clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics contribuent également à une économie plus solidaire.

La présente fiche va au-delà d'une simple action, elle retrace la réelle collaboration mise en place entre les différents acteurs dans le cadre du contrat de ville.

Les associations concernées sont le CIDFF, l'UDAF, la mission locale, BGE, l'ADIE, Initiative Ariège, l'UPAP, Hérisson Bellor, Digitanie. Elles ont toutes mené en 2023 des actions partenariales. Les entreprises locales participent également en intervenant sur les divers évènements, en assurant des visites de leurs établissements ou en prenant des stagiaires.

BUDGET ET FINANCEMENT : Appel à Projets Politique de la Ville : implication de l'Etat et de la Mairie	**ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT :** - *Temps agents*

CHEF DE PROJET :	**ELU PORTEUR DU PROJET :**

Jacques SOULA	Maryline DOUSSAT

PLANNING

	Période
Etape 1	Obligation d'actions partenariales dans le cadre de l'appel à projet depuis 2019
Etape 2	Bilan 2019 lors de l'instruction de l'appel à projet 2020.
Etape 3	Renforcement des partenariats depuis 2021

SUIVI ET MANAGEMENT DE PROJET

Date	Point de situation	Indicateurs mobilisables
2019	Obligation de partenariats dans l'appel à projet annuel	Nombre de partenariat Nombre d'associations/entreprises concernées
2024	Mise en œuvre d'actions hors « appel à projet »	Comparaison avec les indicateurs précédents Évaluation
2024/2027	Développement des partenariats.	Comparaison avec les indicateurs précédents. Nombre de stages effectués Quelle suite pour les stagiaires (formation, embauche ?)

RISQUES / CONTRAINTES CONNUES

POLITIQUES	En phase avec le projet politique de la Mairie
JURIDIQUES	
TECHNIQUES	
ECONOMIQUES	

Conséquences :

Difficultés à mobiliser les publics sortis des accompagnements classiques.

Contribution de la Région Occitanie aux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes

demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs… :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,

- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,

- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,

- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),

- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
  - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
  - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

- L'offre de services dédiés :
  - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
  - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
  - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plait ![20],
  - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.
Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,

- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),

- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

[20] https://www.laregion.fr/pfm

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, …

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers[21], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers[22] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, …

[21] Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :

https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets-

[22] L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet :

https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, …) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions

de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi…

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc…) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc…).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service…).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.